



Cohésion sociale
Environnement
Culture

Emploi & insertion professionnelle

L'État dans la région Nord - Pas-de-Calais

Santé publique
Education & formation
Gestion publique

Agriculture

Transport, logement,
Aménagement du territoire



Rapport d'activité
des services de l'État

2010

L'activité de l'État dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2010

Sommaire

■ Préface du préfet	5
■ Permanence et adaptation de l'État	6
Faciliter et sécuriser la décentralisation	
• Fournir des prestations comptables et financières adaptées aux besoins des collectivités territoriales	8
Un État garant de la sécurité	
• Assurer l'ordre public et lutter contre toutes les formes de délinquance	10
• Prévenir les risques naturels et technologiques et assurer la protection civile	12
• Renforcer la sécurité routière	14
• Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire	16
Un État qui sait s'adapter	
• Rendre l'État plus cohérent et plus efficient : la réforme de l'administration territoriale de l'État	17
• Maintenir un service de proximité au travers de l'administration départementale de l'État	18
• Mettre en oeuvre le développement durable	20
• Renforcer et communiquer l'expertise de l'État : observation, évaluation et prospective	21
■ Les grandes politiques publiques	
■ L'éducation, un préalable incontournable	
Disposer d'une école plus performante, attentive à tous les élèves	
• Des résultats en progression	24
• La réforme du lycée : mieux préparer son orientation	24
• La poursuite de la lutte contre le décrochage scolaire	24
• Les internats d'excellence	25
• La scolarisation des élèves handicapés : des progrès confirmés	25
• L'apprentissage des langues : un atout pour l'avenir	26
• Les filières de formation aux métiers du développement rural	26
Mobiliser tous les leviers de l'action éducative	
• Programme envie d'agir 2010 et les comités locaux d'aide aux projets (CLAP)	26
• Le fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)	26
• La lutte contre l'illettrisme et l'accès à la langue	27
• L'éducation à la santé en milieu scolaire	27
• L'éducation artistique et culturelle	27
• La prévention de la violence scolaire	28
• La formation aux métiers du sport	28
• La formation aux métiers de l'aide sociale	28
• La culture scientifique et technique	29
■ L'emploi, la santé et le logement : les bases de la cohésion sociale et de l'égalité des chances	
Assurer l'accès à l'emploi : une priorité	
• L'apprentissage et l'alternance comme outil d'insertion professionnelle des jeunes	30
• L'accompagnement du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées	31
• Le renforcement des savoirs de base pour accroître l'employabilité	31
• L'encouragement à la diversification de l'emploi féminin	31
• La valorisation des atouts des actifs par la validation des acquis de l'expérience (VAE)	31
Réduire le retard sanitaire du Nord - Pas-de-Calais	
• L'ARS, un nouvel acteur régional au service de la santé	32
• Le projet régional de santé (PRS)	33
• Le plan régional de santé au travail (PRST2)	33
• Le plan régional de santé environnement (PRSE 2)	34
• L'intervention publique en matière d'alimentation	34

Elargir l'offre de logements	
• Développement du logement social sur les zones à forte demande	34
• Lutter contre l'habitat indigne	34
• Promotion de la construction durable	34
■ L'État, acteur de la compétitivité régionale	
Mieux organiser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	
• Des progrès significatifs dans la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région	35
• Le soutien aux pôles de compétitivité et au transfert de technologie	37
• La mise en oeuvre de la stratégie régionale de l'innovation (SRI)	38
Valoriser et développer le capital d'accessibilité de la région	
• Vers le très haut débit pour tous...	39
• La poursuite des travaux de connexion des réseaux ferroviaires et fluviaux aux réseaux européens	40
• L'aménagement du réseau routier de l'État	40
• Des transports collectifs en site propre et des pôles d'échange pour les déplacements de proximité	41
Accompagner les mutations économiques	
• La réaction face à la crise	41
• Des actions structurelles pour accompagner les mutations économiques	42
• Des mesures de soutien sectorielles	43
Soutenir le tissu économique par des mesures fiscales et financières	
• Les commissions des chefs des services financiers (CCSF) et les CODEFI	45
• La médiation du crédit et les commissions départementales de financement de l'économie	45
• Les mesures de facilitation de la trésorerie des entreprises (crédit Impôt recherche, impôt sur les sociétés, TVA)	46
Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises	
• Le plan 2000 PME/Objectif PME	46
• La création d'entreprises	46
■ L'écologie, un enjeu et un défi	
Veiller à une gestion économe et durable des ressources naturelles	
• Mettre en cohérence les documents de planification pour optimiser l'espace	48
• Economiser l'énergie et diffuser les énergies renouvelables pour protéger le climat	49
Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels	
• Préserver les milieux naturels	49
• Protéger le patrimoine culturel	51
■ Les territoires, support de l'intégration des politiques	
Un État accompagnateur des dynamiques de territoires	
• Les projets d'excellence territoriale et les fonds territoriaux	54
• Développement et réorientation de la politique de la ville	54
• Un soutien des territoires fragiles	55
• L'accompagnement du Louvre-Lens dans son rôle de moteur de développement	56
Améliorer la gouvernance des territoires	
• Le renforcement de la pertinence de l'intercommunalité	56
• L'aire métropolitaine lilloise	57
Valoriser le potentiel du transfrontalier	
• La valorisation des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge (GTPFB)	57
• L'accompagnement du développement des Groupements européens de coopération territoriale (GECT)	58
• Vers un réseau des territoires du Hainaut franco-belge ?	58
■ Sigles & acronymes	59
■ L'État en région (coordonnées)	65

Préface du Préfet



L'année écoulée laisse des impressions très contrastées. Marquée par les soubresauts de la crise économique et ses effets destructeurs notamment sur l'emploi, elle s'est achevée par les premiers signes de reprise porteurs d'espoir. Cependant, ces progrès restent fragiles notamment dans le Nord - Pas-de-Calais où ils sont moins marqués que dans le reste de la France.

Parallèlement à la mise en oeuvre des mesures de soutien à la reprise économique, les services de l'État ont poursuivi en 2010 leur action pour protéger les plus fragiles et assurer les solidarités fondamentales notamment en matière d'accès à l'emploi, au logement, à la santé.

Mais nous avons également le devoir de préparer l'avenir en restaurant notre compétitivité et en accompagnant la mutation des entreprises de notre région.

Le programme des investissements d'avenir est emblématique de cette volonté de l'État d'investir dans les projets qui feront les réussites de demain, à l'image des projets lancés dans les années 1970 et qui ont donné naissance à des réalisations aujourd'hui reconnues comme Airbus ou le TGV. Les acteurs du Nord - Pas-de-Calais se sont mobilisés autour de projets fédérateurs comme le projet d'institut de recherche technologique sur le ferroviaire, Railenium, afin de prendre toute leur place dans cette initiative nationale.

Une de nos principales forces, c'est la jeunesse de notre région dans toute sa diversité. Former notre jeunesse et renforcer notre capital humain est le principal moteur de la croissance économique qui permettra de lutter durablement contre le chômage et l'exclusion sociale.

Les efforts initiés dans ce domaine par les services de l'État, en partenariat avec la Région et les Départements depuis plusieurs années, avec des résultats tangibles en termes de résultats scolaires, ont été poursuivis pendant cette année 2010. La lutte contre le décrochage scolaire ou le soutien au déploiement de 1 000 places dans les écoles de la deuxième chance sont autant d'exemples des initiatives que les services de l'Etat ont prises pour assurer l'avenir de la jeunesse de la région.

Par ailleurs, l'État a mené à bien la réforme de son organisation territoriale. Concomitamment à la mise en place des huit nouvelles administrations régionales, le niveau départemental s'est réorganisé en 2010 avec l'installation des directions départementales interministérielles du Nord et du Pas-de-Calais : directions départementales des territoires et de la mer, directions départementales de la protection des populations et directions départementales de la cohésion sociale.

Enfin, cette année 2010 a marqué le coup d'envoi de la réforme des collectivités territoriales. Cette réforme, qui sera mise en oeuvre à partir de cette année 2011 dans la plus grande concertation, permettra à l'ensemble des institutions publiques de la région Nord - Pas-de-Calais, services de l'État et collectivités territoriales, chacun sur son champ de compétences, de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dominique BUR

Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais



Chapitre 1

Permanence et adaptation de l'État



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



© Préfecture du Nord

Permanence et adaptation de l'État

L'État régalien a pour principales missions de maintenir l'ordre public ainsi que la sécurité des biens, des personnes et des territoires afin de permettre aux individus d'exercer leurs libertés. Dans un contexte évolutif, l'État a le souci d'adapter en permanence son organisation afin de répondre au mieux aux attentes des citoyens, comme en témoigne la démarche interministérielle de mutualisation entamée en mars 2009 à l'initiative du préfet de région.

Faciliter et sécuriser la décentralisation

■ Fournir des prestations comptables et financières adaptées aux besoins des collectivités territoriales

- Une information enrichie et pertinente aux collectivités

La direction générale des finances publiques (DGFIP) déploie actuellement un nouvel outil pour le paiement sur Internet et par carte bleue des prestations délivrées par les communes (TIPI : Titres de paiement par Internet), qui représente à ce jour 10 % des recettes des collectivités locales (hors fiscalité et dotations). Dans le département du Nord, la commune d'Hazebrouck est la première à l'utiliser.

Dans le département du Pas-de-Calais, la promotion des moyens automatisés de paiement s'est également poursuivie en 2010 auprès des collectivités ciblées. De nombreuses collectivités locales ont été rencontrées dans le but de leur

présenter les caractéristiques et les avantages de ces nouveaux moyens de paiement et de les accompagner dans la mise en œuvre de projets plus ou moins complexes. Le taux de progression a atteint +7,33 % en nombre d'opérations par rapport aux résultats de l'année 2009. L'objectif assigné, soit +10 %, n'a donc pas pu être atteint. La non réalisation de l'objectif assigné s'explique en grande partie par une défaillance dans la facturation d'une collectivité locale qui a fortement dégradé les résultats du département. A la fin de l'année 2010, ce sont 24 nouveaux sites qui peuvent proposer aux usagers un moyen automatisé de paiement (TIP, paiement par carte bancaire...). 9 sites ont ainsi pu mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des redevances d'eau et d'assainissement, des redevances d'ordures ménagères ou encore des divers loyers. Enfin, plusieurs projets ont été amorcés en vue de mettre en place l'encaissement par Internet des produits locaux grâce au dispositif TIPI offert depuis juin 2010, ou encore d'automatiser le recouvrement des produits hospitaliers par le biais du Talon optique 2 lignes.

La dématérialisation de certaines pièces justificatives ou des bulletins de paie concerne par ailleurs 293 collectivités au 31 décembre 2010 dans le Nord. Il s'agit d'une première étape du passage au « protocole d'échanges standard version 2 » (PES V2). Celui-ci constitue le « stade ultime » de la dématérialisation, dans le sens où il permet de

dématérialiser la totalité des pièces justificatives (titres, mandats, factures, marchés, etc.) pour parvenir à terme à confectionner un compte de gestion sur support dématérialisé. A ce jour, la commune de la Madeleine et le service département d'incendie et de secours (SDIS) du Nord disposent du PESV2. Une dizaine de projets supplémentaires sont en cours de préparation ; celle-ci requiert une adaptation des services concernés et des protocoles de transmission rigoureux.

Dans le Pas-de-Calais, 71 conventions de dématérialisation de pièces justificatives ont été signées en 2010 entre les acteurs locaux pour un total de 217 conventions signées sur la période 2006-2010, représentant une économie annuelle de plus d'un million de feuilles de papier. Au 31 décembre 2010, 70 % des communes du département comptant plus de 5 000 habitants avaient dématérialisé leur paye. Par ailleurs, la dématérialisation s'étend progressivement à de nouveaux types de pièces justificatives. Ainsi, 25 conventions de dématérialisation des délibérations et arrêtés et 11 conventions de dématérialisation des pièces de passation des marchés publics ont été signées entre les comptables publics, les ordonnateurs et la Chambre régionale des comptes. Le déploiement du PES V2 d'Hélios s'est également poursuivi dans le département du Pas-de-Calais au cours de l'année 2010. 5 communes ont ainsi remplacé leur ancien protocole d'échange et 15 collectivités locales ont démarré les travaux dans le même dessein avec comme objectif ultime de dématérialiser l'ensemble des pièces justificatives et comptables remises par les ordonnateurs aux comptables publics.

Enfin, l'offre relative au Portail Gestion Publique a connu un réel succès sur l'année 2010 puisque la plupart des collectivités locales transmettent aujourd'hui leurs flux comptables vers Hélios par le biais de cette passerelle sécurisée qui leur permet également de consulter Hélios en temps réel. Ce portail permet en effet à la totalité des collectivités locales d'envoyer des flux informatiques aux comptables (titres et mandats) par Internet (abandon de tous supports physiques). Il permet également aux ordonnateurs de consulter certaines informations présentes dans l'application du comptable (Hélios) comme, par exemple, le niveau de leur trésorerie.

□ La généralisation du contrôle hiérarchisé de la dépense

Les comptables, qui ne peuvent pas procéder à un contrôle exhaustif de l'ensemble des mandats de dépenses, procèdent à un contrôle hiérarchisé en fonction des risques et enjeux. Ainsi, une analyse des risques est menée par le comptable sur la base du montant, de la nature de la dépense et du taux de rejet des mandats constaté en N-1.

A partir d'un plan de contrôle structuré, le comptable élabore des échantillons représentatifs pour s'assurer de la régularité juridique des dépenses. Une analyse critique est opérée ensuite avec l'ordonnateur pour corriger les anomalies récurrentes décelées.

□ Des conventions de services comptables et financiers (CSCF)

Il s'agit d'une offre de service personnalisée qui vise la qualité comptable, l'optimisation de la chaîne de la dépense et de la recette, les analyses financières et le conseil fiscal enrichi. Cinq conventions de services comptables et financiers sont en cours de validité dans le Nord (LMCU, CHRU, le CH de Valenciennes, Lille et Roubaix), celles de la ville de Dunkerque et de la CUDL étant à renouveler. Cette politique sera amplifiée dès cette année.

Au cours de l'année 2010, la DGFIP a également développé « l'engagement partenarial », qui s'adresse aux collectivités de plus petite taille. L'objectif pluriannuel étant de proposer ce type de contractualisation à l'ensemble des collectivités et notamment à celles de plus de 10 000 habitants, mais également aux établissements publics de santé (EPS). La préfecture et la DDFIP du Pas-de-Calais ont élargi le champ d'exercice de la convention de partenariat en matière de contrôle budgétaire à l'ensemble du département. Les collectivités concernées par l'application de ce partenariat sont essentiellement celles dont des difficultés ont été identifiées. Ainsi, en 2010, deux nouvelles conventions de services comptable et financier ont été signées avec les centres hospitaliers de Calais et Boulogne-sur-Mer. Depuis 2004, ce sont donc 7 conventions de ce type avec, outre les 2 centres hospitaliers précités, le Département du Pas-de-Calais et quatre communautés d'agglomération qui ont été conclues (toutefois, les CSCF signées avec la Communauté d'agglomération du Calaisis, la Communauté d'agglomération de l'Artois et la Communauté d'agglomération d'Henin-Carvin sont arrivées à échéance). Les actions qui y ont été inscrites étaient réalisées à hauteur de 66,7 % à la fin de l'année 2010.

Afin d'offrir des prestations analogues aux collectivités et établissements publics n'entrant pas dans la cible des CSCF nationales, la direction générale a décidé, en 2010, de mettre en place au niveau local des engagements partenariaux. Dans le département du Pas-de-Calais, 3 engagements partenariaux ont été signés en 2010 avec la ville de Saint-Pol-Sur-Ternoise, l'établissement public de Santé mentale du Val de Lys et la ville de Bouvigny-Boyeffles.



© DRFIP

■ Hiérarchiser le contrôle de légalité et maintenir le conseil aux collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2010, conformément à l'ordonnance du 17 novembre 2009 portant simplification de l'exercice du contrôle de légalité, la liste des actes transmis par les collectivités territoriales au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité s'est allégée. Les délibérations relatives aux droits de voirie et de stationnement ou aux taux d'avancement des fonctionnaires ne sont plus soumis à obligation de transmission. S'agissant des actes individuels, cette ordonnance limite la transmission au contrôle de légalité des actes relatifs aux décisions d'entrée dans la fonction publique territoriale, tant pour les fonctionnaires que pour les agents non titulaires. Cette simplification s'inscrit dans un mouvement de responsabilisation croissante des collectivités territoriales vis-à-vis du représentant de l'État, qui date des débuts de la décentralisation.

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le Gouvernement a décidé la centralisation dans les préfectures du contrôle de légalité ainsi que son ciblage sur les actes qui présentent des enjeux majeurs, notamment la commande publique, l'urbanisme et le développement durable. L'objectif est de constituer des équipes spécialisées sur telle ou telle problématique pour améliorer la qualité du contrôle. Compte tenu de sa taille, le dispositif a été adapté aux configurations du département du Nord.

Le deuxième enjeu de la simplification du contrôle de légalité auprès des collectivités territoriales est la dématérialisation. Le programme ACTES, déployé depuis 2006, permet aux collectivités de transmettre par la voie électronique les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État dans le cadre du contrôle de légalité. Il permet également le suivi dématérialisé de l'exercice du contrôle. En 2010, des avancées décisives ont été enregistrées pour l'adhésion des plus grandes collectivités de la région à ce dispositif.

Le conseil aux collectivités territoriales est indissociable du contrôle de légalité. Les 11 sous-préfectures de la région et, pour les arrondissements de Lille et d'Arras, les préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, ont maintenu leur mission de conseil, en particulier à l'égard des collectivités territoriales de petite ou moyenne taille.

De même, les deux directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) du Nord et du Pas-de-Calais ont instruit les autorisations du droit des sols (permis de construire) pour une majorité des communes de la région.

Un État garant de la sécurité

■ Assurer l'ordre public et lutter contre toutes les formes de délinquance

□ La prévention de l'immigration irrégulière

L'accent a été mis sur les opérations de démantèlement des filières de passeurs. Cela s'est traduit tout particulièrement par la fermeture de la « Jungle » de Calais. Depuis cette date on a pu constater une baisse sensible de la pression migratoire sur le Calaisis.

La lutte contre le travail dissimulé ou non déclaré, la lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail, ainsi que la poursuite de la lutte contre les fraudes transnationales et les recours frauduleux à des statuts spécifiques sont définis par la commission nationale de lutte contre le travail illégal.

Des actions conjointes de contrôle sont organisées autour des secteurs d'activité économique les plus exposés, à savoir bâtiment et travaux publics, hôtellerie, cafés restaurants (HCR), services de nettoyage ou sécurité-gardiennage, spectacle et travail saisonnier dans l'agriculture.

□ La lutte contre la délinquance

Dans le Nord, les chiffres de la délinquance stagnent, 163 256 faits ont été recensés en 2009 contre 163 088 en 2010, ce qui représente une baisse de 0,1 %. Les statistiques montrent une baisse des atteintes aux biens (-1,63 %) contre une légère augmentation des autres faits.

Dans le Pas-de-Calais, on constate depuis 9 ans une baisse de la délinquance générale, avec une nouvelle baisse de 2,42 % en 2010 (supérieure à l'objectif). Le taux de criminalité du département est de 47 crimes et délits constatés pour 1 000 habitants.

L'inspection académique en collaboration avec l'État-Major de sécurité ont décidé de dix mesures spécifiques à mettre en place, tels que des plans de sécurisation des établissements les plus sensibles, le signalement systématique des faits de violences aux forces de l'ordre et au Parquet, le renforcement des actions de prévention dans les milieux scolaires, la systématisation du retour d'information des suites judiciaires, l'extension du dispositif de sécurisation des transports scolaires.

Parallèlement des associations se mobilisent comme le Mouvement du Nid qui a sensibilisé l'ensemble des classes du collège de la cité scolaire Gambetta à Arras par sa session « Quitte ta violence pour te battre ».

Sur le sujet de l'alcool chez les jeunes, des modules de prévention ont été conçus par la Gendarmerie avec le concours de l'Education nationale pour lutter contre la consommation d'alcool par des élèves de plus en plus jeunes.

□ La lutte contre les violences faites aux femmes

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) a renforcé ses actions de manière significative en consacrant 50 % de son enveloppe budgétaire totale au financement des associations oeuvrant sur le terrain en matière d'accueil, de suivi psychologique, d'accès aux droits (notamment avec le réseau des 9 Centres d'information sur les droits de la femme et de la famille -CIDFF- présents sur le territoire), d'hébergement et de protection (accueil et suivi des auteurs de violences) et d'insertion professionnelle des femmes victimes de violences.

Elle a assuré le suivi des missions des référentes départementales « violences faites aux femmes » nommées par la préfète déléguée à l'égalité des chances dans le Nord. Elle a pour mission d'établir un état des lieux des différents modes de prise en charge des publics exposés aux violences conjugales, et de mener des travaux sur les modalités d'un accompagnement collectif et concerté.

Les statistiques révèlent que le département du Nord est l'un des plus touchés par ce phénomène. La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité au sein de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord a réalisé un diagnostic territorial de l'ensemble des ressources et structures existantes et développé les réseaux partenariaux entre les services de Police, Gendarmerie, Justice, Santé et les associations présentes dans le département du Nord via la Commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Dans le Pas-de-Calais, trois réseaux associatifs interviennent dans l'accompagnement, l'information et l'orientation des victimes de violences conjugales. Il s'agit des CIDFF, de l'association d'aide aux victimes et information judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62) et de la Fédération Nationale Solidarité Femmes représentée par l'ARS et SEDIRE. On peut toutefois déjà constater que le taux de récidive est presque nul, qu'un tiers des auteurs poursuivent leur participation au groupe de responsabilisation une fois sortis du dispositif, que l'intervention globale des professionnels garantit l'efficacité de l'action. Les victimes disposent de 77 lieux d'accueils (PAD, MJD, associations, CCAS ...), dont 7 commissariats (Achicourt, Boulogne sur Mer, Calais, Lens, Saint Omer, Auchel et Bruay la Buissière) pour rencontrer ces associations d'aide aux victimes.

Il est nécessaire également d'accompagner la mise en œuvre des dispositifs de prise en charge des auteurs. Le dispositif expérimental des Rosati prévoit l'hébergement et la prise en charge psychosociologique des auteurs de violences intrafamiliales sur décisions du parquet. Ils ont

pour obligation de suivre en parallèle un groupe de responsabilisation mené par l'ARS Clotaire. Par ailleurs, le Cheval Bleu mène des actions à visée thérapeutique. L'association a installé depuis trois ans une plateforme téléphonique pour les auteurs leur permettant ensuite d'avoir accès aux groupes de paroles. Les résultats sont particulièrement convaincants.

Dans le cadre de la « Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes », a été signée la convention entre PSA Peugeot Citroën Valenciennes, l'État et le CIDFF de Valenciennes. La convention s'appuie sur le protocole national relatif à la prévention et la lutte contre les violences conjugales, signé le 25 novembre 2009 entre le Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et PSA Peugeot Citroën qui s'engage à participer à une meilleure information et sensibilisation à la lutte contre les violences conjugales.



Signature de la convention avec PSA - © DRDFE

□ L'amélioration de l'accueil des victimes et la justice de proximité

Pour développer la justice de proximité, les permanences aux commissariats, les points d'accès au droit et les maisons de la justice et du droit ont été confortés afin d'éviter la récidive

C'est ainsi que des bureaux d'aide aux victimes sont implantés dans les hôtels de police et dans les brigades de gendarmerie. Des psychologues du Ministère de l'Intérieur ou des travailleurs sociaux sont aussi en fonction dans des commissariats. Des maisons de la justice et du droit ou des points d'accès au droit ont été implantées.

S'ajoutent des points d'accès aux droits dans les établissements pénitentiaires à destination des détenus. L'État accompagne financièrement l'ensemble de ces dispositifs notamment par l'intermédiaire du fond interministériel de prévention de la délinquance.

☐ L'information des professionnels sur les violences familiales

Le 23 mars 2010, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Pas-de-Calais en collaboration avec l'intercommunalité Artois comm, a organisé une demi journée « Violences sur Enfants Parlons En ! ». En s'adressant aux professionnels, elle avait pour objectif de faire connaître le système des violences conjugales, et leurs répercussions sur les enfants témoins à travers un théâtre forum.

Depuis avril 2010, en partenariat étroit avec la sous-préfecture de Lens et l'Inspection d'Académie un groupe de travail spécifique sur le repérage et la prévention des comportements et violences sexistes en établissements scolaires a été constitué. Il a entraîné la réalisation d'une enquête « climat scolaire » dans les cinq établissements partenaires.

Le 25 novembre 2010 s'est tenu à l'IUT de Lens le premier colloque du réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales. Organisé par l'association Accueil Neuf de Cœur et destiné aux professionnels, il a permis de présenter les différentes approches de prise en charge de ce phénomène en fonction des publics suivis. Une session de sensibilisation et de mobilisation des élus a été construite dans le dernier trimestre 2010 pour aboutir à une journée de formation le 20 janvier 2011.

☐ La lutte contre la drogue et la toxicomanie

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) en Nord - Pas-de-Calais a recherché les objectifs suivants :

- relayer davantage les messages de campagne de communication nationale sur la dangerosité des consommations de produits et les risques engendrés (ex : plaquette « Alcool, tabac : que dit la loi ») ;
- développer la communication et la valorisation des actions menées, leurs objectifs et leurs impacts en termes de réponse aux populations ;
- sensibiliser les porteurs à l'évaluation de ces actions, garante de l'investissement accordé à chaque dossier.

☐ Le renforcement de la prévention situationnelle

Les référents sûreté de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Nord et du groupement de gendarmerie ont été mobilisés pour réaliser des diagnostics de sécurité (dont 6 diagnostics de sûreté dans des établissements scolaires) et suivre des études de sûreté pour de vastes réalisations (comme le projet de Grand stade) notamment lorsque des difficultés récurrentes d'ordre public se posent comme par exemple le centre de transport routier de Lesquin.

En 2010, 19 communes ont eu recours au déploiement de la vidéo-protection dans le Nord. Les projets ont été cofinancés par l'État à hauteur de 699 700 euros et l'effort sera poursuivi en 2011.

Concernant le Pas-de-Calais, ce sont 39 dossiers de vidéo-protection qui ont été déposés pour lesquels les subventions accordées se sont élevées à 575 473 euros.

Le déport d'images du réseau « Transpole » vers le service de sécurisation des transports en commun (SISTC) sera financé par l'État à 100 %. L'État participera également au financement de la vidéo-protection de la gare de Maubeuge.

■ Prévenir les risques naturels et technologiques et assurer la protection civile

☐ L'anticipation de la crise

Deux événements d'ampleur ont marqué 2010 : la crise des hydrocarbures en octobre et les intempéries de fin 2010. Ils ont particulièrement mobilisé les services des préfectures.

Pour anticiper le recours au secteur privé, une procédure conjointe a été mise en place par les préfectures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme s'agissant du plan de lutte contre les pollutions marines (POLMAR). Elle reste à étendre à d'autres domaines.

Dans le Pas-de-Calais, la préfecture diffuse, par le biais du site internet du Système d'Information Territorial (SIT), les informations à destination de tous les membres du Conseil Départemental de Sécurité Civile. Elle a passé une convention le 15 décembre 2010 avec la délégation départementale du Secours Catholique du Pas-de-Calais, association agréée de sécurité civile, notamment sur des missions de type B (actions de soutien aux populations sinistrées). La caractéristique de la participation de la délégation départementale du Secours Catholique du Pas-de-Calais est de pouvoir durer dans le temps et d'assurer ainsi un suivi dans la gestion post-accidentelle.

Les services de protection civile des préfectures du Nord - Pas-de-Calais ont entamé en 2010 une campagne d'exercices dominée par deux contraintes majeures : assurer un maximum de réalisme tant dans leur préparation que dans leur exécution et mobiliser un maximum de partenaires notamment les communes.

A titre d'illustration, les services de la préfecture du Nord ont organisé un exercice « ORSEC Nombreuses Victimes » le 26 mai 2010 qui a eu pour but de tester le dispositif médico-légal d'identification des victimes, élaboré par l'Institut de Médecine légale et intégré comme tel dans la version nouvelle du Plan Rouge.

Un autre exercice «POLMAR mécanisation» a eu lieu les 6 et 7 octobre 2010 sur le Port Ouest de Dunkerque. Il avait pour but de tester la pose de 520 mètres de barrages gonflables afin d'empêcher une nappe d'hydrocarbure de pénétrer dans le bassin de l'Atlantique proche de la Centrale de Gravelines.

□ Des risques naturels et miniers mieux identifiés

La stratégie pluriannuelle de prévention des risques naturels et miniers a été élaborée par les services de la DREAL et présentée dans chacun des deux départements.

En matière de catastrophes naturelles, 106 dossiers ont été traités, dont 66 au titre de la sécheresse 2009 et 29 au titre des inondations et coulées de boue du 14 juillet 2010.

La prévention des risques d'inondation et des risques miniers

La DREAL a participé à la définition des outils de mise en œuvre de la directive inondation au sein du bassin Artois-Picardie et a initié une étude régionale sur la sensibilité aux risques de ruissellement.

La démarche de «plans de prévention des risques miniers» s'est poursuivie et s'est notamment traduit par la présentation de l'étude des aléas miniers du bassin ferrifère de l'Avesnois.

La prévention des risques littoraux

Avec plus de 50 morts, la tempête Xynthia de février 2010 a rappelé la violence des phénomènes qui pouvaient s'abattre sur le littoral. Avec ses 200 kms de côtes soumises à l'érosion et le territoire des wateringues situé en-dessous du niveau de la mer, le Nord - Pas-de-Calais n'est pas à l'abri de ce type de catastrophe.

La DREAL pilote le programme d'action sur les risques littoraux et leur évolution suite au changement climatique. Suite à la tempête Xynthia, le programme a été accéléré pour informer rapidement les élus du littoral de l'exposition de leur commune aux risques de submersion marine, c'est-à-dire à une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes.

Des réunions d'information et d'échange ont été organisées localement à l'automne 2010 pour présenter aux élus et autres acteurs du littoral des cartes représentant notamment les conséquences d'une tempête centennale ainsi qu'une cartographie de l'aléa de submersion marine. Après une phase de consultation des élus sur les documents présentés, ceux-ci feront l'objet d'un porter à connaissance au cours du premier semestre 2011.

La maîtrise d'ouvrage pour la défense contre la mer est un point crucial de la politique de gestion des risques littoraux. En croisant les conclusions de l'analyse historique avec l'analyse de l'état des ouvrages, les sites sensibles à la submersion marine ont été identifiés. Ils feront l'objet d'une

demande de financement auprès de la direction générale de la prévention des risques du ministère en charge de l'écologie dans le cadre de l'élaboration du Plan submersion rapide, pour un montant total qui pourrait avoisiner les 40 millions d'euros. L'État financera ces opérations entre 25 % et 40 %.

Ces travaux ne pourront démarrer que si une maîtrise d'ouvrage compétente et pérenne est identifiée. C'est pourquoi un travail d'émergence des maîtres d'ouvrage devra aboutir d'ici 2012-2013.

La gestion du territoire des wateringues

Le sous-préfet de Dunkerque a animé avec le soutien de la DREAL quatre groupes de travail lancés début 2009 sur l'aménagement du territoire des wateringues, caractérisé par son exposition aux inondations en raison de sa situation en-dessous du niveau de la mer. En 2010, les protocoles de gestion hydraulique sur les secteurs du Calaisis et du Dunkerquois ont été élaborés et discutés, et soumis à consultation des élus concernés. Le montant des investissements à réaliser sur les ouvrages pour annualiser les besoins de financement des sections vers l'Institution Interdépartementale des Wateringues a été affiné et des scénarios de financement futurs ont été présentés. Les cours d'eau, pour lesquels tous travaux ou aménagements doivent faire l'objet d'une demande au titre de la police de l'eau, ont été identifiés.

□ La prévention des risques

Dans les deux départements, l'État mène un travail de conseil et de sensibilisation auprès des collectivités sur la nécessité d'établir un Plan communal de sauvegarde (PCS).

Dans le cadre de la connaissance des risques et la diffusion de l'information, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture du Pas-de-Calais élabore le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

Un effort particulier a été consenti en 2010 pour que les 147 communes du département du Nord pour lesquelles ce plan est obligatoire puissent en être dotées : 103 l'ont réalisé fin 2010.



© MEDDTL

Le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC) de la préfecture du Nord s'est d'autre part mobilisé pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. La journée territoriale d'accessibilité a été organisée le 28 mai 2010 et a réuni l'ensemble des partenaires publics et privés : services d'État, collectivités, associations, entreprises. Des réunions régulières se sont également tenues avec les principales associations de personnes handicapées en vue de l'élaboration du plan départemental d'actions dont l'ossature a été constituée en 2010.

□ La prévention des risques technologiques

La réalisation des évaluations de sûreté des 21 installations portuaires du Dunkerquois telles qu'exigées par l'organisation maritime internationale (OMI) a servi de base à l'élaboration des plans de sûreté de chacune de ces installations dont la totalité a été validée en 2010.

Le nouveau plan ORSEC département du Nord, entièrement dématérialisé, et réalisé dans le cadre d'un large partenariat avec les services de l'État, les collectivités locales et les gestionnaires de réseaux, a vocation à être complété en 2011 par les plans spécifiques (ex PPI). La nouvelle génération de ces plans a été élaborée tout au long de l'année 2010 et inaugurée par le PPI de Total Gaz à Arleux et le PPI de la Centrale de Gravelines. Cette nouvelle conception, plus simple, mieux illustrée et plus opérationnelle sera dupliquée pour les 21 autres entreprises Seveso.

La convention entre l'État et la commune de Bruay-la-Buissière pour la mise en place de batardeaux en cas d'inondation a été validée.

L'inspection des installations classées a réalisé 1 287 inspections, dont 819 dans le Nord et 468 dans le Pas-de-Calais, confirmant l'augmentation importante du nombre de visites des sites industriels observée ces dernières années, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des établissements. L'ensemble des 43 sites Seveso seuil haut de la région ont fait l'objet d'une inspection renforcée. Parmi ces inspections, 11 ont porté spécifiquement sur les plans d'opération internes de ces entreprises et 11 autres sur leurs automates de sécurité.

633 contrôles inopinés de laboratoires d'analyses ont également été effectués afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels : 151 sur le thème de l'air, 255 sur l'eau et 227 sur la légionellose. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2010, 73, est en forte baisse par rapport aux années précédentes, traduisant les effets de la crise.

Sur les 30 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) à réaliser dans la région, tous sont prescrits par arrêté préfectoral ; 12 sont approuvés dont 7 en 2010.

La loi du 30 juillet 2003 a introduit l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructures de transport (gares de triage, parkings de stationnement routier, ports maritimes et fluviaux), accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses, de réaliser des études de dangers pour 2010. En Nord - Pas-de-Calais, 4 études ont été remises pour 6 établissements concernés.

Concernant les canalisations de transport de gaz, 779 porter à connaissance génériques, dont 400 dans le Nord et 379 dans le Pas-de-Calais, ont été réalisés en avril 2010. 12 actions de contrôle sur chantier du réseau de distribution ont été menées, donnant lieu à 2 procès-verbaux.

□ L'information du public face aux risques

Afin de développer la culture du risque, les sous-préfets d'arrondissement ont sensibilisé les communes notamment celles pour lesquelles un risque majeur existe et nécessite d'établir un plan communal de sauvegarde (PCS) ainsi qu'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), document de vulgarisation à destination de la population.

Les informations relatives aux risques littoraux ou à l'avancement des Plans de prévention des risques technologiques sont mises en ligne sur le site internet de la DREAL. Sont également mises à disposition, des données, comme l'étude relative à l'impact radiologique des dépôts de cendres de charbon. Sur cinq sites de dépôts de cendres ex-Charbonnages de France examinés, cette nouvelle étude a conclu au caractère négligeable de la radioactivité naturelle renforcée.

Pour favoriser l'information du public, une nouvelle rubrique internet « plan de prévention des risques technologiques (PPRT) » permet de consulter l'état d'avancement des procédures, de connaître et de participer aux consultations du public et d'accéder aux principaux documents.

■ Renforcer la sécurité routière

□ Les contrôles

Le renforcement des contrôles coordonnés en 2010 pour le département du Pas-de-Calais a porté sur :

- 45 contrôles coordonnés (police, gendarmerie et CRS) organisés sur tout le département, sur un même créneau horaire et sur un thème commun (contre 30 en 2009),
- 51 contrôles d'itinéraire visibles, médiatisés et programmés sur les axes les plus accidentogènes conjointement par la police et la gendarmerie (contre 39 en 2009).



© Préfecture du Nord

Les thèmes prioritaires des contrôles de 2010 pour le département du Pas-de-Calais ont concerné la vitesse (45 % des contrôles, 1^{er} facteur d'accidentologie en 2009), l'alcool (40 %) et les 2 roues motorisés (25 %)

Le département du Nord a mis l'accent sur le dépistage de la consommation d'alcool et de stupéfiants (pour ces derniers, 1542 dépistages et 836 cas détectés). La priorité a également été donnée à la prévention des risques liés à la conduite des deux roues motorisés, à la source d'accidents fréquents. 1 010 défauts de port du casque, 209 cas de conduite dangereuse et 959 immatriculations non conformes ont été mis en évidence par les forces de l'ordre.

□ Les actions préventives

Dans les deux départements, pour les 15 à 25 ans, les actions sont ciblées sur les enjeux principaux de sécurité routière comme la conduite des deux roues motorisés et la consommation d'alcool et de stupéfiants en établissement de nuit. On notera les actions menées en lycées dans le prolongement du continuum éducatif d'éducation routière, sur l'apprentissage de la conduite accompagnée notamment.

Pour les soirées «étudiants», de nombreuses actions ont été menées avec le concours de l'association «voiture and co» pour la mise en place du concept «conducteur désigné».

Des actions ont concerné des publics de jeunes en difficulté, et en recherche d'emploi, pour lesquels l'accès au permis de conduire était rendu nécessaire.

S'agissant des usagers de deux roues motorisés, les actions de prévention « type reprises du guidon » n'ont pas concerné exclusivement les jeunes titulaires de ces permis, mais plus globalement tous les usagers souhaitant réfléchir sur leur pratique du deux roues motorisés avec des moniteurs moto-école, des inspecteurs du permis de conduire et des représentants des unités motorisées des forces de l'ordre.

□ La coordination régionale de la sécurité routière

L'observatoire régional de la sécurité routière contribue également à la connaissance de l'accidentologie. En 2010, on déplore 150 tués sur les routes de la région. Ce sont cependant 37 vies qui ont été épargnées par rapport à l'année 2009 et le risque d'être tué sur la route a été divisé par deux en 10 ans.

83 inspections de centres agréés pour le contrôle technique de véhicules ont été réalisées dans les 286 centres pour véhicules légers et 73 dans les 17 centres pour poids lourds. Les observations et écarts relevés, de l'ordre de 900, sont notifiés aux centres et contrôleurs concernés pour qu'ils mettent en œuvre les mesures correctives. La qualité des contrôles techniques est globalement satisfaisante.

L'activité industrielle automobile importante du Nord - Pas-de-Calais génère une forte activité d'homologation de véhicules. Selon les cas, les véhicules sont homologués soit unitairement à titre isolé, soit sous forme de prototype (réception par type). Ainsi, 2 636 réceptions à titre isolé et 109 réceptions par type ont été prononcées. S'y ajoutent 165 attestations d'aménagement pour le transport en commun de personnes, 33 autorisations de mise en service de dépanneuses, 471 certificats d'agrément pour le transport de matières dangereuses.

Le voisinage avec la Belgique induit une importation conséquente de véhicules légers. Pour les véhicules n'ayant pu être immatriculés directement en préfecture ou en sous-préfecture, il est procédé à l'identification des voitures particulières mises en service postérieurement au 1er janvier 2000 ; ainsi 2 636 identifications ont été réalisées.

Un accueil téléphonique « véhicules » à l'écoute des usagers a été spécialement créé. Près de 13 000 appels téléphoniques, concernant essentiellement les véhicules importés, ont transité par cet accueil téléphonique spécifique apportant ainsi un véritable service particulièrement apprécié par les usagers.

□ La réglementation des transports terrestres

La DREAL est chargée de la gestion des registres des transporteurs publics routiers de marchandises, de personnes, des commissionnaires (Nord et Pas-de-Calais) et des courtiers de fret fluvial (au plan national) et de la délivrance des titres de transport.

2 492 entreprises de transport de marchandises, 595 entreprises de voyageurs, 301 commissionnaires de transport et 25 courtiers de fret fluvial sont inscrits au 31/12/2010. L'activité de l'année 2010 se résume comme suit : 315 inscriptions pour 305 radiations d'entreprises, délivrance de 441 licences communautaires marchandises, 511 licences intérieures marchandises, 20 licences communautaires voyageurs, 119 licences intérieures voyageurs, 1 905 autorisations internationales bilatérales (essentiellement Maroc et Tunisie), 4 141 autorisations de circuler en période d'interdiction.

La DREAL vérifie également les conditions d'exercice de ces activités (honorabilité professionnelle, capacités professionnelle et financière).

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises et de la mission «Parrain PME du Transport», 198 rendez-vous ont été pris avec les responsables d'entreprise afin d'apprécier leur situation et les mesures prises pour remédier au manque de capitaux propres.

L'instruction des autorisations de transports exceptionnels est délivrée par arrêtés préfectoraux des départements du Nord et du Pas-de-Calais établis par la DREAL. Ce sont 6 023 dossiers qui ont été instruits. 4 953 ont reçu une suite favorable, dont 2 729 arrêtés individuels et 2 224 avis délivrés aux départements extérieurs à la région. La proportion des convois de 3^{ème} catégorie, c'est à dire les plus contraignants, représente 67 % des actes établis.

Les contrôles sur routes et en entreprises des transports routiers de marchandises et de voyageurs, ont pour but d'assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers, de garantir une concurrence loyale et maîtrisée entre les différents modes de transports et entre les entreprises et d'octroyer des conditions de travail équitables aux conducteurs routiers.

Les contrôles sur route réalisés en collaboration avec les forces de l'ordre, la douane ou avec les corps de contrôle belges et britanniques, portent sur l'ensemble des réglementations applicables dans le domaine du transport routier.

3 352 délits ou contraventions ont été relevés, 74 % concernent la réglementation sociale, 17 % le code de la route, 5 % la réglementation des transports, 3 % les transports de matières dangereuses.

A la demande des parquets, 239 avis techniques et 504 propositions d'ordonnances pénales ont été établis sur différentes procédures judiciaires.

■ Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire

□ La sécurité sanitaire dans le nouveau contexte de l'ARS

La veille et la sécurité sanitaire font partie des missions essentielles de protection des populations dévolues aux préfets de département. Jusqu'à la création de l'Agence régionale de santé (ARS), les préfets s'appuyaient sur les DDASS, qui elles-mêmes trouvaient des ressources mutualisées auprès des DRASS et des structures nationales telles que l'Institut national de veille sanitaire.

La création de l'ARS au 1er avril 2010 a changé cette organisation. Si les préfets de département restent responsables de la veille et de la sécurité sanitaire sur leur territoire, l'ARS s'est substituée au réseau DRASS-DDASS. Dans le champ de la veille et la sécurité sanitaires, le rôle de l'ARS consiste à surveiller, alerter et intervenir sur tous les risques pour la santé liés aux activités de soins,

aux produits consommés (produits alimentaires et produits de santé) et aux milieux de vie (qualité de l'eau, de l'air, des sols). Le préfet peut déléguer sa signature au directeur général de l'ARS en ces matières et peut, en cas de crise, avoir autorité sur les services de l'ARS.

Début 2010, les services de l'État (Préfecture, DRASS/DDASS notamment, puis l'ARS) ont poursuivi leur action de gestion de la crise sanitaire liée à la grippe A (H1N1). Le service zonal de défense et sécurité (SZDS) de la DRASS puis de l'ARS a animé et coordonné divers groupes de travail sur la gestion de l'épidémie de grippe A (H1N1).

Après la fin de l'épidémie, un séminaire zonal a été organisé en juin 2010. Il a rassemblé tous les opérateurs nordistes et picards impliqués dans cette crise. Le rapport sur le retour d'expérience (RETEX) de la gestion de crise a été finalisé en début d'année 2011, retour précieux pour aider à la réponse lors d'une prochaine crise sanitaire de cette ampleur.

□ La sécurité des produits alimentaires

Garantir une alimentation sûre, de bonne qualité gustative et nutritionnelle, produite dans des conditions durables est au cœur des préoccupations de la direction régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Celle-ci est chargée de la programmation et de la coordination des moyens pour la mise en œuvre des contrôles vétérinaires assurés par le niveau départemental par les directions départementales de protection des populations (DDPP) ou mutualisés au niveau régional (médicaments vétérinaires, protection animale).

La sécurité des produits alimentaires a constitué un objectif permanent de surveillance pour les deux DDPP dans le respect des priorités nationales et locales (gestion des alertes et des crises, mise aux normes des abattoirs, réalisation des plans de surveillance et de contrôle européens, contrôle ciblé des établissements responsables de la première mise sur le marché de denrées alimentaires d'origine animale et végétale et inspection des établissements agréés produisant des denrées animales ou d'origine animale).

La création des DDPP a favorisé les synergies d'action au sein de ses équipes d'inspecteurs et d'enquêteurs suite au regroupement de services ayant une double origine ministérielle (MAAPRAT et MINEFI).



© MEDDTL

Les tâches d'inspection sanitaire en abattoirs ont été intensifiées afin que chaque abattoir puisse bénéficier d'un agrément sanitaire communautaire et soit en mesure de répondre notamment aux besoins des éleveurs et des consommateurs locaux. Les DDPP ont veillé au maintien d'un système d'inspection vétérinaire efficace placé sous la responsabilité de vétérinaires officiels spécifiquement recrutés pour la réalisation de contrôles continus.

L'office FranceAgriMer assure des contrôles dans le cadre des directives nationales et de l'intervention communautaire. Ils ont concerné en 2010 le secteur céréales-grandes cultures, le stockage public et privé du beurre et du lait, les exportations de viandes, la maîtrise des marchés et de qualité des transactions. Ils ont visé également divers programmes alimentaires d'action sociale.

□ La protection des végétaux pour une meilleure sécurité sanitaire

Dans le domaine végétal, la DRAAF est directement chargée de la mise en œuvre des contrôles phytosanitaires (santé des végétaux, produits phytosanitaires) et de la délivrance des certificats phytosanitaires aux échanges. Elle élabore le plan cadre régional des autres contrôles effectués dans les secteurs relevant de la compétence du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT).

Elle est également chargée de la mise en place de la surveillance sanitaire du territoire, en vue de la maîtrise des risques sanitaires et environnementaux liés aux organismes nuisibles, aux résidus et aux contaminants.

Le plan Ecophyto 2018 a été mis en place en 2010 et piloté par la DRAAF. Il vise à diminuer l'utilisation de pesticides d'ici 2018 de 50 %, si possible. Le comité régional d'orientation et de suivi du plan (CROS) s'est réuni pour la première fois le 3 septembre 2010 sous la présidence du préfet de région et a adopté un plan d'action décliné en 7 axes.

Le programme 2010 d'expérimentation relatif à la protection des cultures est organisé autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'objectif du plan national Ecophyto 2018 en diversifiant les moyens de lutte et en incluant les moyens de lutte alternatifs,
- répondre à la demande de la commission des usages orphelins pour résoudre les problèmes phytosanitaires pour lesquels on ne dispose pas de solution de protection,
- améliorer la sécurité sanitaire des aliments et diminuer l'impact de la protection des cultures sur l'environnement,
- contribuer à la surveillance et à la prévention des phénomènes de résistance.

En 2010, 21 expérimentations ont été mises en place en Nord - Pas-de-Calais dans le cadre du programme piloté par les services centraux du Ministère de l'Agriculture.

La lutte contre les organismes nuisibles réglementés comporte trois aspects : l'inspection liée à la délivrance du passeport phytosanitaire, l'inspection liée à la surveillance du territoire, les mesures de lutte et éradications de foyer

La circulation des végétaux en France et dans l'Union européenne est soumise à des mesures de protection sanitaire destinées à prévenir la propagation de maladies et parasites des végétaux au sein du marché unique européen. Le passeport phytosanitaire européen (PPE) est le document officiel qui atteste que les végétaux et produits végétaux respectent les règles sanitaires européennes. Le PPE doit accompagner certains végétaux ou produits végétaux lors de leur circulation sur le territoire européen. Seuls les végétaux qui présentent un risque sanitaire élevé sont concernés par le PPE. Pour la région, les 3 principales filières concernées sont les filières plants de pommes de terre, pépinières fruitières et ornementales et plants légumiers (bulbilles d'oignons).

Des plans de surveillance permettent d'améliorer la connaissance de la situation sanitaire de la région ; les filières concernées sont la pomme de terre de consommation, le bois pour le nématode du pin et le capricorne asiatique, les grandes cultures pour le chrysomèle du maïs, les légumes pour les meloidogynes.

Un État qui sait s'adapter

■ Rendre l'État plus cohérent et plus efficient : la réforme de l'administration territoriale de l'État

□ La consolidation des nouvelles administrations régionales et la mise en place des directions départementales interministérielles

La réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) dans le Nord - Pas-de-Calais s'est traduite par l'installation des 6 nouvelles directions régionales, soit dans l'ordre chronologique depuis début 2009 : DRAAF, DREAL, DRFiP, DRJSCS, DRAC, DIRECCTE, et des deux fois trois directions interministérielles départementales (DDTM, DDPP, DDCS).



L'agence régionale de santé (ARS) a été mise en place le 1er avril 2010, avec le regroupement de tous les services sur Lille, en octobre 2010, dans les locaux du bâtiment ONIX, et le maintien de trois antennes : Arras, Valenciennes et Calais. Cette réforme d'ensemble de la gouvernance de la santé s'est aussi traduite par le lancement dès juillet, de la définition des territoires de santé : Lille Métropole, Artois-Douaisis, Hainaut-Cambrésis, Littoral. En fin d'exercice, les orientations du Plan Stratégique régional de santé ont été soumises à concertation.

La mise en place des nouvelles directions s'est accompagnée de la définition de projets stratégiques, selon des modalités et des contenus variables, et a donné lieu à une concertation régulière avec les instances paritaires (CTP) comme avec l'ensemble des agents. Le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), doté de nouvelles missions (dans le domaine de la coordination et de la mutualisation des moyens de l'État notamment) a terminé son projet de service début 2010.

L'INSEE a lancé son projet d'établissement à moyen terme, dénommé REPERES. En 2010, il a travaillé sur la coopération et la mutualisation dans l'interrégion Nord. Deux études ont été réalisées en 2010 dans le cadre d'une délégation entre directions régionales : « la filière bois » et « forces et faiblesses de la Thiérache ».

□ La dynamisation des ressources humaines

Une plate-forme régionale d'appui à la gestion des ressources humaines, pilotée par le SGAR, a été installée fin 2009 pour agir en complémentarité avec les services sur les domaines des ressources humaines. Cette structure légère qui a pour finalité de faciliter les mobilités interministérielles au sein d'un même bassin d'emploi, de professionnaliser la gestion personnalisée des ressources humaines et de favoriser les parcours professionnels des agents, a développé en 2010 l'animation d'une bourse régionale interministérielle de l'emploi public.

Elle a contribué à mieux faire connaître la situation de l'emploi public pour l'État et a apporté un appui aux services sur différents sujets : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, coordination et développement de l'offre de formation, pistes pour améliorer la situation des agents dans les domaines de l'action sociale et de la santé-sécurité au travail.

Les services ministériels de leur côté ont développé des coopérations : deux conventions ont été signées pour mutualiser à la fois l'assistance de service social (ARS, DIRECCTE, DRJSCS et les deux DDCS) et le service documentaire (DRJSCS, les deux DDCS, ARS).



© Plate-forme régionale d'appui à la gestion des ressources humaines

□ La rationalisation des fonctions support.

La mutualisation des fonctions supports de l'État à laquelle appelle la révision générale des politiques publiques, a pris un tournant décisif en 2010 avec l'implication du niveau central. Le Secrétariat général du Gouvernement a posé le principe de réalisation d'un schéma régional de mutualisation par chacun des préfets de région (circulaire du 30 juillet 2010).

Toutes les fonctions support sont visées, comme la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire, les achats, la logistique, la communication, les archives. Trois régions, dont le Nord - Pas-de-Calais, ont expérimenté la construction du schéma et proposer un guide méthodologique pour en faciliter la réalisation. La région Nord - Pas-de-Calais s'est vue confier l'examen de la fonction finances et celle de la communication avec le concours de la Mission DGME/BCG/Capgemini en novembre 2010.

L'objectif des mutualisations interministérielles est de générer des économies de moyens et surtout une meilleure qualité de service. Du programme de mutualisation lancé en 2009 dans la région, on passe à un schéma beaucoup plus global et ambitieux qui portera sur 35 fonctions ou sous-fonctions.

Le schéma régional et les schémas départementaux devront être réalisés après consultation du Comité de l'Administration Régionale et communiqués au Secrétariat général du gouvernement, avant le 30 juin 2011.

L'optimisation du parc immobilier de l'État se présente sous forme d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (par département). La réorganisation physique des directions régionales et départementales a conduit à des stratégies ambitieuses de réinstallation des locaux sur les sites de Lille et d'Arras, dont l'achèvement est prévu pour l'automne 2011.

■ Maintenir un service de proximité au travers de l'administration départementale de l'État

□ Des exigences de qualité

La préfecture du Pas-de-Calais s'est engagée dans la démarche de certification Qualipréf de ses services, notamment en matière de relations avec les collectivités territoriales, qui doit aboutir d'ici à la fin 2011.

La préfecture du Nord s'est dotée d'une structure bien identifiée en matière de pilotage de la performance depuis mars 2010. Il s'agit d'une mission transversale rattachée à la direction des politiques publiques, qui regroupe en son sein un contrôleur de gestion et un chef de projet qualité dont les missions sont complémentaires. En 2010, les démarches d'optimisation des processus dite « Lean » ont été entamées. Une démarche

d'amélioration de l'accueil et du service rendu en préfecture dans le cadre du référentiel Marianne a été mise en œuvre. Elle sera suivie par la démarche de certification de service «Qualipref».

D'autres chantiers peuvent être assimilés à des démarches qualité comme la réalisation des diagnostics accessibilité sur tous les sites en 2010, la mise en œuvre du plan «État exemplaire» ou encore la réalisation des plans départementaux de prévention et de lutte contre la fraude.

☐ Un achèvement dans de bonnes conditions du plan de relance

Grâce à un pilotage resserré et à la mise à disposition de crédits dans le cadre de programmes spécifiques, les services de l'État ont permis à la mi 2010 l'achèvement dans de bonnes conditions du volet « investissements publics » du plan de relance dans la région.

Par ailleurs, plusieurs dispositifs de soutien à l'emploi et à la formation ont encore reçu en 2010 au titre du plan de relance des allocations spécifiques (écoles de la deuxième chance, activités et animations des missions locales, allocations CIVIS pour les jeunes, FIPJ et ADEC).

☐ Le guichet fiscal unifié des particuliers pour un accueil fiscal de proximité

La qualité du service à l'utilisateur, professionnel ou particulier, constitue un des objectifs majeurs des services de la DRFIP Nord comme en témoignent les engagements du programme «Pour Vous Faciliter l'Impôt». En 2010, la direction régionale des finances publiques a achevé la mise en place sur le département du Nord du guichet fiscal unifié pour les particuliers, qui permet à l'utilisateur de trouver en un lieu unique la réponse à ses questions de calcul ou de paiement de l'impôt (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

En 2010, treize nouveaux services des impôts des particuliers (SIP) ont ainsi été créés dont dix sur les grands sites du département : Lille, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes, portant le nombre de ces services à 18. Dans le Nord, ce sont ainsi 59 trésoreries, en lien avec les SIP dans la circonscription duquel elles sont situées, qui exercent la mission de recouvrement de l'impôt qui contribuent à l'accueil fiscal de proximité.

Par ailleurs, la DGFIP poursuit également son action de simplification des démarches des usagers, qui passe notamment par le développement de la dématérialisation des échanges et la promotion assurée pour la télédéclaration des revenus (simplifiée par la validation en trois clics et/ou sans certificat). En 2010, ce sont ainsi 25 % des foyers qui ont télédéclaré dans la région.

☐ La modernisation de l'administration fiscale pour les usagers professionnels

Les services de la direction régionale des finances publiques et de la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais ont accompagné les entreprises dans la démarche de dématérialisation, qui sécurise et facilite les obligations fiscales des PME.

La taxe professionnelle est remplacée depuis 2010 par la contribution économique territoriale (CET), elle-même composée d'une cotisation foncière des entreprises (CFE) et d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La réforme de la taxe professionnelle constitue une contribution importante à l'effort de relance entrepris par L'État.

Une campagne d'information à destination des chefs d'entreprises, des élus et des experts comptables a été lancée en 2010 afin de délivrer réponses et explications aux interrogations que cette réforme soulève.

L'État, autorité de gestion des fonds européens

Le préfet de région est autorité de gestion du programme opérationnel (PO) régional du fonds européen de développement régional (FEDER) et l'autorité de gestion déléguée du volet régional du programme opérationnel national du fonds social européen (FSE) pour la période 2007-2013.

Ces programmes sont mis en œuvre par les services de l'État et des « organismes intermédiaires » (Région Nord - Pas-de-Calais, départements du Nord et du Pas-de-Calais, OSEO, PLIE...).

Globalement, avec un montant cumulé de fonds programmés de 229 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit un taux de programmation de 60 % par rapport aux crédits 2007-2013, l'avancement du programme FSE est satisfaisant en Nord - Pas-de-Calais. Il a permis d'atteindre l'objectif de dépenses fixé par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).



Exposition photos sur les fonds européens en région - © SGAR

En 2010, le programme opérationnel FEDER présente un montant programmé de 289 millions d'euros, soit un taux de programmation de 41 %. En vue de rehausser ce taux et de prévenir le risque de dégageant d'office (perte de crédits liée à une insuffisance des justifications de paiements) a été mise en place en janvier 2010 une démarche d'évaluation systématique des perspectives de programmation. Un état des lieux et une analyse des perspectives de programmation à l'occasion de la révision à mi-parcours du programme, préparée en 2010 et validée en janvier 2011, ont permis ainsi d'identifier les difficultés de consommation des crédits et les potentiels d'accélération à venir.

Ce dispositif, impliquant des réunions régulières avec les services instructeurs des dossiers, a obtenu des résultats positifs et a permis :

- l'accélération de la programmation de certaines opérations (efficacité énergétique dans le logement social) ;
- le rattrapage par les services instructeurs FEDER dans l'exécution du contrôle de service fait (CSF) nécessaire à la justification des dépenses auprès de la Commission européenne, y compris les contrôles désormais demandés sur le respect des règles européennes de mise en concurrence ;
- la réorganisation interne de services de l'État : exemple de la DREAL dont les recrutements et/ou remplacements au sein du service instructeur ont été réalisés ;
- l'aboutissement de la révision à mi-parcours du PO FEDER, grâce à un travail partenarial fort entre État et Région.

Parmi les exemples de l'utilisation du FEDER, on citera de nombreux projets de recherche les pôles de compétitivité, la rénovation du site des Deux Caps, le projet du Louvre Lens, les transports en commun en site propre (tramways) de Maubeuge et Valenciennes.



Site des Deux Caps - © P. Mores

■ Mettre en oeuvre le développement durable

□ La prise en compte du développement durable dans les politiques publiques

En vertu d'une directive européenne, nombre de projets donnent lieu désormais à une évaluation par l'autorité environnementale, confiée au préfet de région et par délégation au DREAL. Cette autorité a produit des avis sur divers projets :

- 30 % sur des zones d'aménagement concerté,
- 30 % sur des installations industrielles,
- 20 % sur des implantations d'éoliennes,
- 14 % sur des infrastructures routières, sur des stades, des tramways ou du renouvellement urbain...

Ces avis apportent un éclairage sur la qualité des démarches d'études d'impact et sur la prise en compte de l'environnement. L'avis est rendu public et contribue à une participation des citoyens au processus de décision des grands projets.

Expérience unique en France, la mission d'appui à l'environnement (M.A.E.) composée de deux agents, l'un de l'État et l'autre de la Région, accompagne indifféremment les services qui instruisent les projets soumis au financement du FEDER. En 2010, la MAE a examiné les dossiers relatifs à 166 projets, a fait des recommandations sur 116 d'entre eux et 65 les ont intégrées. La mission assiste, informe et forme les services instructeurs sur les enjeux environnementaux et leur prise en compte dans les projets. Elle apporte un appui ponctuel aux services instructeurs sur les dossiers problématiques afin d'identifier les enjeux environnementaux et les pistes d'amélioration. Elle suit la prise en compte de l'environnement comme contribution au développement durable, et participe à la réalisation de son évaluation dans le cadre du dispositif général d'évaluation PO-CPER.

□ L'éco-responsabilité

La dynamique engagée par la Stratégie nationale du développement durable nécessite que l'État montre l'exemple. Il doit s'appliquer à lui-même les démarches qu'il entend promouvoir auprès des entreprises et des collectivités notamment. Ainsi, le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux de développement durable dans le fonctionnement des administrations et leur gestion quotidienne (plan administration exemplaire et bilan carbone).

Le chantier régional de mutualisation en éco-responsabilité, piloté par la DREAL, a réuni une quinzaine de services régionaux et départementaux. Ce chantier a permis de dresser un état des lieux de l'avancée des démarches éco-responsables et de dégager des propositions de mutualisation concrètes : une coordination régionale autour d'objectifs communs « État exemplaire », la création d'un réseau interministériel de correspondants, la poursuite des formations engagées depuis 2006 et un plan de déplacements inter administration du quartier de la gare à Lille.

■ Renforcer et communiquer l'expertise de l'État : observation, évaluation et prospective

La direction régionale de l'INSEE a poursuivi ses nombreux travaux en 2010. Elle s'est entre autres engagée dans une étude prospective sur les grands territoires régionaux en partenariat avec le Conseil Régional et le Secrétariat général pour les affaires régionales. S'ajoutent à ce nouveau projet la réalisation de deux dossiers sur les migrations résidentielles avec un collectif de partenaires, l'exploitation de l'enquête sur la filière automobile ainsi que la réalisation du dossier correspondant.

A la suite de la fermeture de la raffinerie des Flandres sur Dunkerque, le préfet de région a sollicité l'INSEE pour réaliser une étude d'insertion territoriale sur l'établissement Total. A l'urgence du diagnostic à conduire, dans un contexte social tendu, s'est ajouté le défi statistique d'exploiter des données comptables sur un cycle de 5 années.

La DRAAF conduit un programme d'enquêtes statistiques largement guidé par les obligations européennes. Celles-ci permettent en premier lieu le suivi conjoncturel des principales productions animales, végétales et agro-industrielles. Des enquêtes annuelles fournissent au plan départemental des données sur l'évolution des cultures et de l'élevage, sur les volumes de production et certains aspects techniques, et sur les résultats économiques des entreprises agro-alimentaires et forestières. Les enquêtes pluri-annuelles, notamment sur les structures agricoles, et les enquêtes périodiques thématiques actualisent les connaissances, répondent à des enjeux stratégiques ou à des questions d'actualité, par exemple en matière d'environnement.

Tous les 10 ans, le recensement agricole mené par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche fournit un ensemble de données exhaustives sur l'agriculture française et permet de suivre son évolution. La collecte pour le recensement 2010 a commencé en septembre. En 2010, ont été publiés le bilan agricole de l'année 2009, les comptes de l'agriculture et les revenus agricoles en 2009, le mémento des données agricoles et le panorama de l'agriculture avec la Picardie.

La DIRECCTE produit depuis 2010 sa propre source d'emploi, qui lui permet de donner une vision conjoncturelle, au-delà des informations sur le chômage. Elle élabore des notes sur les thèmes qu'elle suit et produit des fiches territoriales.

La DREAL a piloté plusieurs études en 2010. L'édition 2010 de l'Industrie au regard de l'environnement (IRE) a été réalisée et enrichie d'analyses produites pour la première fois (sédiments, déchets), dans l'esprit du Grenelle.

Le site internet de la DREAL permet de répondre à l'obligation réglementaire de diffusion des données environnementales. Il intègre de nombreux contenus dont les publications, une base des données communales, une photothèque, de l'information géographique, les partenaires régionaux, des dossiers thématiques. Sur ce site, le portail des données communales de la DREAL permet la recherche des zonages par commune ainsi que la présence d'espaces sensibles ou protégés.

De même, l'information sur les mesures régionales de protection de la biodiversité concerne de nouvelles mesures de protection. Sont diffusées des informations sur les enjeux, le contexte réglementaire, les orientations nationales, l'état des lieux local... En 2010, le dossier sur les plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées a été diffusé. Un important travail de cartographie pour représenter les dossiers des mesures agro-environnementales des différents territoires a été réalisé.

Enfin, les différents services de l'État participent activement à la vie du Portail d'information et de veille économique en région (PIVER) animé par l'INSEE. Le portail permet de consulter des fiches d'informations sur les structures d'observation de la région. Dans ces fiches sont indiquées les données et les études produites par chaque structure.





Chapitre 2

Les grandes politiques publiques



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS



© Rectorat

L'éducation, un préalable incontournable

La première richesse de la région c'est sa jeunesse. En 2010, les services de l'Etat ont poursuivi leurs actions pour une formation tournée vers l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes. Investir dans le capital formation c'est créer les conditions d'une croissance durable qui permettra d'assurer l'avenir de notre jeunesse.

Dans l'Académie, 21 160 élèves répartis dans 668 divisions de 2nde ont été concernés. La réforme permet de généraliser l'apprentissage des langues vivantes en groupes de compétences et offre la possibilité aux élèves de mieux préparer leur orientation par le biais de deux enseignements d'exploration choisis en classe de 2nde, dont au moins un enseignement d'économie.

Disposer d'une école plus performante, attentive à tous ses élèves

■ Des résultats en progression

Les résultats 2010 de l'académie de Lille témoignent d'une école plus performante. L'Académie de Lille rejoint les moyennes nationales, notamment pour ce qui concerne la réussite aux examens du baccalauréat. Le taux de réussite global s'établit à 84,2 %, à 1,3 point seulement au-dessous du taux national.

■ La réforme du lycée : mieux préparer son orientation

Les principales évolutions en 2010 concernent le lycée. La réforme du lycée d'enseignement général et technologique a été mise en oeuvre au niveau de la classe de seconde à la rentrée de septembre 2010. Trois objectifs guident les mesures qui ont été retenues au terme d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : une orientation plus individualisée, progressive et continue, un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité, une ouverture plus grande du lycée sur son époque.

■ La poursuite de la lutte contre le décrochage scolaire

□ Les actions de la Mission générale d'insertion (MGI)

Au fil des années, les statistiques révèlent que de trop nombreux jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, dans une proportion qui demeure plus élevée dans notre académie (8,5 % en 2008) qu'au niveau national (5,9 %). Pour prévenir et combattre ce phénomène, l'État, au travers de l'Académie de Lille, se mobilise afin de repérer et accompagner les jeunes en situation de décrochage et leur proposer des solutions adaptées à leur projet personnel en termes d'orientation, de parcours de formation et d'insertion.

La mission générale d'insertion (M.G.I.) accueille les jeunes de plus de 16 ans sortis sans solution du système scolaire depuis moins d'un an. Au cours de l'année scolaire 2009/2010, 4 832 jeunes ont été accueillis par les équipes MGI de bassin, dont 76 % sans diplôme. Au terme de l'accompagnement proposé, les trois quarts de ces jeunes sont soit réintégrés dans un parcours de formation/qualification, soit orientés vers une activité professionnelle.

□ La première année de mise en oeuvre de PARTAJ

L'année 2010 a été marquée par la mise en oeuvre du Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes (PARTAJ), signé par le préfet de région, le recteur et le président du Conseil régional le 8 octobre 2009 dans le but de rassembler et coordonner les actions d'accompagnement des jeunes sortis sans qualification du système éducatif menées par l'ensemble des partenaires concernés.

A ce titre, cinq plates-formes territoriales pour l'insertion des jeunes ont été déployées sur cinq territoires particulièrement exposés aux situations de décrochage et aux difficultés d'accès des jeunes à l'emploi. Il s'agit des bassins d'éducation de Roubaix-Tourcoing, Lens-Liévin-Hénin-Carvin, Béthune-Bruay, Valenciennes et Sambre-Avesnois. Composées d'acteurs locaux (mission générale d'insertion, centres d'information et d'orientation, mission locale, maisons de l'emploi, travailleurs sociaux, réseau associatif), les plates-formes sont à même de proposer une intervention de proximité rapide et concrète. La mutualisation des données issues des outils de repérage de l'éducation nationale (l'outil informatique SYMSER est développé depuis l'année scolaire 2009/2010) et d'autres institutions partenaires permet au préalable le repérage du public concerné et un meilleur suivi de chaque situation individuelle.

■ Les internats d'excellence

Dispositif emblématique du volet éducation de la dynamique « Espoir Banlieues », qui bénéficie à partir de 2010 du financement du programme des investissements d'avenir de l'État, les internats d'excellence sont destinés à des élèves ou étudiants motivés qui ne bénéficient pas, dans leur environnement quotidien, d'un contexte favorable pour étudier. Fondés sur un projet pédagogique et éducatif fort, les internats d'excellence offrent un cadre d'étude stimulant propice à faire émerger des projets professionnels et personnels ambitieux et à même d'optimiser les conditions de la réussite des élèves.



© Rectorat

Sont concernés en premier lieu les élèves et les étudiants de milieux défavorisés qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou qui sont scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. L'accueil des élèves peut se faire dans le cadre de places labellisées dans des internats existants ou dans des structures nouvellement créées ou rénovées. L'implantation des internats d'excellence sur le territoire régional fait l'objet d'une approche concertée entre la préfecture de région, l'Education nationale et le Conseil régional.

Le premier internat d'excellence dans la région a été ouvert à Douai pour 50 premiers élèves à la rentrée de septembre 2010. Installé au centre de la ville dans les bâtiments rénovés de l'ancienne Ecole Normale, l'internat d'excellence de Douai accueille depuis la rentrée de septembre 2010 50 élèves :

- 15 élèves en classe de 4^{ème}
- 15 élèves en classe de 3^{ème}
- 20 élèves en classe de 2^{nde}

Mis en oeuvre par une équipe d'enseignants volontaires, le projet pédagogique est centré sur la pratique de l'expression orale et sur le travail transdisciplinaire. Une aide au travail personnel ainsi qu'un accompagnement individualisé sont proposés. Les pratiques artistiques sont mises en avant en appui sur des partenariats forts avec l'Hippodrome de Douai et le musée de la Chartreuse. L'établissement participe par ailleurs à l'expérimentation proposée par le Ministère de l'éducation nationale : « cours le matin, sport l'après-midi », en partenariat avec les clubs sportifs de la ville de Douai. Ce projet a pu être concrétisé grâce à la mobilisation conjointe de l'éducation nationale, du Conseil régional, du Conseil général du Nord et de la ville de Douai.

Par ailleurs, 270 places d'internat ont été labellisées « internat d'excellence » à cette même rentrée sur l'académie.

■ La scolarisation des élèves handicapés : des progrès confirmés

Depuis 2005, le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans l'académie de Lille a constamment progressé, passant de 10 900 à 15 964 à la rentrée de septembre 2010 (soit +46 %). L'académie a poursuivi son effort en 2010 afin de proposer des parcours de scolarisation adaptés aux besoins éducatifs des élèves handicapés : en scolarisation partagée entre les établissements relevant du Ministère de la santé et les établissements scolaires ou en classe ordinaire, avec une aide personnalisée ou dans le cadre d'un dispositif spécialisé : classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) en primaire, unité pédagogique d'intégration (UPI) en collège et dispositif pédagogique d'intégration (DPI) en lycée.

Les moyens mobilisés en 2010 par l'académie pour améliorer la scolarisation des élèves handicapés se sont accrus soit par des dispositifs

spécialisés mis en place dans l'enseignement public primaire et secondaire : 358 classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) en primaire, 84 unités pédagogiques d'intégration (UPI) en collège, 9 dispositifs pédagogiques d'intégration (DPI) en lycée, soit par un accompagnement individuel pour une scolarisation en classe ordinaire (4 609 élèves bénéficient d'un accompagnement individuel montrant une progression de +80 % sur deux ans). Ce sont ainsi 1 319 auxiliaires de vie scolaire individuels et collectifs (assistants d'éducation) qui assurent cet accompagnement et ce sont plus de 500 enseignants de l'éducation nationale qui interviennent en établissements ou services spécialisés.

■ L'apprentissage des langues : un atout pour l'avenir

Elever le niveau de compétence en langues et diversifier l'offre de formation, en développant notamment les possibilités d'apprendre l'allemand et le néerlandais, constituent des priorités de l'action académique dans le domaine des langues vivantes.

Les sections bi-langues qui permettent de débiter dès la classe de 6^{ème} l'apprentissage d'une deuxième langue vivante continuent de se développer dans l'académie. A la rentrée 2010, 88 sections bi-langues étaient proposées dans les collèges de l'académie : 77 sections anglais-allemand, 5 sections anglais-néerlandais, 4 sections anglais-espagnol, 2 sections anglais-russe.

■ Les filières de formation aux métiers du développement rural

La DRAAF assure l'autorité académique pour l'enseignement agricole, en vue de la formation des jeunes engagés dans la voie scolaire et en apprentissage et des adultes en formation continue.

Les 33 établissements régionaux implantés en zone rurale ou périurbaine proposent sur la majorité des sites des formations à la fois scolaire, par apprentissage et en formation continue pour adultes. Ces derniers peuvent également accéder au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE). Les établissements d'enseignement agricole présentent la particularité de mixer leurs publics (élèves, apprentis et adultes).

L'enseignement agricole en Nord - Pas-de-Calais compte aujourd'hui plus de 10 000 jeunes



© Médiathèque Terra du MEDDTL

apprenants - 8 200 élèves en formation scolaire et 1 900 apprentis. 460 000 heures sont dispensées annuellement à des stagiaires adultes en formation professionnelle continue.

Mobiliser tous les leviers de l'action éducative

L'action éducative ne se limite pas à l'école. Les services de l'État accompagnent également les jeunes dans leurs projets d'éducation citoyenne. Il existe de nombreuses initiatives soutenues par l'État dans la région.

■ Le programme envie d'agir et les comités locaux d'aide aux projets (CLAP)

Le programme « Envie d'agir » apporte un soutien à la fois pédagogique, technique et financier permettant d'accompagner les jeunes, de l'émergence à la réalisation effective de leur projet quel que soit leur âge, leur situation ou l'envergure de leur projet. Il se divise en deux dispositifs : DEFI jeunes et projets jeunes.

Le CLAP est un outil pédagogique au service des jeunes. Il s'appuie sur une démarche d'accompagnement permettant aux jeunes de réaliser leur projet. Ce dispositif vise à favoriser l'expression directe des jeunes en vue de leur insertion sociale, culturelle et professionnelle, à les responsabiliser, à révéler leurs compétences, potentialités et capacités créatives et ainsi leur donner la possibilité d'élargir leur environnement social, culturel et économique et d'appréhender leur avenir.

En 2010, 2 510 jeunes ont été accompagnés pour 491 projets financés, dont 311 sont des créations d'entreprises.

Le partenariat avec le Conseil Régional est bien établi. La DRJSCS a assuré la « transition » avec la DDCS sur l'animation du réseau et la participation aux commissions locales des CLAP pour le département du Nord. Les actions de communication engagées en 2010 sont essentiellement orientées vers les territoires non couverts par un CLAP.

■ Le fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ)

Le FEJ a été créé par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA. Il fonctionne uniquement par appels à projets thématiques. Sa finalité est de permettre de tirer des conclusions des actions menées afin d'enrichir les politiques de jeunesse.

Pour la région Nord - Pas-de-Calais nous comptons 29 expérimentations en cours dans les domaines suivants : livret de compétences, revenu contractuel d'autonomie (RCA), engagement des

jeunes, internat d'excellence, permis de conduire, décrochage scolaire, mobilité des jeunes, logement, lutte contre les discriminations... A travers ces actions, l'engagement de l'État représente plus de 8,9 millions d'euros sur la région.

■ La lutte contre l'illettrisme et l'accès à la langue

Les évaluations en lecture réalisées en 2009 dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) confirment la prégnance de l'illettrisme dans la région Nord - Pas-de-Calais, qui figure parmi les trois régions dans lesquelles le pourcentage de jeunes en difficulté de lecture est supérieur à 12 % (la moyenne nationale s'établissant à 10,6 %).

L'ampleur du problème conduit l'Education nationale, avec l'aide de ses partenaires, orthophonistes, associations, à renforcer sans cesse son intervention à la fois pour prévenir et proposer des solutions de remédiation aux élèves en difficulté face à l'écrit. Dès la classe de maternelle puis en primaire, des actions de repérage précoce et d'aide personnalisée sont mises en place, pilotées par les inspections académiques.

Dans le secondaire, un accompagnement éducatif individualisé ainsi qu'une aide au travail scolaire sont proposés aux élèves les plus fragiles. Le dispositif académique P.A.P.I.E.S. (Projet académique de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement secondaire) permet de proposer un suivi individualisé des jeunes en grande difficulté face à l'écrit, repérés lors de la J.A.P.D, par des « tuteurs » enseignants retraités. Au cours de l'année scolaire 2009/2010, 63 jeunes ont été accompagnés par 34 tuteurs.

La plupart de ces dispositifs font l'objet d'une mise en oeuvre coordonnée avec l'ensemble des services de l'État concernés dans le cadre du plan régional stratégique de prévention et de lutte contre l'illettrisme « Lire – Ecrire – Agir » (LEA) piloté conjointement par l'État et la Région dans le cadre du CCREFP. Les 1^{ères} assises académiques de prévention de l'illettrisme se sont tenues à la faculté de droit de Lille le 2 décembre 2010 et feront l'objet d'une publication en 2011.

■ L'éducation à la santé en milieu scolaire

Les statistiques font apparaître que la région Nord - Pas-de-Calais est la première région concernée par la progression de l'obésité, qui atteint 20 % de la population de plus de 18 ans. Près de 17 % des élèves présentent une obésité en classe de 6^{ème} en 2009/2010, ce qui représente une augmentation de 3 points par rapport à l'année scolaire précédente. Dans certains bassins d'éducation, la proportion d'élèves obèses est supérieure à 20 % (Valenciennes, Lens-Hénin-Liévin). Sur la base de ce constat,

les équipes éducatives se mobilisent avec leurs réseaux de partenaires afin de promouvoir dès l'enseignement primaire des projets éducatifs sur l'amélioration de la nutrition et le développement de l'activité physique. Au cours de l'année scolaire 2009/2010, 3 204 séances nutritionnelles ont été réalisées, pour l'essentiel dans les écoles (20 %) et les collèges (73 %).

Au nombre des priorités de l'académie figure le développement de la pratique des activités physiques et sportives. Pour lutter contre une sédentarité de plus en plus importante, l'académie de Lille renforce son action afin de permettre à chaque élève de développer et d'entretenir sa santé, d'assurer son bien-être par la pratique régulière d'une activité physique.

De manière générale, les projets éducatifs intégrant les deux thématiques « sport » et « santé » sont soutenus prioritairement. « Qui mange bien, bouge bien », « Bien manger et bouger : bonjour la santé », « mangez, bougez, équilibrez » sont des exemples de projets initiés en 2010 dans des collèges avec le concours de diététiciens et d'associations sportives dans le but d'amener les élèves à prendre conscience de ces enjeux pour leur bien-être et leur santé.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » menée dans quelques établissements à la rentrée de septembre 2010. Cette adaptation des rythmes scolaires privilégie les apprentissages fondamentaux le matin, puis les activités culturelles et sportives l'après-midi, pour permettre un meilleur épanouissement des élèves.

■ L'éducation artistique et culturelle

Le contrat local d'éducation artistique (CLEA) est un contrat passé entre une intercommunalité importante en termes de population, notamment scolaire, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'académie de Lille. S'y associent activement les autres collectivités et d'autres services de l'État. Ce dispositif permet d'appréhender la question de l'éducation artistique partagée par le plus grand nombre en s'appuyant sur une mobilisation des forces culturelles fédérées et de présences artistiques de longue durée.



© DRAC

Un CLEA repose en particulier sur un ensemble conséquent de résidences-missions à des fins éducatives confiées à des artistes choisis conjointement par les différentes parties prenantes. Il s'agit de résidences originales dites « de disponibilité et de diffusion ». Un artiste-résident consacre au CLEA quatre mois de son activité professionnelle. Il rencontre, durant cette période, les différents professionnels concernés par l'enseignement et l'éducatif au sens large.

Avec eux, il élabore toutes sortes d'interventions en faveur des enfants, des jeunes et, au delà, des familles. Ces interventions sont destinées à rendre sensible la démarche artistique et la recherche qui l'animent. En parallèle, cet artiste bénéficie d'une diffusion intense de son oeuvre déjà accomplie. Cette diffusion s'organise aussi bien en lieux dédiés (structures culturelles) qu' en lieux qui ne le sont pas ou moins (établissements scolaires, lieux associatifs, lieux et espaces publics, etc.).

Bien entendu, un CLEA est un ambitieux exercice de mise en cohérence des offres déjà mises en oeuvre localement, mais aussi une démarche volontariste de développement qui comporte un indispensable axe de formation des nombreux acteurs de l'éducation artistique.

Chaque contrat est envisagé pour trois années renouvelable une fois. Des CLEA sont en cours dans les territoires suivants : la communauté d'agglomération du Calais, la communauté d'agglomération du Boulonnais, les villes associées de Lille, Lomme et Hellemmes, dans le cadre de leur projet éducatif global, les villes regroupées de Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos, la communauté d'agglomération Artois comm.

■ La prévention de la violence scolaire

Les états généraux de la sécurité à l'école qui se sont tenus à Paris en avril 2010 ont mis en évidence toute la complexité du phénomène de la violence en milieu scolaire et affirmé la nécessité d'une réponse globale et coordonnée. En cohérence avec les orientations ministérielles issues de cette réflexion, l'académie a mis en oeuvre tout au long de l'année 2010 un certain nombre d'actions visant à mieux prévenir les actes de violence dans les établissements.

C'est ainsi que, dans une démarche qui se veut avant tout éducative et préventive, plusieurs dispositifs associant l'éducation nationale et les services de police et de gendarmerie ont été mis en place de manière à renforcer la sécurité des élèves et des personnels dans les établissements scolaires : désignation de « correspondants police/gendarmerie sécurité de l'école » dans tous les établissements scolaires de l'académie ; installation à titre expérimental dans cinq établissements d'un « bureau sécurité école », consistant pour un policier référent ou un correspondant scolaire-gendarmerie à assurer des permanences dans l'établissement ; création de cinq équipes mobiles de sécurité (EMoS). Ces EmoS, placées auprès des inspecteurs

d'académie, sont constituées de personnels de l'Education nationale et d'agents issus de la police ou de la gendarmerie. Leur mission essentielle consiste à conseiller et venir en soutien aux établissements confrontés à des problèmes significatifs de sécurité et de délinquance. C'est en appui sur ce partenariat que sont par ailleurs élaborés au niveau de chaque établissement des diagnostics de sécurité. Pour 14 établissements bénéficiant d'un plan anti-intrusion, le diagnostic a été établi par des officiers spécialisés des directions départementales de la sécurité publique.

■ La formation aux métiers du sport

La DRJSCS évalue et délivre des diplômes d'État pour les professions d'animation et d'éducation au sport ainsi que pour les professions sociales.



Pour les professions animation et sport, la DRJSCS accompagne et évalue les formations professionnelles habilitées, ouvrant aux diplômes d'État : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Brevet d'État d'Eduteur Sportif 1^{er} et 2nde degré, Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport. Elle organise une partie des épreuves de certification de ces diplômes (formations en UC) et préside les jurys pléniers.

Au cours de l'année 2010, 136 formations ont fait l'objet d'un suivi pour 1 210 candidats en formation, 56 jurys ont été présidés par la DRJSCS et 1 075 diplômes délivrés. Ces diplômes disposent d'un corollaire en VAE.

La DRJSCS organise l'inspection de l'apprentissage qui concerne 2 CFA. Elle promeut la formation non professionnelle. Elle a délivré 139 diplômes BAFD (Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'accueils de loisirs). Elle a financé la réalisation de 13 380 parcours de formation de bénévoles.

■ La formation aux métiers de l'aide sociale

La DRJSCS a organisé des épreuves de certification et présidé les jurys de 9 diplômes d'État du secteur social : Auxiliaire de Vie Sociale, Assistante Familiale, Aide Médico-Psychologique, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, Educateurs de Jeunes Enfants, Assistant de Service Social, Médiateur Familial, Ingénierie Sociale.

Au cours de l'année 2010, 13 sessions d'examen ont été organisées, 2 037 candidats ont été inscrits par les organismes de formation sur les 9 diplômes, 1 465 diplômes ont été délivrés. Ces diplômes d'État disposent d'un corollaire en VAE. 7 sessions d'entretiens de candidats se sont déroulées, 385 candidats se sont présentés, 166 diplômes ont été décernés. Au total 1 631 diplômes ont été remis.

Pour les professions paramédicales, la DRJSCS organise et préside des jurys pléniers de 13 diplômes d'État : Cadre de Santé, Infirmier, Infirmier de Bloc Opératoire, Infirmier Anesthésiste, Puéricultrice, Masseur-kinésithérapeute, Psychomotricien Ergothérapeute, Pédicure Podologue, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture, Ambulancier, Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

Au cours de l'année 2010, 4 158 candidats ont été inscrits aux diplômes d'État, 3 653 diplômes ont été délivrés. Trois de ces diplômes d'État disposent d'un corollaire en VAE : Aide Soignant, Auxiliaire de Puériculture, Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

La DRJSCS gère aussi la procédure d'autorisation d'exercice de 11 professions paramédicales : Aide-soignant, Auxiliaire de Puériculture, Infirmiers soins généraux, Puéricultrice, Infirmier anesthésiste, Infirmier bloc opératoire, Ergothérapeute, Masseur-kinésithérapeute, Orthophoniste, Manipulateur électroradiologie médicale, Pédicure-podologue. 154 autorisations ont été accordées, 9 refusées et 48 seront accordées après épreuves ou stages.

■ La culture scientifique et technique

Sur le plan de la culture scientifique et technologique, l'intervention de l'État a été focalisée d'une part sur le forum des sciences, structure de coordination en région de la Fête de la science qui s'est déroulée du 21 au 24 octobre 2010 autour du thème « Biodiversité et bioéthique : quel défi pour l'avenir ? » et d'autre part sur la mise en place d'une mission d'appui à la diffusion de la culture scientifique et technique et à la valorisation du patrimoine scientifique au sein du PRES.



© Rectorat



Logement HQE Roubaix - MEDDTL © Bernard Suard

L'emploi, la santé et le logement : les bases de la cohésion sociale et de l'égalité des chances

L'évolution de l'emploi dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2010 reflète encore les ajustements aux soubresauts de la crise économique et financière. Cependant si 1 900 emplois directs ont été supprimés, 5 500 emplois intérimaires ont été créés. L'emploi progresse donc en 2010 de 0,4 %, la France métropolitaine de 0,8 %. La contribution à la hausse de la région (rapport entre les créations d'emploi de la région et l'ensemble des créations d'emploi des régions) s'élève à 2,8 % en 2010, soit une part moins élevée que son poids dans l'emploi concurrentiel national, qui se stabilise à 5,7 %. Dans ce contexte, les services de l'Etat en 2010 comme les années précédentes se sont mobilisés pour soutenir les plus populations les plus fragiles.

Assurer l'accès à l'emploi : une priorité

■ L'apprentissage et l'alternance comme outil d'insertion professionnelle des jeunes

Les contrats en alternance, qui restent la voie la plus efficace pour l'insertion professionnelle des jeunes, connaissent, après une baisse spectaculaire sur le premier semestre 2009, une remontée progressive depuis. Au total, 22 850 contrats en alternance ont été réalisés en 2009 et 23 500 en 2010, soit une hausse annuelle de +2,9 %.

La mobilisation au niveau régional et territorial des acteurs œuvrant en matière de développement de l'alternance (maisons de l'emploi, missions locales, Conseil Régional via le contrat d'objectifs et de moyens Apprentissage, chambres consulaires) a permis de conclure 14 389 contrats d'apprentissage et 9 118 contrats de professionnalisation, dont 7 767 contrats pour un public « jeunes » (moins de 25 ans).

Par ailleurs, un réseau de développeurs de l'apprentissage (32 en secteur privé et 6 en secteur public) a permis une sensibilisation accrue des entreprises sur l'ensemble du territoire régional.

Enfin, des actions de découverte des métiers, dans le cadre de la formation en alternance, ont été engagées, afin de permettre aux jeunes de découvrir sur site et sur une courte durée (3 ou 6 heures) le monde de l'entreprise.

D'autre part, le contrat d'autonomie, développé dans les ZUS et CUCS de la région, a permis à 5 854 jeunes issus des quartiers de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi sur une période de 12 mois.

Concernant les écoles de la 2^{ème} chance, l'État a consolidé le développement du dispositif (9 sites) en finançant 750 places pour 1,6 millions d'euros en 2010.

■ L'accompagnement du retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées

Sous l'égide du préfet de région, le service public de l'emploi régional a activé tous les leviers possibles pour faire face à la situation de l'emploi. Après près de 56 000 contrats aidés signés en 2009 dans la région Nord - Pas-de-Calais, 60 320 ont été signés en 2010, ce qui constitue le plus important volume de contrats depuis la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale. En 2010, l'enveloppe régionale a représenté 12,3 % de l'enveloppe de la France métropolitaine.

Plus souvent en CDD ou en mission d'intérim, les jeunes ont été les premiers à subir les effets de la crise. Ils ont donc été les premiers bénéficiaires de la politique d'emploi au cœur de la crise. Les mesures du Plan Jeunes ont mobilisé, sous l'égide du préfet de région, aussi bien Pôle emploi que les missions locales. En 2010, 11 150 CAE et 5 820 CIE ont été prescrits pour des jeunes. La mobilisation des Missions Locales demeure en outre forte sur la région Nord - Pas-de-Calais, avec 22 477 entrées en CIVIS en 2010.

L'insertion des bénéficiaires du RSA a fait l'objet de conventions d'objectifs et de moyens conclues avec les Conseils Généraux : l'État a cofinancé 2 150 contrats CAE dans le Nord et 3 000 dans le Pas-de-Calais. De façon plus large, 1 bénéficiaire sur 3 d'un contrat CAE est bénéficiaire du RSA, soit 15 000 en 2010.

Pour les travailleurs handicapés, l'État finance les entreprises adaptées à hauteur de 1 617 postes, soit un montant de 2,5 millions d'euros. Il finance par ailleurs les projets spécifiques (investissement, amélioration des conditions de travail, etc.) de ces entreprises à hauteur de 0,5 million d'euros. Enfin, des incitations à l'embauche d'apprentis en situation de handicap ont été financées.

■ Le renforcement des savoirs de base pour accroître l'employabilité

L'acquisition des savoirs de base est indispensable pour renforcer l'employabilité. Le dispositif « compétences clés » permet, pour un montant de 2,5 millions d'euros annuels, l'accès aux savoirs de base pour 2 200 personnes.

■ L'encouragement à la diversification de l'emploi féminin

La délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) mène une politique de diversification des choix professionnels des jeunes filles. Elle a organisé pour la 20^{ème} année la mise en place du Prix de la Vocation Scientifique et Technique dans la région, destinée aux jeunes filles des classes de Terminales s'orientant vers des filières où le taux de femmes représente moins de 40 %. Ce sont donc 55 prix, dont 46 financés

par l'État, que le préfet a remis à ces jeunes filles lors d'une cérémonie le 9 décembre, en présence des représentants des branches professionnelles, des entreprises et du Rectorat. Un réseau de parrains-marraines a également été créé pour consolider la vocation et l'ambition des jeunes-filles.

La DRDFE cofinance quelques actions de formation qualifiantes, non traditionnellement féminines, pour lesquelles des embauches ont été négociées avec des entreprises locales et sur des métiers en tension. En 2010, avec des cofinancements FSE et OPCA, deux projets emblématiques ont pu être retenus : la SOFIP à Valenciennes pour une formation de câblage ferroviaire, et le CERA PAJOR pour la formation de 12 conductrices interurbaines de voyageurs pour lesquelles les embauches ont été négociées avec le GEIQ Artois Ternois.

En 2010, l'État a signé 2 contrats de mixité et pour la première fois en Nord - Pas-de-Calais, un contrat d'égalité a été signé, en 2010, avec l'entreprise NORPAC pour la promotion de 12 femmes de l'entreprise à des postes d'encadrement et de direction.

■ La valorisation des atouts des actifs par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

L'État finance de façon directe un accompagnement renforcé des candidats ainsi que la prise en charge du conseil et de l'aide au montage du dossier de candidature. 500 000 euros ont été engagés permettant la validation de 750 titres professionnels.



© Fotolia - DIRECCTE

Réduire le retard sanitaire du Nord - Pas-de-Calais

■ L'ARS, un nouvel acteur régional au service de la santé

Créée par la Loi hôpital, patients, santé, territoires dite « HPST » du 21 juillet 2009, l'Agence régionale de santé (ARS) regroupe, en une seule entité, les moyens de l'État et de l'Assurance maladie existants auparavant : DDASS, DRASS, ARH, GRSP, URCAM, MRS, et le volet hospitalier des CRAM.

Sa création répond aux besoins de simplification des acteurs de la santé et de regroupement des champs d'actions. Elle intervient sur un territoire donné, la région mais aussi au niveau local, afin de résoudre les disparités démographique et sociale en offre de soins tout, en prenant en compte les déterminants différents: environnement, conditions de vie, accès aux soins.

Après une période de préfiguration (octobre 2009 - mars 2010), ce nouvel établissement public administratif a été mis en place le 1^{er} avril 2010. Il regroupe à Lille, en un site unique, ses services et a installé trois antennes territoriales : Arras, Valenciennes et Calais.

Le conseil de surveillance de l'ARS est présidé par le préfet de région et a pour fonction d'examiner et d'approuver le compte financier et de voter le budget de l'ARS. De même, il émet un avis sur les actions menées par l'ARS, sur le plan stratégique régional et le contrat objectif-moyens de l'Agence.

Le conseil est composé de 25 membres :

Le représentant de l'État dans la région, président,

- 3 autres représentants de l'État (le recteur d'académie; le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, le préfet du Pas-de-Calais),
- 10 représentants des organismes locaux d'Assurance maladie (5 du régime général/organisations syndicales salariés ; 3 du régime général/organisations d'employeurs, président de la Mutualité sociale agricole, président du Régime social des indépendants)
- 4 représentants des collectivités territoriale,
- 3 représentants d'associations (patients, personnes âgées, handicapées),
- 4 personnalités qualifiées.

Le conseil de surveillance se réunit, en commun accord avec le directeur général de l'Agence régionale de santé, 4 fois par an minimum. Sa réunion d'installation a eu lieu le 6 juillet 2010.

□ Les territoires de santé

Cette réforme d'ensemble de la gouvernance de la santé s'est traduite par le lancement, dès juillet 2010, de la définition des territoires de santé : Lille Métropole, Artois-Douaisis, Hainaut Cambrésis, Littoral. Conformément à la loi HPST, ils sont les lieux « pertinents pour les activités de santé publique, de soins et d'équipement des établissements de santé, de prise en charge et d'accompagnement médico-social ainsi que pour l'accès aux soins de 1^{er} recours ». Ces territoires ont accueilli, en tout début d'année 2011, les conférences de territoire, lieu de démocratie sanitaire locale.

L'ARS a également identifié d'autres niveaux de mise en œuvre de sa politique sanitaire : les zones de proximité en santé et les espaces de projet qui permettront par ailleurs de contribuer à un meilleur aménagement du territoire.

□ Le renforcement de la démocratie sanitaire

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est, comme les conférences de territoire, une instance d'expression de la démocratie sanitaire. Composée de près de 100 représentants, elle est le lieu privilégié de la concertation. Elle a été installée le 14 septembre 2010 après une première séance plénière le 29 juin à laquelle le préfet de région participait.

Dans ce contexte, le préfet de région a redéfini le contour de ses missions qui lui ont permis :

- d'analyser et de porter un avis sur le découpage territorial des délégations et des conférences de territoire, dans un souci de garder une cohérence avec les découpages existants, et notamment ceux utilisés par l'ancienne agence régionale de l'hospitalisation (ARH), tout en essayant de maintenir une unité territoriale, en particulier avec les arrondissements et les EPCI des départements de la région,
- de contribuer au plan stratégique régional de santé (PSRS), au Projet régional de santé (PRS) et aux programmes territoriaux,
- de coordonner certaines thématiques du projet d'action stratégique de l'État (PASE).



© DIRECCTE

■ Le projet régional de santé (PRS)

L'ARS est le principal pilote du système de santé en région. Elle a pour objectifs :

- de contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé,
- d'assurer un meilleur accès aux soins,
- d'organiser les parcours de soins en fonction des patients,
- d'assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé.

Ses champs d'action couvrent la globalité des missions de santé publique :

- promotion et prévention de la santé publique,
- offre de soins : ambulatoires et hospitaliers,
- accompagnement médico-social,
- veille et sécurité sanitaire.

C'est dans ce contexte que l'ARS a commencé à élaborer, en 2010, sa politique stratégique de santé pour les 5 ans à venir, incarnée dans le projet régional de santé (PRS). Celui-ci est constitué dans un premier temps du plan stratégique régional de santé (PSRS), puis des schémas régionaux (offre de soins, offre médico-sociale, de prévention), de programmes spécifiques (télémédecine, gestion des risques...) et enfin de contrats locaux de santé.

Il est important de souligner que la première des priorités du PSRS est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. La place de l'éducation à la santé et des actions de promotion est par ailleurs plus que jamais privilégiée. Afin d'assurer une bonne répartition de l'offre de soins de premier recours, une attention toute particulière a été portée à l'éclosion de projets de maisons de santé pluridisciplinaires ; 54 projets ou avant-projets ont été identifiés.

Le PRS devrait être adopté à la fin de l'année 2011. Ses actions s'inscriront, par ailleurs, en complémentarité des actions des autres administrations de l'État (DRJSCS, DRAAF, DREAL, DIRECCTE, Rectorat) et de celles de l'Observatoire régional de la santé, des Conseils généraux du Conseil régional et des autres collectivités territoriales.



ARS - © Daniel Paquet

□ Sport et santé

La promotion des activités physiques et sportives en tant que facteur de santé est l'une des priorités de l'État.

Un réseau de partenaires autour d'objectifs partagés a été mis en place et un référent nommé dans chaque direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

En parallèle des actions entreprises – conseils et accompagnement – une concertation a été engagée entre les DDCS et l'ARS sur ces thèmes.

■ Le plan régional de santé au travail (PRST 2)

La santé au travail constitue pour la région Nord - Pas-de-Calais un enjeu essentiel de santé publique. Les entreprises et les salariés sont confrontés au quotidien à de nombreuses questions liées à la santé et à la sécurité au travail : évaluation et prévention des risques professionnels, qualité et conditions de vie au travail, troubles musculo-squelettiques, risque chimique, risques psychosociaux... Sur tous ces sujets, les pouvoirs publics et les acteurs régionaux sont fortement mobilisés, dans le cadre du deuxième plan régional de santé au travail.

Elaboré au second semestre 2010 par l'ensemble des acteurs régionaux (ARS, DIRECCTE, DREAL, CARSAT, services de santé au travail, MSA, OPPBTP, ARACT, ISTNF, Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), le PRST 2 comporte six objectifs :

1. Encourager les entreprises à être actrices de la prévention et de la santé au travail,
2. Prévenir les principales pathologies liées au travail,
3. Prévenir les risques d'accidents du travail et mener des actions ciblées dans les secteurs à risques,
4. Limiter l'impact des problèmes de santé sur l'emploi,
5. Améliorer l'efficacité du système de prévention en région,
6. Développer la connaissance et les compétences en santé au travail.

Le plan régional de prévention du bâtiment et des travaux publics 2010-2014 de l'OPPBTP et le Plan santé sécurité au travail en agriculture 2011-2015 de la MSA sont intégrés dans ce cadre.

Par ailleurs, le plan régional de santé au travail contribue au volet « prévention des risques liés au travail » du plan régional de santé (PRS) cité plus haut.

■ Le plan régional de santé environnement (PRSE 2)

L'objectif principal du deuxième Plan régional santé environnement (PRSE 2) est d'assurer la préservation de la santé des populations au regard de l'environnement. Débutés en début d'année 2010, les travaux d'élaboration du PRSE 2 ont mobilisé les services de la DREAL, de l'ARS et à moindre mesure de la DIRECCTE. Seize propositions d'actions ont été mises au point à l'aide de 4 groupes de travail constitués d'acteurs de la prévention sanitaire, depuis la réduction des nuisances sonores à la promotion de la ville durable et à la diffusion des informations sur l'état sanitaire de l'environnement en passant par la reconquête des terrains pollués. Ces travaux ont été réalisés en partenariat avec le Conseil régional et ont donné lieu à la réunion de la première conférence régionale environnement-santé.

Une consultation publique sur le projet de PRSE 2 a eu lieu du 5 novembre au 13 décembre 2010 sur le site internet de la DREAL. Elle sera suivie de l'adoption du document final par l'État et la Région en 2011. Le Plan se déclinera ensuite sur la période 2011-2014.

■ L'intervention publique en matière d'alimentation

Le programme national nutrition-santé (PNNS), mis en place en France en 2001, prolongé et renforcé en 2006, propose des recommandations accessibles, validées scientifiquement, permettant une bonne alimentation couplée à l'activité physique. Ces orientations vont être reprises par l'ARS, en particulier pour contribuer à la lutte contre l'obésité, objectif prioritaire de santé publique dans la région.

De son côté, la DRAAF anime le « plan régional pour une alimentation saine, diversifiée et durable » qui a donné lieu à plusieurs opérations en 2010, à destination des publics suivants :

- des enfants (opération « Fruits pour la récré » et éducation au goût ; 22 000 enfants en ont bénéficié en 2010) ;
- des plus démunis (accessibilité des fruits, légumes et poissons avec le Verger Conservatoire et le MIN de Lomme, ateliers cuisine à la Banque alimentaire) ;
- des consommateurs (promotion des signes de qualité, information des consommateurs, développement des circuits courts par la Quinzaine de valorisation des variétés locales de pommes et poires dans les hypermarchés) ;
- de la restauration collective (introduction de produits biologiques).

Cette politique de l'alimentation a également donné lieu à la préparation de deux colloques qui auront lieu en 2011 sur la restauration collective, à la mise en place dans les très petites entreprises (TPE) et chez les artisans d'un dispositif d'aide à l'amélioration nutritionnelle des produits alimentaires. Le ministre de l'agriculture et Erick Orsenna ont distingué l'Association du mouton boulonnais avec la mention spéciale « production animale » lors des trophées de l'agriculture durable.

Elargir l'offre de logements

■ Développement du logement social sur les zones à forte demande

7 717 logements sociaux publics ont été financés en 2010 avec la participation de l'État, dont près de 1 860 très sociaux (+16 % par rapport à 2009). La priorité a été mise sur les zones tendues en termes de demande, notamment la métropole lilloise. Le partenariat a été renforcé avec Action Logement, via un protocole, et avec les bailleurs sociaux par la préparation des conventions d'utilité sociale

L'humanisation des structures d'hébergement d'urgence s'est poursuivie (5 millions d'euros consacrés en 2010), ainsi que la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO).

■ Lutte contre l'habitat indigne

7 827 logements privés ont été aidés, pour un montant total de près de 53 millions d'euros d'aides de l'ANAH. La priorité est la lutte contre le logement indigne, avec une attention particulière aux logements en grande précarité énergétique.

Par ailleurs, une convention régionale a été élaborée entre la Région, l'ANRU, l'ANAH et l'État dans le cadre du plan de réhabilitation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD).

Les cas les plus graves sont adressés à l'ARS. Ces 3 dernières années 307 logements très dégradés ont fait l'objet d'une cotation et 142 arrêtés préfectoraux ont été pris.

■ Promotion de la construction durable

Une expérience de rénovation énergétique de près de 7 000 logements sociaux a été lancée avec l'aide de crédits européens (FEDER).

Le contrôle du respect des règles de la construction s'est amplifié, ainsi que les démarches innovantes en matière de construction durable. Plus de 2 200 logements sociaux financés en 2010 ont d'ailleurs le label « basse consommation ».

Dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle, des audits ont été menés sur plus de 230 bâtiments de l'État dans la région, en vue de préparer un programme de travaux.



Maison « Villaverin »
eco-construction à
Loos-en-Gohelle,
MEDDTL
© Laurent Mignaux



Projet d'extension de la faculté de médecine sur le site hospitalo-universitaire (image de synthèse), opération conduite en PPP dans le cadre de Campus Grand Lille

L'État, acteur de la compétitivité régionale

La compétitivité et l'attractivité régionale ont été au cœur des investissements pris pour 2010. Plusieurs dispositifs ont été confortés en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. L'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique régional a été engagé. L'accompagnement des mutations économiques a engendré de nombreuses initiatives.

Mieux organiser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Les données globales concernant l'enseignement supérieur régional relatives à l'année universitaire 2009-2010 évaluent à 159 196 le nombre d'étudiants, soit le plus fort effectif jamais atteint dans l'académie avec une progression de 4 % par rapport à l'année précédente, preuve de la forte attractivité de l'offre de formation supérieure dans la région.

■ Des progrès significatifs dans la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région

□ Le PRES « Université Lille Nord de France »

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur a poursuivi en 2010 son action en matière de coordination et de mise en cohérence de l'activité de

recherche et d'enseignement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie. Il s'est révélé comme un espace de concertation précieux pour la communauté universitaire et ses partenaires et comme une structure très adaptée pour répondre à différents appels à projets nationaux de grande ampleur.



Laboratoire de médecine - © DRR1

□ La dynamique du programme des investissements d'avenir (PIA)

L'année 2010 a été marquée par la réponse de l'Université Lille Nord de France (ULNF), représentée par le PRES, aux appels à projets du programme « investissements d'avenir ». Les acteurs de la recherche et de la formation des 7 universités, des 16 écoles, du CHRU et de l'Institut Pasteur de Lille se sont mobilisés pour répondre aux différents appels à projets de ce programme.

Cette dynamique a conduit aux dépôts pour la région Nord - Pas-de-Calais :

- de 18 projets d'équipements d'excellence (EQUIPEX),
- de 8 projets de laboratoires d'excellence (LABEX) : ICON, ADA, Respinflex, EGID, SYMMECON, CAPP, SyTIMOBIL, Oncochannel,
- d'un projet d'institut hospitalo-universitaire (IHU) : NEXIMED, sur le thème de la médecine personnalisée,
- d'un projet d'Institut de recherche technologique (IRT) : Railenium, sur le thème des infrastructures ferroviaires,
- d'un institut d'excellence en énergie décarbonée (IEED) : Institut français des matériaux agrosourcés (IFMAS),
- de 2 cohortes (Stroke et Alzheimer),
- d'un Institut Carnot de site : ISIS.

Le PIA a mobilisé la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche autour du projet d'Initiative d'excellence (IDEX) Université Lille Nord de France, reprenant les différentes composantes citées, et autour de la candidature interrégionale du PRES Lille Nord de France, de l'Université Jules Verne d'Amiens et de l'Université de Reims Champagne Ardennes et de l'appel à projets en vue de constituer une société d'accélération de transfert de technologie (SATT). On notera enfin la participation de deux équipes à deux infrastructures nationales de recherche en biologie (Biobanques et F-CRIN).

Les services régionaux de l'État ont accompagné la construction de ces projets. Ont participé plus particulièrement le Rectorat, la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), la DRFiP (Mission d'expertise économique et financière), la DIRECCTE. En tant qu'opérateurs du PIA, la Caisse des dépôts et consignations, l'ADEME et OSEO se sont également impliqués et ont participé comme les services précités au comité technique de suivi du PIA piloté par le SGAR. On notera enfin l'appui de l'ancienne directrice générale de l'INRETS en vue de faire émerger le projet Railenium.

En 2010, la DRRT a participé à l'élaboration de la partie diagnostic du document régional STRATER (Stratégies territoriales de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) conduit par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. La partie stratégie du document sera élaborée d'ici fin 2011.

□ L'Opération Campus

L'opération Campus a été lancée en 2008 par le Président de la République en vue de faire émerger des campus d'excellence capables de se hisser au niveau des grandes universités internationales. Au terme de l'appel à projets national, le projet présenté par les 3 universités lilloises a obtenu la labellisation de campus d'excellence. La convention

partenariale de site du campus « Grand Lille » a été signée le 23 juillet 2010 entre l'État et les collectivités locales. Sur une enveloppe totale en investissements supérieure à 400 millions d'euros, l'État prendra en charge 161,2 millions d'euros (110 millions d'euros au titre de la dotation Campus et 51,2 millions d'euros de crédits CPER).

L'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis a obtenu le label de campus innovant dans le secteur des transports durables. La convention de site a été signée entre l'État et les collectivités locales concernées le 8 juillet 2010. L'engagement financier de l'État s'élève à 30,6 millions d'euros (dotation campus : 20 millions d'euros, crédits CPER : 10,6 millions d'euros).

□ La réforme de l'enseignement artistique supérieur

A l'occasion du processus de Bologne, les 4 écoles d'art municipales implantées dans la région ont poursuivi et approfondi une démarche de mise en réseau. L'État a toujours privilégié et recommandé la constitution d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) unique regroupant l'offre des 4 sites, position qui s'appuie autant sur les enjeux de la réforme (conditions de visibilité, d'économie, d'attractivité et de compétitivité) que sur le contexte régional (l'effectif étudiants de tous les sites constitue une masse critique faible moins de 500 étudiants). Cette position est également celle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Alors que la démarche de mutualisation était engagée depuis plusieurs années, le processus juridique a abouti finalement fin 2010 à la mise en œuvre non pas d'un établissement unique régional, regroupant les 4 villes, mais de trois EPCC, Dunkerque-Tourcoing, Cambrai et Valenciennes.

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a informé chaque direction de site que le grade de master était attribué pour une durée de deux ans (sessions 2012-2013), reconductibles après évaluation. Évaluation qui, cette fois-ci non seulement analysera les partenariats en réseau (sur le volet recherche notamment) mais examinera aussi la qualité des équipements. D'ici là le rapprochement des 3 écoles se poursuit.



© Nishikawa

❑ Bilan de la mise en œuvre du volet enseignement supérieur et recherche du CPER

En 2010, l'État a investi 13,6 millions d'euros en faveur de l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette intervention a permis de financer - avec l'appui des collectivités territoriales - des travaux de restructuration et de mise en sécurité de bâtiments (Pôle recherche en chimie - Université de Lille 1, Pôle recherche en médecine - Université de Lille 2) ainsi que la réhabilitation/extension de bâtiments universitaires (Université du Littoral, Université de Valenciennes, Université de Lille 1) et de résidences étudiantes (résidence Châtelet à Lille et résidence G. Philippe à Béthune).

Une opération exemplaire est la construction d'un bâtiment de 2 520 m² dans le cadre du Campus interdisciplinaire de recherche, d'innovation technologique et de formation à vocation internationale centré sur la sécurité et l'intermodalité des transports de surface (CISIT) à Valenciennes. Ce nouveau bâtiment sera la vitrine nationale et internationale du CISIT, pilier du volet scientifique du pôle de compétitivité I-Trans. Destiné à accueillir des enseignants et des chercheurs, le bâtiment comprendra des plates-formes technologiques, des bureaux pour l'accueil des laboratoires communs, de collaborateurs internationaux et de partenaires industriels, ainsi qu'un amphithéâtre de 90 places et des espaces de communication pour l'accueil de manifestations.

Un travail important de bilan à mi-parcours du volet recherche du CPER a été entrepris en copilotage entre l'État et le Conseil régional. Cette analyse a concerné les 10 projets phares qui structurent l'intervention de l'État et de la Région au titre du CPER, à savoir le campus intelligence ambiante (CIA), le campus sur la sécurité et l'interopérabilité des transports (CISIT), les pôles de recherche en neurosciences, cardio diabète, cancer et médicament, la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS), l'Institut de Recherche sur l'Environnement Industriel (IRENI), le pôle de recherche « Chimie et Matériaux », le pôle de recherche technologique sur la maîtrise énergétique des entraînements électriques (MEDEE).

L'évaluation a porté sur une appréciation de la qualité d'animation des collectifs et sur les indicateurs de résultats au regard de l'impact sur l'emploi scientifique, de l'effet levier financier et de la production scientifique et technologique. Elle a permis d'une part, de doter les services en charge de l'instruction des dossiers d'un outil de reporting qui s'impose maintenant aux collectifs de recherche financés au titre du CPER et d'autre part, d'avoir une lecture précise des indicateurs de résultats.

Le bilan sur la période 2007-2009 se traduit par :

- la création de 696 emplois scientifiques dont 154 emplois statutaires,
- plus de 2 400 publications internationales,
- 427 thèses en cours,
- 67 brevets déposés,
- 13 distinctions et prix internationaux.

■ Le soutien aux pôles de compétitivité et au transfert de technologie

❑ Les pôles de compétitivité

Six pôles de compétitivité ont été labellisés en 2005 : I-Trans, Nutrition-Santé-Longévité (NSL), PICOM, Up'Tex, Aquimer et Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable (MAUD). Le CIADT a confirmé le label de ces deux derniers en mai 2010 et l'a accordé à un 7^{ème} pôle, TEAM² (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux).

L'État et les collectivités locales ont signé des contrats de performance avec 4 pôles : I-Trans, NSL, PICOM, Up'Tex. L'État a accompagné l'élaboration des contrats de performance des 3 autres pôles (signature prévue avant fin 2011) et aidé TEAM² à se structurer sous forme d'association afin d'engager au plus vite des actions importantes en faveur de la compétitivité des industries du recyclage. Par ailleurs, l'État a poursuivi son action d'accompagnement et de suivi des différents projets émanant des pôles, de façon à faciliter leur émergence et leur financement.

Le pôle TEAM² (Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux)

Labellisé en 2010, c'est un pôle de compétitivité consacré aux technologies du recyclage, à la valorisation des déchets et coproduits industriels, et à l'utilisation des matières premières secondaires. Ses axes stratégiques visent à :

- Revaloriser au maximum les produits, matériaux en fin de vie et les déchets ménagers et industriels en matières, matériaux, produits de seconde vie ;
- Produire des matières et des matériaux à valeur ajoutée, à fort enjeu stratégique, permettant des économies d'énergie et des réductions des émissions de gaz à effet de serre durant leur réutilisation, et concevoir des matériaux à plus faible empreinte environnementale et à plus longue durée de vie économique.



L'État, par les services de la DIRECCTE, participe aux comités de coordination et aux commissions des financeurs ainsi qu'à 4 comités scientifiques d'experts. En 2010, il a plus particulièrement participé au groupe projet de la plate-forme « Nouvelles Vagues » portée par le pôle Aquimer, aux commissions de réflexion mises en place par le pôle Up'Tex, et aux groupes de travail pour le projet d'Institut français des matériaux agrosourcés (IFMAS) dont la logistique était assurée par le Pôle MAUD.

En appui des dynamiques locales, l'État a accompagné la réflexion d'ouverture à la recherche du centre de ressources technologiques des industries de l'agroalimentaire ADRIANOR à Arras. Il a accompagné le projet de création d'INNOCOLD, centre de recherche et développement d'exploitation du froid à Dunkerque, et la réflexion sur la faisabilité d'un centre de compétences sur le vieillissement de la fonctionnalisation des matériaux à Bruay la Buissonnière, en complément du centre de ressources technologiques sur l'ignifugation des matériaux (CREPIM) et du futur centre d'homologation des matériaux agro-sourcés (CREPIB) lié au projet IFMAS.

Le Pôle Aquimer

Labellisé en 2005, ce pôle est le seul pôle de compétitivité dédié au secteur aval de la pêche en France. Il compte 72 membres en 2010, dont 38 PME. Le nombre d'adhérents a été multiplié par 3,5 depuis sa création. 4 groupes industriels sont adhérents du Pôle : Marie, Davigel, Roquette et récément Findus. A ce jour, 47 projets de recherche ont été labellisés, dont 31 financés à hauteur de 57,6 millions d'euros.

En réponse au 2^{ème} appel à projet « Plate-forme d'innovation », le pôle Aquimer s'est porté candidat avec un projet de création d'une plate-forme technologique de valorisation des produits aquatiques. Ce projet de plate-forme « Nouvelles Vagues » comprend 2 volets : un centre de recherche et de développement technologiques sur la valorisation des produits et coproduits aquatiques ainsi qu'une station pilote pour le développement d'une aquaculture durable à grande échelle. Le projet est rentré désormais dans une phase d'ingénierie d'une durée de 10 mois qui doit permettre de préciser les éléments techniques, financiers, juridiques ainsi que le système de gouvernance.



Les dispositifs d'incitation à la recherche et au transfert de technologie

L'État intervient au travers de la DRRT pour l'expertise de dossiers scientifiques et techniques de dossiers CIFRE, (conventions industrielles de formation par la recherche), crédits impôt recherche (CIR) et jeunes entreprises innovantes (JEI). 91 dossiers de conventions CIFRE ont donné lieu à 62 conventions signées. L'expertise scientifique et technique a été mobilisée pour 25 rescrits JEI, 18 rescrits CIR et 2 contrôles CIR. Un travail en amont a été organisé avec 6 séances de formations et d'information en direction des CCI, de la DIRECCTE, des pôles de compétitivité et pour le recrutement de nouveaux experts.

La mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation (SRI)

L'année 2010 a vu la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie Régionale d'Innovation (SRI), construite en partenariat avec la Région. Des plans d'actions ont été élaborés et mis en œuvre dans plusieurs domaines d'activité stratégiques (transport ferroviaire, commerce du futur, nutrition-santé-alimentation) ou axes transversaux (amélioration du financement de l'innovation, renforcement des pratiques de valorisation et de recherche, modernisation des pratiques des PME, création d'entreprises innovantes). L'ambition pour 2011 est de rédiger 17 plans d'actions dans 11 domaines d'activité stratégiques et 6 axes transversaux.



La SRI a eu pour effet de mobiliser et de coordonner plusieurs acteurs sur un même projet et d'en accélérer l'émergence et la mise en œuvre concrète. Elle a ainsi facilité la candidature de certains de ces projets au « programme d'investissement d'avenir » (PIA).

Valoriser et développer le capital d'accessibilité de la région

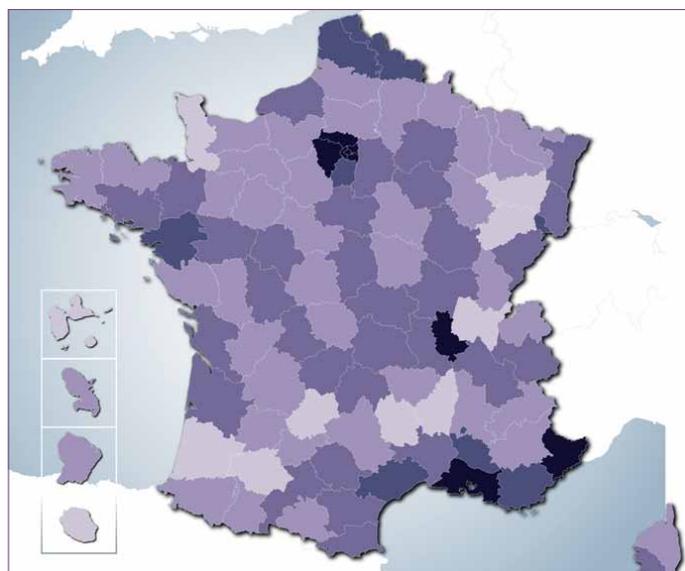
■ Vers le très haut débit pour tous...

Depuis le début des années 2000, l'État accompagne financièrement le raccordement très haut débit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de santé, ou encore des entreprises. Noropale (Renater pour les universités), puis Intermed 5962 (pour les hôpitaux), ainsi que l'aménagement numérique des zones d'activités de la région ont ainsi progressivement démocratisé le très haut débit, en le rendant économiquement plus accessible.

Ces initiatives, nécessaires, apparaissent aujourd'hui insuffisantes : les « marchés de service » que sont Noropale et Intermed ne peuvent régler la question de la raccordabilité d'établissements qui seraient éloignés des réseaux des opérateurs. Quant aux zones d'activités, leur aménagement numérique n'est toujours pas systématique. Et pour que le très haut débit y soit disponible à des conditions concurrentielles, il faut aussi envisager le raccordement des zones considérées aux réseaux des opérateurs, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les besoins de débit des particuliers connaissent eux aussi une croissance importante. L'accès à la télévision haute définition ou 3D, le jeu en réseau, le commerce électronique, la généralisation de l'usage simultané de la connexion internet par tous les membres de la famille sont de moins en moins compatibles avec les débits permis par l'ADSL et le réseau téléphonique classique.

Population des communes couvertes par l'initiative privée à terme par le déploiement de réseaux de boucle locale à très haut débit d'après les réponses à l'appel à manifestations d'intentions d'investissement



Le Nord - Pas-de-Calais sera plutôt bien servi si les déploiements de fibre optique à l'initiative des opérateurs privés se confirment. Il resterait malgré tout 1/3 de la population (et 3/4 des communes) à équiper.

Partant de ce constat, l'État a inclus dans le Programme d'Investissement d'Avenir, un volet « infrastructures très haut débit », doté de 2 milliards d'euros. Même si ce montant est très significatif, on sait déjà qu'il ne peut suffire à la généralisation du très haut débit à l'échelle nationale, dont le coût est estimé à environ 25 milliards d'euros. C'est pourquoi, le Commissariat Général aux Investissements cherche à tirer le meilleur parti des 2 milliards qu'il gère, notamment en faisant lever sur les investissements des opérateurs privés et les investissements publics des collectivités locales, tout en s'assurant de la meilleure cohérence possible entre les uns et les autres.

Le schéma directeur d'aménagement numérique territorial doit permettre cette bonne articulation entre les initiatives privées et publiques, et les différents niveaux d'intervention publique : régionale, départemental, ou à l'échelle de l'agglomération. C'est pourquoi, il est une condition préalable d'accès au programme des investissements d'avenir (PIA).

Dans le Nord - Pas-de-Calais, région assez homogène avec seulement deux départements, le choix a été fait de réaliser le schéma directeur à l'échelle régionale, avec le concours du Conseil régional, des deux Conseils généraux et de la Caisse des dépôts et consignations. L'État a rapidement pris l'initiative de l'animation de ce travail collectif et a missionné un cabinet d'étude spécialisé pour accompagner l'élaboration du consensus régional. Ce travail, enclenché début 2010, va se poursuivre au cours de l'année 2011, afin de pouvoir intégrer les évolutions contextuelles importantes, comme les réponses des opérateurs privés à « l'appel à manifestations d'intention d'investir », dont les résultats ont été publiés en avril 2011.

Le schéma directeur, dont la publication est attendue fin 2011, devrait intégrer :

- les intentions des opérateurs privés, en restant vigilant quant à leur concrétisation ;
- les réseaux d'initiative publique d'agglomération déjà déployés ou en cours, notamment dans les communautés urbaines de Lille, Arras, ou Dunkerque et dans la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ;
- un grand projet public dans les zones dépourvues d'initiatives privées et de réseaux publics existants.

Population des communes couvertes par des intentions d'investissement ou comprise dans la zone très dense (par département, en %)



■ La poursuite des travaux de connexion des réseaux ferroviaires et fluviaux aux réseaux européens

L'engagement du Grenelle en faveur de l'environnement conduit à favoriser le transport de fret par voie fluviale ou ferroviaire : ces modes massifiés permettent de réduire les émissions de CO² pour chaque tonne transportée. En région Nord - Pas-de-Calais, la DREAL participe notamment à cet engagement en favorisant l'émergence des projets. L'année 2010 a ainsi été marquée par l'arrivée à maturité d'un certain nombre de projets.

Le projet de modernisation et d'électrification de la voie ferrée entre Calais et Dunkerque a ainsi été défini en termes de travaux et de financement. Ce projet d'envergure internationale permettra de relier le port de Dunkerque aux bassins de consommations anglais, via le tunnel sous la manche, reportant un trafic actuellement routier vers le mode ferroviaire. Cette opération de 98 millions d'euros fait l'objet d'une procédure de « grand projet » afin d'obtenir le soutien de l'Europe. Au terme de l'année 2010, le projet est prêt à être présenté aux instances européennes pour validation, et ainsi pouvoir engager les procédures administratives en 2011.

La phase préparatoire d'un projet d'autoroute ferroviaire d'envergure nationale s'est également achevée en 2010. Ce service prévu entre Dourges dans le Nord et la région de Bayonne permettra de transporter sur des trains une partie des flux poids-lourds à destination du sud ouest de la France et de l'Espagne. A la mise en service une offre de 4 allers retours par jour permettra le transfert de 75 000 poids lourds par an de la route vers le ferroviaire. En vue de l'implantation du terminal nord à Dourges, l'État a piloté l'élaboration du cahier des charges techniques et des conventions de sites nécessaires à l'appel d'offre national auprès des 3 opérateurs, lequel s'est conclu en janvier 2011.

Il convient également de souligner en 2010 l'avancée significative des principaux projets ferroviaires du CPER qui, à l'issue des phases d'études préalables menées de 2007 à 2009, ont atteint la phase de travaux. Il s'agit notamment des travaux d'aménagement de la gare Lille-Flandres ainsi que des aménagements liés au contournement ferroviaire de Lille en faveur du fret (travaux de raccordements d'Aulnoye et Busigny ; et achèvement du raccordement de Saint Laurent Blangy). Les premières opérations de la convention de desserte ferroviaire du Grand Port maritime (études et travaux d'allongement du faisceau ferroviaire de Loon-Plage) ont été engagées en 2010.

Dans le domaine fluvial, l'année 2010 a été marquée par l'émergence de nombreux projets liés aux perspectives du canal Seine Nord. La mise en place de comités techniques a été l'occasion de rencontres avec les porteurs de projets pour identifier des opérations à inscrire au CPER, anticipant le développement du mode fluvial attendu avec Seine Nord. A la fin de l'année 2010, 37 ponts sur 41 étaient par ailleurs relevés à 5,25 mètres sur les trois axes à grand gabarit. Le programme de modernisation du réseau fluvial s'est également poursuivi en 2010 à travers l'avancée

d'autres projets comme le recalibrage de la Deûle entre Sequedin et Deûlémont (lancement de l'appel d'offres), le recalibrage de l'Escaut entre Trith et Mortagne (travaux d'aménagement des lagunes), la poursuite de la concertation relative au canal de Condé-Pommeroeul, les études du doublement de l'écluse de Quesnoy et le recalibrage de la Lys ou encore la notification du marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'amélioration de la capacité du canal de Calais.



© Laurent Mignaux - MEDDTL

■ L'aménagement du réseau routier de l'État

L'opération de déviation de la RN17 entre les communes de Thélus et Vimy a été mise en service en mai 2010. Elle contribue à diminuer le temps de parcours et à rapprocher les agglomérations d'Arras et Lens, ce qui concourt à améliorer les relations économiques et d'échange entre les zones d'habitat et les bassins d'emplois. Inscrite au Programme de développement et de modernisation des itinéraires, la mise à 2x2 voies des kms restants entre Vimy et Avion finalisera l'aménagement de l'itinéraire. Raccordé à l'A26 à hauteur de Thélus, l'aménagement à 2x2 voies de l'ensemble de l'itinéraire RN17 renforcera l'accessibilité de l'Arrageois et de l'ex bassin minier en contribuant à l'émergence de projets de territoire, parmi lesquels on peut citer l'emblématique Louvre-Lens. Cet aménagement constituera un maillon essentiel pour un itinéraire complémentaire à l'autoroute A1 entre Arras et Lille.

La RN2, axe structurant de l'Avesnois, assure les liaisons entre l'extrémité du département, Avesnes, Fourmies et les grands équipements tel que Val Joly et les agglomérations de Maubeuge et Valenciennes. Dans la continuité du contournement ouest de Maubeuge, l'État a engagé, dans le cadre du plan de relance, l'aménagement de la RN2 en réalisant à 2x2 voies la section Hautmont-Beaufort qui sera mise en service en 2011.

L'État accompagne Lille Métropole Communauté Urbaine dans le projet du Grand Stade. Inscrite au Programme de développement et de modernisation des itinéraires, la construction d'un échangeur dans le nœud autoroutier constitué par les autoroutes A22, A23, A27 et par la RN 227 a été déclarée d'intérêt général en 2009. Dès 2010, le chantier comprenant la construction de trois ouvrages d'art importants et la reprise de deux ouvrages a été engagé. La livraison de l'échangeur est prévue pour l'été 2012.

■ Des transports collectifs en site propre et des pôles d'échange pour les déplacements de proximité

Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et périurbains constitue une priorité pour l'État. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux de développement durable dans le domaine des déplacements. Le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009 prévoit la participation de l'État au développement de 1 500 kms de voies nouvelles de transports collectifs en site propre (métro, tramway, bus à haut niveau de service). D'ici 2020, l'État apportera 2,5 milliards d'euros aux projets nouveaux via des appels à projets.

Le Grenelle de l'environnement vise à développer les modes alternatifs à la voiture. Afin d'atteindre les objectifs environnementaux, une vingtaine de projets de pôles d'échanges favorisant l'intermodalité sont étudiés pour mettre en valeur le potentiel des gares et de leurs quartiers. En 2010, les projets de Bailleul, de Templeuve, d'Arleux et de Montigny-en-Ostrevent ont significativement avancé. Pour accroître la mobilité au sein de Lille, un parc vélos sécurisé de plus de 500 places, cofinancé par les fonds FEDER, a été réalisé à proximité de la gare de Lille Flandres.

Accompagner les mutations économiques

■ La réaction face à la crise

□ Des actions conjoncturelles en faveur de l'emploi

Face à la crise, l'État a renforcé les mesures qui jouent un rôle d'amortisseur, en permettant de maintenir les contrats de travail en période de baisse des commandes. La prise en charge par l'État de l'indemnisation de l'activité partielle avait ainsi été augmentée, tant en durée qu'en montant financier. À partir de mai 2009 est entré en vigueur, avec l'apport financier de l'Unedic aux côtés de l'État, le dispositif d'Activité partielle longue durée qui permet une meilleure indemnisation des heures non exécutées, sous réserve de l'engagement par l'employeur de maintenir l'emploi pendant une durée deux fois égale à celle de la convention passée avec l'État.



Photo montage du futur tramway Béthune – Bruay-la-Buissière près de la friche Plastic Omnium à Bruay-la-Buissière (Source : Dossier de consultation du SMT Artois-Gohelle, 2010)

En 2010, le recours à l'activité partielle a été globalement moindre qu'en 2009, même s'il demeure particulièrement fort dans la filière automobile et la métallurgie. La région représente à ce titre 14,5 % des heures autorisées au plan national. L'activité partielle de longue durée a représenté 54 % du volume d'heures autorisées.

Lorsque les contrats de travail n'ont pu être maintenus, et que les salariés sont licenciés pour motif économique, l'État accompagne leur reclassement ou leur reconversion, au travers des dispositifs du Contrat de Transition Professionnelle, réservé aux bassins d'emploi les plus sinistrés, ou de la Convention de Reclassement Personnalisé de droit commun pour tous les autres bassins, financée par l'assurance chômage. Ces deux dispositifs permettent d'une part, une meilleure indemnisation des salariés licenciés, et d'autre part, un accompagnement nettement plus personnalisé par un conseiller référent pour trente ou cinquante bénéficiaires. Le taux d'adhésion à ces dispositifs est très élevé, atteignant 97 % des bénéficiaires potentiels pour le CTP et 66 % pour la CRP. En 2010, le recours à ces mesures a été moindre du fait de la baisse du nombre de licenciements économiques.

Jusqu'au 30 juin 2010, afin de stimuler les embauches, le dispositif « zéro charges » a exonéré les très petites entreprises (TPE) de la totalité de leurs charges patronales sur une durée de 12 mois. Plus de 48 000 salariés ont été embauchés dans ce cadre sur la région.

Enfin, la loi de finances rectificative pour 2009 a prévu une mesure d'accélération du versement du FCTVA aux collectivités locales, s'adressant à celles qui s'engageaient, par convention, à accroître leur effort d'investissement au cours de l'exercice 2009 par rapport à la moyenne des investissements réalisés au cours des années 2004 à 2007. Ce dispositif a été reconduit en 2010, permettant aux collectivités qui n'avaient pas pu y adhérer en 2009 de bénéficier, elles aussi, du remboursement anticipé du FCTVA en 2010. L'objectif de ces mesures a été de soutenir l'activité d'investissement des collectivités et par là même l'activité dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

□ L'accompagnement des restructurations (plans de sauvegarde de l'emploi, revitalisation, FNRT)

En 2010, 9 624 licenciements économiques ont été recensés dont 2 973 dans le cadre de 47 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). On comptait 16 230 licenciements économiques en 2009. La décrue est donc très sensible : -40 % pour l'ensemble des licenciements économiques et -60 % en PSE.

Les moyens du FNE Formation ont été mobilisés pour 2,5 millions d'euros afin de financer à hauteur de 64 % en moyenne plus de 92 000 heures de formations au bénéfice de 1 117 personnes au sein de 26 établissements.

Les entreprises ou les établissements de 1 000 salariés et plus qui procèdent à un licenciement économique collectif affectant par son ampleur l'équilibre du ou des bassins où ils sont implantés sont tenus de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois, afin d'atténuer les effets du licenciement envisagé sur le territoire. C'est l'objet des conventions de revitalisation, dont 24 ont été signées en 2010 (le double de 2009). Depuis l'entrée en vigueur de cette obligation, 100 conventions de revitalisation (dont 55 encore actives) ont été conclues dans la région Nord - Pas-de-Calais, portant sur près de 11 800 emplois et mobilisant 54,5 millions d'euros de fonds privés collectés auprès d'entreprises.

Les entreprises aidées dans le cadre des conventions de revitalisation sont soutenues par des prêts bonifiés sans garantie et, le cas échéant, de manière accessoire, par des crédits d'assistance technique afin de les aider dans la formalisation de leur projet.

Un fonds spécifique a été créé pour les territoires orphelins de revitalisation : le FNRT (fonds national de revitalisation des territoires), doté d'une enveloppe nationale de 135 millions d'euros sur 3 ans. Sept territoires de la région en bénéficient à hauteur de 15 millions d'euros.

□ La médiation de la sous-traitance et des relations interindustrielles

Le médiateur national est relayé par une représentation régionale. Plusieurs médiations, assorties d'une garantie de confidentialité, ont été engagées à la demande de PME. Cette action a contribué à l'amélioration des relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

■ Des actions structurelles pour accompagner les mutations économiques

□ Le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels

Au-delà des actions en faveur des salariés, la déclinaison régionale des 23 mesures des états généraux de l'industrie, les 400 visites d'entreprises effectuées en région par la DIRECCTE, l'instruction de différentes procédures d'aides (FRED, FNRT, PAT) et la vingtaine d'actions collectives conduites en faveur des PME ont permis d'informer les chefs d'entreprise, de les accompagner et de rester attentifs à leurs besoins.

Plusieurs actions sont axées sur les compétences et la continuité professionnelle :

- GPEC : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sectorielle ou territoriale, a fait l'objet de nombreux accords pluriannuels en Nord - Pas-de-Calais.
- CEP : les contrats d'études prospectives visent à identifier les besoins en emplois et en compétences d'un territoire, d'une branche professionnelle ou d'un secteur sur la base d'un diagnostic orienté vers l'action. Financés à hauteur de 0,835 million d'euros, ils couvrent en 2010 des domaines variés : sanitaire et social, transport logistique, économie sociale et solidaire, ferroviaire, commerce, incubateurs d'entreprises, textile-habillement, bâtiment-recyclage, RSE.
- ADEC : les accords de développement de l'emploi et des compétences couvrent de très nombreux domaines : centres de relations clientèle, imprimerie et arts graphiques, artisanat et métiers de service, vente à distance, industries agroalimentaires, textile, UIMM, BTP, spectacle vivant, services automobiles, manutention portuaire. Les financements mobilisés en 2010 sont de l'ordre de 3 millions d'euros.
- Pacte de continuité professionnelle 2009-2013 : signé en 2009, il symbolise et concentre les efforts de l'État, du Conseil régional, des organisations de salariés et d'employeurs membres de la CCREFP pour anticiper les mutations économiques à venir. Son mode d'action repose sur les dispositifs de droit commun et/ou sur la mise en place de projets spécifiques. Plusieurs actions ont été engagées : plate-forme téléphonique régionale d'orientation et de mobilité professionnelle, rencontres orientation et mobilité professionnelle, évaluation pré-formative, soutien à des projets de développement d'entreprises.

□ Le potentiel des métiers de la croissance verte

Dans le cadre du plan de mobilisation des territoires pour le développement des filières de la croissance verte, une convention a été mise en place avec le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité en formation (C2RP) et le Centre de développement éco-entreprises (Cd2e). L'objectif est à la fois de construire les éléments d'observation nécessaires pour identifier et accompagner les filières vertes émergentes, mais aussi de mettre en place les plans de formation adaptés pour accompagner les mutations professionnelles nécessaires.

■ Des mesures de soutien sectorielles

□ Le commerce et l'artisanat

Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) soutient les actions de dynamisation du commerce de proximité. L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises commerciales et artisanales. Le FISAC permet de financer des actions de fonctionnement (animation commerciale, communication, recrutement d'animateurs de centre-ville) ou d'investissement (halles et marchés, équipements professionnels, stationnement).

En 2010, 70 actions ont été soutenues par le FISAC à hauteur de 2,6 millions d'euros. Par ailleurs, 101 opérations FISAC instruites en 2010 demeurent en attente d'une notification pour un montant de subventions prévisionnel de 6,2 millions d'euros. Le FISAC intervient significativement à 70 % en zone rurale contre 30 % en zone urbaine.

Le FISAC est intervenu directement au profit de 32 communes ou intercommunalités. Il a permis de contribuer directement à la sauvegarde et au développement de 22 commerces ruraux (les deux tiers étant localisés sur le Pas-de-Calais) pour développer et moderniser leur entreprise.

Les fonds départementaux d'adaptation du commerce rural (FDACR), créés en 1992, ont été réactivés en 2008. En 2010, 77 actions ont été soutenues par le FDACR à hauteur de 760 000 euros, dont 6 actions collectives et 71 entreprises, en majorité dans le Pas-de-Calais.



© Ministère Agriculture

□ Le tourisme

Les actions inscrites dans le contrat de développement de la filière tourisme d'affaires conclu avec le Comité régional de tourisme (CRT) et la Chambre de commerce et d'industrie de région (CCIR) ont connu un bon niveau d'avancement.

Dans le cadre du volet territorial du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire), 450 000 euros de subventions ont été accordés à plusieurs initiatives locales, notamment dans les territoires ruraux.

Par ailleurs, 118 établissements détiennent désormais la marque Qualité Tourisme (+7,2 %) et 226 sites disposent du Label « Tourisme et Handicap » (-1 %).

□ La filière automobile

Face aux sur-effectifs de la filière et à la dégradation potentielle de l'emploi, l'État a mis en place un plan d'actions décliné régionalement autour de 5 axes : désignation d'un référent automobile, information et sensibilisation des PME, charte automobile nationale déclinée en conventions régionales, accompagnement des entreprises les plus concernées par les restructurations, renforcement des « champions ».

La constitution d'un pôle régional automobile esquissée dès l'été 2010 et décidée d'un commun accord entre l'État et la Région s'inscrit dans ce cadre et devrait être opérationnelle au premier semestre 2011.



□ Les filières agricoles et la préparation à l'évolution de la politique agricole commune (PAC)

FranceAgriMer assure la gestion des aides de l'État aux filières : filières céréalières et autres productions de grande culture, fruits et légumes et filières d'élevage.

Des aides sont allouées à la filière céréalière pour améliorer et moderniser l'outil des opérateurs de la filière et répondre ainsi aux exigences de maîtrise de la qualité physique et sanitaires des céréales.

Les filières animales et végétales sont soutenues pour des projets de recherche et d'expérimentation. Les aides ont porté sur le financement de 10 projets qui concernent la filière pomme de terre, le pôle légumes, les stations d'expérimentation de l'endive, des légumes, du plant de pommes de terre, et l'expérimentation horticole, le tabac, et le houblon.



© Pascal Xicluna - Ministère de l'Agriculture

Dans le cadre de la nouvelle loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, l'État s'est investi sur le champ de l'organisation économique :

- Une conférence laitière a été préparée pour amorcer « la régionalisation » de la gestion des quotas laitiers ;
- La diversification et l'innovation en matière agricole et agroalimentaire ont été au cœur de la session de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) ;
- Deux conférences, végétale et animale, ont eu lieu fin 2010, sur le thème de l'expérimentation en secteur végétal, sur l'appui technique, l'animation et les investissements dans le domaine animal.

L'installation des jeunes agriculteurs est perçue comme un élément indispensable pour pouvoir relever les défis de l'agriculture (demande alimentaire croissante, occupation du territoire, protection de l'environnement...). Il est d'ailleurs prévu en Nord - Pas-de-Calais d'adapter les politiques locales afin de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en milieu péri-urbain. Le PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales) s'est en outre intéressé pour la 1^{ère} fois en 2010 à l'approche collective des installations par filière.

Il convient de souligner, s'agissant des structures de développement agricole chargées d'accompagner les mutations économiques agricoles, que l'année 2010 a été marquée par la fusion des chambres départementale et régionale en une chambre unique de région (décret du 26 décembre 2010).

La mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) décidé par le Président de la République le 27 octobre 2009 s'est déroulée sans difficulté en Nord - Pas-de-Calais, grâce à la concertation entre les différents partenaires permise par les deux comités de gestion départementaux du PSEA et la coordination du dispositif au niveau régional. Toutes mesures confondues, le Nord - Pas-de-Calais a bénéficié d'environ 10 millions d'euros d'aides pour la mise en œuvre de ce plan, soit 3 % des crédits nationaux dédiés au PSEA.

La DRAAF assure le suivi et la mise en œuvre du DRDR (document régional de développement rural) financé par le fonds européen agricole de développement rural (FEADER), au sein de la gouvernance régionale mise en place par le préfet de région pour les programmes européens (FEDER, FSE, FEADER et FEP). Elle gère également les dossiers qui bénéficient du seul financement de la Région dans le cadre de ce programme. Au 31 décembre 2010, 28 millions d'euros ont été engagés au titre du FEADER, soit 44 % de la maquette 2007-2013.



© Pascal Xicluna - Ministère de l'Agriculture

Enfin, la DRAAF, autorité de gestion du fonds européen agricole de garantie (FEAGA), a en charge le programme de restructuration nationale de la filière sucre. Ce programme a été focalisé sur 4 axes principaux de travail, décidés en concertation régionale : la compétitivité des entreprises agroalimentaires de « 1^{ère} transformation », la diversification dans les exploitations agricoles, la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices, l'attractivité touristique de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer.

☐ Le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Boulogne-sur-mer est le 1^{er} port de pêche français et la première plate-forme de transformation et de commercialisation des produits de la mer de notre pays et l'une des plus importantes de l'Europe. Avec 189 navires immatriculés à Boulogne, le volume des débarquements s'est monté à 32 487 tonnes, soit une baisse de 4 % par rapport à 2009, et en valeur un montant de 69 millions d'euros (hausse de 1 % par rapport à 2009). Sur Dunkerque, la tendance est identique avec un volume de 922 tonnes de poissons débarqués.



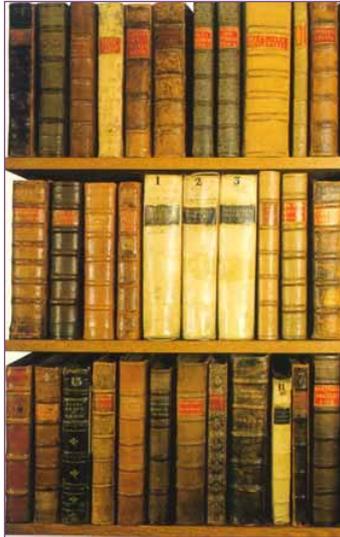
Harengs © Ministère de l'Agriculture

Les problèmes de cohabitation entre les pêcheurs français et les pêcheurs étrangers persistent toujours dans un contexte de montée du prix du gazole et d'une pêche sur des espèces soumises à des quotas qui baissent chaque année. Le fonds européen pour la pêche (FEP) apporte un soutien au secteur de la pêche, avec l'intervention en contrepartie des collectivités et de l'État. Ces dossiers sont étudiés en commission régionale des pêches maritimes et de l'aquaculture marine (COREPAM) au regard des mesures suivantes : modernisation de la flotte, première installation, modernisation du mareyage, transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture, actions collectives, ports de pêche et sites de débarquement.

Le plan régional d'équipement des ports de pêche a été validé, permettant ainsi l'engagement des dossiers concernant la restructuration des installations portuaires. Dans un contexte de diminution et d'accès plus difficile à la ressource halieutique parallèlement à l'augmentation des coûts d'exploitation, le maintien de la compétitivité de la pêche régionale constitue aujourd'hui un enjeu essentiel.

□ Les entreprises du livre

De nombreuses études, comme le rapport de la mission « Livre 2010 » et celui d'Antoine Gallimard remis au ministre de la culture au cours de l'année 2007, ont souligné la fragilité de la situation économique des librairies indépendantes et préconisé de faire du maintien et du développement de ces entreprises une des priorités de la politique du livre. La loi de finances rectificative du 25 décembre 2007 a posé le principe d'un label de librairie indépendante de référence (LIR), ouvrant la possibilité aux collectivités locales d'exonérer de taxe professionnelle ces librairies labellisées.



16 librairies indépendantes du Nord - Pas-de-Calais ont été labellisées en 2009 pour trois ans, mais deux ont disparu. Parmi les 5 collectivités ou EPCI susceptibles de prendre une décision d'exonération de contribution économique territoriale, 3 ont répondu positivement : Hazebrouck, Maubeuge-Val de Sambre et Lille Métropole, qui compte dix librairies concernées. Douze librairies sont donc susceptibles de bénéficier de l'exonération en 2011.

Soutenir le tissu économique par des mesures fiscales et financières

■ Les commissions des chefs des services financiers (CCSF) et les CODEFI

Les services de l'État se sont concentrés sur l'assistance aux entreprises en difficulté et sur l'accélération du remboursement de certains crédits d'impôt. La commission des chefs de services financiers (CCSF) vise dans chaque département à proposer des étalements de dettes fiscales et sociales pour toute entreprise rencontrant des difficultés à honorer ses dettes publiques.

239 plans d'apurement ont été octroyés dans la région pour l'année 2010, 196 plans pour le département du Nord et 129 plans dans le département du Pas-de-Calais, pour un montant cumulé de créances de 36,6 millions d'euros et 7 189 emplois en jeu.

Les comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) sont chargés d'examiner la situation des entreprises en difficulté de moins de 400 salariés. Cela a concerné 110 saisines et 6 993 emplois en 2010 pour le seul département du Nord.

■ La médiation du crédit et les commissions départementales de financement de l'économie

Les commissions départementales de financement de l'économie ont été mises en places fin 2008 pour suivre l'évolution de la crise financière au plan local et le bilan des mesures de soutien aux entreprises.

Ces commissions ont pour mission d'informer les acteurs économiques des mesures de relance de l'économie prises au niveau national, d'effectuer un diagnostic de la situation locale, de suivre plus particulièrement les conditions du marché de financement bancaire, notamment à travers l'activité du médiateur du crédit.

La médiation du crédit, assurée par la Banque de France, a poursuivi son activité en 2010 sur la lancée de 2009, le dispositif s'avérant toujours pertinent, notamment pour les petites entreprises.

Entre novembre 2008 et fin décembre 2010, 758 entreprises dans le Nord et 462 dans le Pas-de-Calais ont sollicité la Médiation départementale du crédit. Dans les deux départements, le taux d'éligibilité des dossiers se situe au-delà de 80 % (82,5 % des dossiers déposés dans le Nord et 83,33 % dans le Pas-de-Calais). Dans le département du Nord, 569 dossiers ont été entièrement traités et clôturés, et 370 dans le Pas-de-Calais.

Dans le Nord, 257 entreprises ont été confortées dans la poursuite de leurs activités et 3 466 emplois ont ainsi pu être préservés. Plus de 94 % des dossiers concernent des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Les entreprises appartiennent aux secteurs d'activité suivants : services (40 %), commerce (25 %), BTP (22 %), industrie (11 %). Le montant des encours de crédit traités en médiation sont inférieurs à 50 000 euros dans 60 % des cas. Dans 23,3 % des cas, ils sont compris entre 50 000 et 150 000 euros et, dans 4,3 % des cas traités, ils sont supérieurs à 500 000 euros.

Dans le Pas-de-Calais, 171 sociétés ont été confortées dans leurs activités, préservant ainsi 3 314 emplois. Plus de 97 % des entreprises en médiation sont des TPE ou des PME de moins de 50 salariés. Les secteurs d'activités concernés sont les suivants : services (39 %), commerce (25 %), BTP (19 %), industrie (15 %). Dans ce département, le montant des encours de crédit traités en médiation sont proches de ceux du Nord, à savoir inférieurs à 50 000 euros dans 59 % des cas. Dans 24 % des cas, ils sont compris entre 50 000 et 150 000 euros et, dans 5,4 % des cas traités, ils sont supérieurs à 500 000 euros.

■ Les mesures de facilitation de la trésorerie des entreprises (crédit Impôt recherche, impôt sur les sociétés, TVA)

Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, il a été décidé de rembourser immédiatement les crédits d'impôt recherche dus aux entreprises au titre des dépenses effectuées en 2008, mais aussi ceux figurant à l'actif de leurs bilans 2005, 2006 et 2007.

En 2010, l'État a poursuivi les actions visant à accélérer les restitutions de crédits d'impôt recherche et à octroyer des plans de règlement afin de répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises.

Dans le département du Nord, le nombre de plans accordés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés et la TVA s'élève à 330 en 2010 contre 793 plans accordés pour l'année 2009. Au total, cela représente depuis octobre 2008, 1 490 plans accordés pour près de 22 millions d'euros. La durée des plans est en moyenne de 5 mois. Pour le Pas-de-Calais, le nombre de plans accordés en 2010 s'élève à 217 pour un montant total de 3,7 millions d'euros.

Soutenir la création, la reprise et le développement des entreprises

■ Le plan 2000 PME/Objectif PME

Le plan 2000 PME, mis en œuvre par l'État, le Conseil régional et la CCIR, et rebaptisé « Objectif PME » en 2010, s'appuie sur 9 développeurs et vise les entreprises à potentiel, en partant de leurs besoins. Fin 2010, 313 entreprises ont été visitées et 190 plans d'actions ont été institués.

25 PME ont choisi la formule DINAMIC qui associe accompagnement économique et accompagnement en matière de ressources humaines, afin d'asseoir le développement de l'entreprise sur le développement des compétences de ses salariés.

■ La création d'entreprises

- La participation de l'État aux programmes de soutien à la création et à la transmission des entreprises

L'action de l'État en faveur du soutien à la création, à la transmission et au développement des entreprises s'articule autour de 3 programmes : PRCTE (programme régional de création et transmission d'entreprises), PRDA (programme régional de développement de l'artisanat), PRDECS (programme régional de développement des entreprises commerciales et de services). Ces programmes sont développés en partenariat avec le Conseil régional, les Conseils généraux et le réseau consulaire (CCIR, CMAR).

Le PRCTE s'est focalisé en 2010 sur 3 axes stratégiques (l'auto-entrepreneur, l'entrepreneuriat au féminin et la transmission d'entreprises) qui ont fait l'objet d'une communication intense notamment à l'occasion du salon Créer en septembre 2010.

Le dispositif NACRE (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprises) complète les autres dispositifs en labellisant et conventionnant des porteurs de projet de création d'entreprise, demandeurs d'emploi, sur 3 phases : une phase d'aide au montage de projet ; une phase de structuration financière en lien avec la Caisse des dépôts et des consignations (prêt à taux zéro couplé à un prêt bancaire) ; une phase de suivi qui peut durer jusqu'à trois ans.

1 173 chômeurs en 2009 et 1 782 en 2010 (6,5 % des entrées de France métropolitaine) ont bénéficié du dispositif NACRE en vue de créer une entreprise.

Région pilote en matière de création d'entreprises par les femmes, 100 financements du fonds de garantie à l'initiative des femmes ont été accordés en 2010 par l'État. Plusieurs outils spécifiques adaptés aux porteuses de projet ont été développés :

- Campus d'entreprise au Féminin : sessions de 9 semaines pour des petits groupes de 5 femmes alternant ateliers collectifs et rendez-vous individuels.
- Un programme de mentorat pour les Femmes cheffes d'entreprises mis en place avec le partenaire Initiatives Plurielles
- Un suivi renforcé et personnalisé avec un Cabinet Conseil pour toutes les femmes bénéficiant du FGIF.
- Un cercle de femmes cheffes d'entreprises « Initiatives Femmes en Nord » mis en place avec VNEI (Plateforme France Initiative).

Le PRDA, qui est également articulé avec les PLDE (plans locaux de développement économique) initiés par la Région, a pour objectif de faire passer à 55 000 le nombre d'entreprises artisanales à l'horizon 2013 et de porter à 160 000 les effectifs salariés. Il mobilise notamment les FDACR (fonds départementaux d'adaptation du commerce rural).

Le PRDECS et la Conférence permanente sur le commerce sont articulés avec le SRDE (schéma régional de développement économique) piloté par la Région. Le FISAC et les FDACR sont les deux outils financiers que l'État mobilise dans ce cadre.

Cette forte mobilisation génère de très bons résultats puisque les créations d'entreprise ont progressé de 10 % en 2010 dans le Nord - Pas-de-Calais, soit le taux le plus important après l'Ile-de-France.

□ La création d'entreprises innovantes

Trois séries d'initiatives ont soutenu la création d'entreprises innovantes en 2010 :

- le maintien de l'accompagnement par l'État des incubateurs labellisés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- l'organisation du 11^{ème} concours national de création d'entreprises innovantes, en lien avec OSEO ;
- le renforcement du département mutualisé « Transfert de Technologies » du PRES Lille Nord de France, dans la perspective d'une SATT (société d'accélération du transfert de technologies).

□ L'intelligence économique

Au sein du groupe d'action sécurité économique (GAPSE) animé par l'état-major de zone de défense, les services de sécurité (direction zonale du renseignement intérieur, gendarmerie, service d'information générale, direction de la protection et de la sécurité de la défense) ont poursuivi la coordination de leurs actions de sensibilisation et de prévention face aux enjeux de protection de l'information stratégique dans les entreprises.

Le groupe d'action pour l'intelligence économique territoriale (GAPIET) s'est réuni 4 fois en 2010. En plus des services de l'État, le GAPIET intègre des représentants du Conseil régional, d'OSEO, de l'INPI, de la CCIR, des pôles de compétitivité, de NFID, de l'ordre des experts comptables, de la communauté d'agglomération de l'Artois et de diverses associations impliquées dans l'intelligence économique. En outre, en novembre 2010, le colloque « Sécurité, compétitivité et intelligence économiques » a rassemblé plus d'une quarantaine de PME.

Le dispositif d'appui à l'intelligence économique devrait faire l'objet d'une refonte en 2011.



Parc Barbieux - Roubaix - © DRAC

L'écologie, un enjeu et un défi

Sur un territoire soumis à de multiples pressions, les services de l'Etat ont pour mission de garantir un développement humain responsable, pérenne et harmonieux dans un environnement préservé

Veiller à une gestion économe et durable des ressources naturelles

■ Mettre en cohérence les documents de planification pour optimiser l'espace

Les habitants du Nord - Pas-de-Calais sont concentrés sur un territoire qui représente 2,28 % de la superficie nationale. La région affiche par conséquent une forte densité avec 324 habitants au km². Du fait de la multiplicité des villes centres, un tiers des habitants de la région résident dans une commune comptant entre 10 000 et 50 000 habitants. L'occupation des sols est donc de plus en plus conflictuelle sur le territoire régional.

Par ses avis techniques et ses porter à connaissance préparés par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), mais aussi par le contrôle de légalité et les déclarations d'utilité publique, l'État s'assure de la cohérence des documents de planification avec les différents schémas structurants et les orientations issues

du Grenelle de l'Environnement. Les 107 avis de l'autorité environnementale émis en 2010 visent ainsi à assurer la prise en compte, dans les différents plans d'urbanisme, de critères comme la gestion économe de l'espace mais aussi la prévention des risques, la gestion de la ressource en eau, la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les économies d'énergie.

Les services de l'État disposent également d'autres leviers qui permettent de freiner la consommation d'espace et l'étalement urbain, parmi lesquels le contrôle de la politique foncière menée par l'établissement public foncier ou des engagements pris par les parcs naturels régionaux.

■ Economiser l'énergie et diffuser les énergies renouvelables pour protéger le climat

Depuis 2008, l'État, le Conseil Régional et l'ADEME coopèrent autour des enjeux climatiques dans le cadre du Plan Climat Nord - Pas-de-Calais. Celui-ci repose, depuis l'origine, sur la concertation et la construction collective avec de nombreux acteurs publics et privés. L'année 2010 a permis de franchir une étape supplémentaire puisque le projet de schéma régional, du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), prévu par la loi Grenelle II et élément clé du Plan Climat, est depuis décembre 2010 en cours d'écriture collective. En 2011 seront dévoilés le diagnostic, les objectifs, les orientations et les préconisations proposées pour les atteindre. Une consultation publique permettra ensuite de recueillir les avis des décideurs locaux et de la population sur ce schéma.

Le SRCAE constituera le cadre stratégique d'action qui définit les orientations et objectifs à l'horizon 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation aux changements climatiques.

Une des annexes du SRCAE sera constituée par le schéma régional des énergies renouvelables, qui revêt ainsi un caractère opposable. Ce document de planification est le fruit d'une concertation approfondie entre les différents acteurs du territoire, sous l'animation des services de l'État et de la Région. Présenté le 4 juin 2010, le schéma évalue la contribution moyenne de la région Nord - Pas-de-Calais à une puissance de 1 194 mégawatts à l'horizon 2020. Cela représente approximativement un doublement de la puissance d'énergie éolienne actuellement autorisée dans la région et une multiplication par quatre du nombre d'éoliennes visibles sur notre territoire. Les parcs éoliens seront désormais préférentiellement construits dans les zones identifiées par ce document. Un arrêté préfectoral concernant la mise en œuvre du pouvoir d'évocation du préfet de région dans le domaine des permis de construire des aérogénérateurs est par ailleurs entré en vigueur le 1er décembre 2010, afin d'assurer une homogénéité de traitement au niveau régional et la continuité du développement éolien entre le Nord - Pas-de-Calais et la Picardie.

En Nord - Pas-de-Calais, l'année 2010 a été également caractérisée par un engouement des agriculteurs pour le dispositif « plan de performance énergétique ». Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique globale des exploitations agricoles. Il permet la réalisation de diagnostics de performance énergétique des exploitations destinés à dégager les améliorations possibles, les possibilités de développement des énergies renouvelables, et les marges de manœuvre pour des économies d'énergie. Une centaine de dossiers PPE agricoles ont été financés en 2010. Le PPE a bénéficié en région d'une dotation complémentaire de FEADER au titre des suites du bilan santé de la PAC.

Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels

■ Préserver les milieux naturels

□ Le contrôle de la préservation de la biodiversité

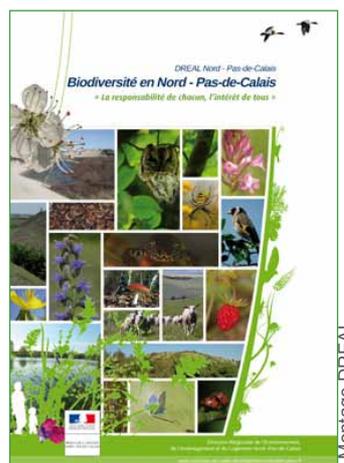
En 2010 a été initié un état des lieux de l'application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité, prises au titre de diverses procédures. Dix sites de projets ou installations ont ainsi été visités, dont 7 installations classées, avec une focale sur les espèces et les milieux. Cet échantillonnage a montré une réalisation inégale, mais globalement correcte et positive, des différentes mesures en faveur de la biodiversité. Un cas de manquement important aux arrêtés (avec des destructions d'espèces protégées et de leurs habitats) a été relevé : des suites pénales sont engagées.

Les chartes des parcs naturels régionaux de Scarpe-Escaut et de l'Avesnois ont par ailleurs été renouvelées en 2010, en concertation avec les collectivités et les habitants concernés.

□ Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger

Pour sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux régionaux, la DREAL a publié une plaquette « Biodiversité en Nord - Pas-de-Calais - La responsabilité de chacun, l'intérêt de tous ».

Pour agir efficacement en faveur de la biodiversité, le Grenelle de l'environnement a en effet placé au premier plan l'amélioration de la connaissance. L'État étant responsable de l'inventaire du patrimoine naturel, la DREAL supervise l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), réalisé par les experts naturalistes et décliné sur terre et en mer. 214 des 321 ZNIEFF terrestres ont été mises à jour en 2010. Les dernières ZNIEFF seront finalisées au deuxième trimestre 2011.



Montage DREAL

☐ Natura 2000 : réseau européen de concertation, contractualisation et prévention

En Nord - Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de trente six sites terrestres couvrant 2,7 % du territoire régional et six sites marins. Chaque site doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), qui définit les enjeux du site et les mesures de gestion appropriées. Son élaboration est concertée avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage. À ce jour, 13 sites terrestres disposent d'un DOCOB finalisé et 18 autres en cours d'élaboration. Pour cinq sites terrestres et les six sites marins, le DOCOB est à lancer.

En 2010, un nouveau dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 a été mis en place par le ministère chargé de l'écologie. Il se décline en trois listes d'activités (projets, plans, programmes et manifestations) soumises à évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000. Une liste nationale est entrée en vigueur le 1er août 2010, et doit être complétée par deux listes locales.

Les services de l'État ont mené en 2010 des concertations départementales pour l'élaboration de la première liste locale. Cette liste vise des activités relevant d'un régime d'encadrement existant. Les listes sont identiques dans le Nord et le Pas-de-Calais et sont entrées en vigueur le 1er mars 2011. Une deuxième liste locale départementale créera un régime propre à Natura 2000 en soumettant à étude d'incidences des activités actuellement non encadrées. La concertation concernant cette deuxième liste aura lieu en 2011, pour une entrée en vigueur prévue fin 2011.

☐ Préserver les espèces menacées

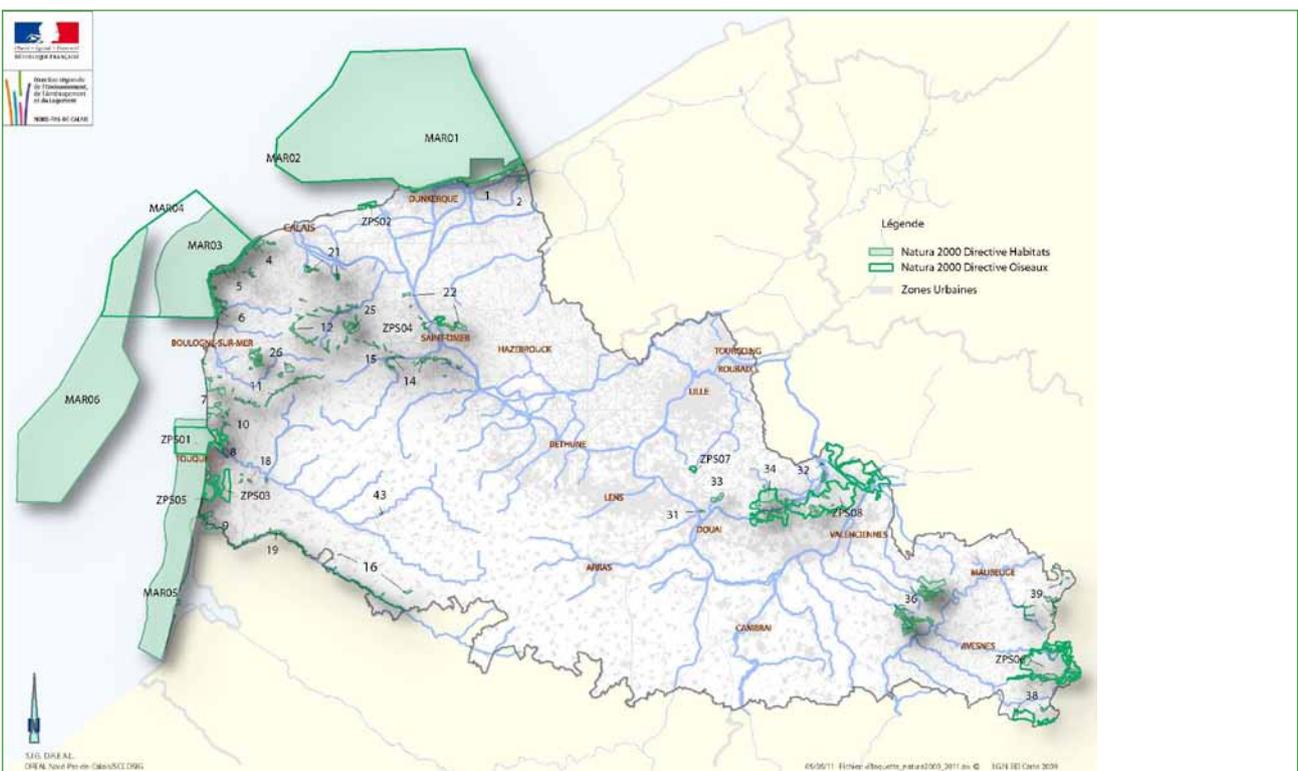
La Convention de Washington (ou CITES) encadre les mouvements internationaux (importations, exportations et réexportations) portant sur les espèces animales et végétales menacées d'extinction ou susceptibles de le devenir en cas de surexploitation commerciale.

Sur les 566 documents CITES délivrés par la DREAL en 2010, 81 % étaient des certificats intracommunautaires pour des transactions au sein de l'Union européenne, 13 % des permis d'importation et 5 % des permis d'exportation ou des certificats de réexportation. 69 % des documents concernaient des tortues détenues dans des élevages, comme des tortues d'Hermann ou des tortues grecques, et 11 % concernaient des orchidées présentées lors d'expositions.

Les services de contrôle (directions régionales des douanes, directions départementales de la protection des populations, Office national de la chasse et de la faune sauvage, gendarmerie) et la DREAL coopèrent pour lutter contre les fraudes. Les principales infractions dans la région concernent des reptiles provenant de Belgique, des Pays-Bas ou du Maghreb. Ces délits sont passibles de saisies et de fortes amendes.



Agrion de mercure - DREAL - © Nicolas Meuzières



Carte du réseau Natura 2000 - SIG DREAL

□ Préserver les ressources en eau, les milieux aquatiques et les zones côtières

Mis en place par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les orientations fondamentales de la gestion des ressources en eau. L'objectif à atteindre est le bon état écologique des eaux en 2015. Le préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie a fixé la stratégie, au travers du SDAGE révisé en 2009 et du programme de mesures pour la période 2010 à 2015, et a arrêté un vaste plan d'action destiné à atteindre à terme le bon état des eaux. La DREAL et l'Agence de l'eau Artois-Picardie en assurent le suivi.

Outre les orientations traditionnelles de lutte contre toutes les pollutions, le SDAGE met un accent particulier sur la gestion et la protection des milieux aquatiques (7 orientations sur 34) en précisant que la biodiversité est un élément clé du bon état écologique. Pour être efficaces, les actions doivent être menées à la bonne échelle, en lien avec la trame verte et bleue. La DREAL, avec l'Agence de l'eau et l'Office national des eaux et des milieux aquatiques (ONEMA), a sensibilisé les acteurs et diffusé les connaissances dans le cadre du groupe de coordination sur l'hydromorphologie. Une doctrine relative aux dossiers de restauration des cours d'eau est en cours d'élaboration en liaison avec les services de police de l'eau.

■ Protéger le patrimoine culturel

□ La restauration des monuments historiques

Sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et avec l'appui technique et scientifique de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), des campagnes de restauration et d'entretien sont régulièrement menées afin d'assurer la bonne conservation et la sécurité de bâtiments relevant du patrimoine historique régional.



Travaux de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer
© DRAC

Ainsi, après la restauration de la tour de la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer, la mise en sécurité du massif occidental de la nef vient de s'achever. Cette opération d'un montant de 2,5 millions d'euro a bénéficié de l'aide financière de l'État à hauteur de 50 % et du Conseil Général du Pas-de-Calais pour 25 %, la ville, propriétaire, assumant les 25 % restant à sa charge.

Autre exemple, en 2010, le dais de procession de l'église d'Herzeele a fait l'objet d'une rénovation qui a consisté en un traitement de la structure et la remise en valeur de son décor.

□ La protection des 7 phares du littoral

La Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie le 28 septembre 2010 sous l'autorité du préfet de région, a accepté la protection au titre des monuments historiques de l'ensemble du corpus des 7 phares du littoral Nord - Pas-de-Calais, en application d'une circulaire signée le 15 février 2008 entre le ministère de l'écologie et du développement durable et le ministère de la culture et de la communication. L'État a ainsi témoigné de tout son intérêt pour le patrimoine du Nord - Pas-de-Calais en protégeant les phares témoins de la première campagne d'éclairage des côtes de France lancée en 1825 (Gravelines, Dunkerque et Calais pour les plus anciens) ainsi que les phares du XX^{ème} siècle issus de la Reconstruction souvent sur des propositions architecturales originales, à l'instar

du phare de Berck, du Touquet, du Portel ou encore d'Audinghen.



Le phare du Portel - © DRAC

Dans le corpus des phares français, les caractéristiques régionales sont liées à l'importance du trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, et donc au besoin de signalisation pour un littoral dangereux (d'où l'existence également de bateaux-feux, dont un antérieurement protégé monument historique au titre des objets mobiliers), mais également à la présence de grands phares urbains (Dunkerque, Calais et Le Touquet).

□ Le renouvellement des labels «Jardin remarquable»

Créé en 2004 par le ministère de la culture et de la communication avec le concours du Conseil national des parcs et jardins, ce label vise à reconnaître les jardins remarquables, à les valoriser et promeut aussi bien les parcs historiques que les jardins de création récente.

En octobre 2010, le groupe de travail régional a renouvelé le label « Jardin remarquable » au Jardin de Séricourt (Pas-de-Calais), au Manoir aux Loups à Halluin (Nord) labellisés en 2004, à la Ferme du Mont des Récollets à Cassel (Nord), au Jardin de Sylvie Fontaine à Maroilles (Nord) et au Jardin des Lianes à Chériennes (Pas-de-Calais) labellisés en 2006. Il a accordé le label pour la première fois au Parc Barbieux à Roubaix, témoignant ainsi de la qualité, de la diversité et de la grande richesse du plus grand parc urbain au nord de Paris.

□ Les expositions d'intérêt national dans les musées de la région

En 2010, trois expositions de la région ont été déclarées d'intérêt national. Il s'agit des expositions «Eugène Leroy 1910-2000» au MUba de Tourcoing ; «Signac, les ports de France» à la Piscine de Roubaix ; «L'or du Japon, laques anciens dans les collections publiques françaises» au Musée des beaux-arts d'Arras.

Ce label récompense chaque année les manifestations les plus remarquables, organisées par les musées de France et évaluées au regard des critères suivants : témoigner d'une qualité scientifique et muséographique exemplaire, être accompagnés d'actions de médiation et de communication spécifiques et innovantes visant à l'élargissement des publics, faire l'objet d'études d'évaluation des publics. Chaque musée sélectionné bénéficie d'une subvention exceptionnelle attribuée par le ministère de la Culture et de la Communication.

□ Une sélectivité accrue et des résultats spectaculaires en matière d'archéologie

En Nord - Pas-de-Calais, malgré d'importantes opérations avec des enjeux scientifiques européens, l'archéologie programmée, c'est-à-dire de recherche fondamentale, est peu développée en raison d'un manque chronique de chercheurs. Étroitement liée à la pression foncière qui est l'une des plus élevées en France et aux travaux d'aménagement du territoire, l'archéologie préventive représente presque la totalité de l'activité archéologique régionale.



Fouilles archéologiques à Sains-en-Gohelle - © DRAC

Avec l'achèvement du zonage archéologique de l'ensemble des communes de la région et l'accroissement considérable des activités dans le BTP, le nombre de dossiers traités (près de 8 500 en 2010, soit le nombre le plus élevé de France) a cru de façon exponentielle. Ces dossiers sont actuellement traités par 6 agents prescripteurs (3 conservateurs du patrimoine, 3 ingénieurs d'études), qui gèrent chacun une partie du territoire régional.

Depuis 2008, les prescriptions de diagnostic font l'objet d'une sélectivité accrue et leur nombre a nettement diminué : 328 en 2007, 220 en 2009, 211 en 2010 ; seulement 148 ont été réalisés, ce qui témoigne du retard lié à l'insuffisante disponibilité des opérateurs mobilisables.

Malgré le nombre d'opérateurs agréés présents en région, le traitement égalitaire des territoires qui constituent la région a été depuis 2002, un objectif qui n'a pu être tenu. La DRAC a défini deux secteurs prioritaires :

- la plaine maritime flamande et le littoral, en liaison avec des opérations programmées ;
- l'axe majeur de communication (entre le Bassin parisien et la grande plaine nord-européenne), d'urbanisation et d'industrialisation : agglomération lilloise - Lensois - Arrageois, avec des diverticules : Douaisis - vallée de la Scarpe, Cambrésis - Valenciennois - vallée de l'Escaut - Bassin Minier.

Les diagnostics peuvent être négatifs, positifs sans suite (c'est le cas le plus fréquent), positifs avec suite envisagée. Le service régional de l'archéologie opère des choix rigoureux, notamment en fonction de la nature des sites et des périodes représentées. Les sites sélectionnés font l'objet d'un examen par la CIRA (commission interrégionale de la recherche archéologique Centre-Nord : Centre, Ile-de-France, Picardie, Nord - Pas-de-Calais).

En 2010, 38 fouilles ont été prescrites, alors que 40 ont été réalisées ; ces chiffres montrent que le retard est en cours de résorption. Ces 40 fouilles ont été réalisées par :

- L'INRAP (établissement public, opérateur historique) : 22 (55 %)
- Le service archéologique du Conseil général du Pas-de-Calais : 6 (15 %)
- La direction de l'archéologie préventive de la communauté d'agglomération du Douaisis (DAP CAD) : 6 (15 %)
- Archéopole (société privée domiciliée dans la région) : 6 (15 %)

Ces chiffres montrent :

- un traitement inégalitaire des territoires en fonction de la présence ou de l'absence d'un service archéologique territorial développé ;
- une nette augmentation du rôle de l'INRAP (19 % en 2009) qui se consacre également aux opérations liées au canal Seine-Nord-Europe ;
- la confirmation du rôle des services archéologiques territoriaux, dont 7 sont actuellement agréés (Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ; les services intercommunaux du Douaisis (82 ETP), du Calaisis, d'Artois Comm., les services communaux de Arras, Seclin, Valenciennes).

D'autres possibilités de création d'opérateurs existent dans la région (Lille métropole, Cambrésis), encouragées par la DRAC.

La valorisation des résultats des fouilles permet de sensibiliser élus, aménageurs et grand public à travers différentes actions : bilan scientifique régional annuel, plaquettes grand public, journées archéologiques régionales... et d'éviter la découverte fortuite (découverte archéologique hors prescription) qui entraîne des arrêts de chantier et une prise en charge financière par l'État, dans un contexte réglementaire qui interdit toute destruction de vestiges archéologiques.

Enfin, le développement récent de l'archéologie pose le problème du stockage et de la gestion des objets et des archives de fouilles. Afin de faire face à ces difficultés, l'État soutient la création d'un réseau de Centres de conservation et d'étude (CCE), à travers un partenariat avec les collectivités territoriales. Dans le département du Nord, la convention de création du CCE de l'agglomération du Douaisis a été signée en septembre 2010, avec une participation financière de l'État à hauteur de 40 000 euros. En dehors de ce CCE à vocation locale, le service régional d'architecture et le Conseil général du Nord travaillent à un projet de CCE à vocation départementale intégré au site archéologique de Bavay. Dans le Pas-de-Calais, l'État a accompagné en 2010 la création d'un CCE à vocation départementale avec le Centre départemental d'archéologie implanté à Dainville, dans de nouveaux locaux. D'une surface de 1 250 m² utiles, cette nouvelle structure d'un coût global de 3,17 millions d'euros sera financée à moitié par l'État et à moitié par le Conseil général. L'ouverture est programmée pour 2012.



Fouilles archéologiques - © DRAC



© DIR Nord

Les territoires, support de l'intégration des politiques

La région Nord - Pas-de-Calais dispose, par sa situation géographique, sa position transfrontalière, mais aussi sa façade maritime, de nombreux atouts. Il appartient à l'Etat de créer les conditions favorables au développement équilibré des territoires, qui profitent à des degrés variables de ces atouts.

Un État accompagnateur des dynamiques de territoires

L'État vient soutenir les projets de développement territorial qui correspondent aux priorités qu'il s'est fixées : c'est notamment le cas des projets d'excellence territoriale ou encore des contrats urbains de cohésion sociale.

■ Les projets d'excellence territoriale et les fonds territoriaux

Suite à l'appel à projets lancé le 4 juillet 2008 dans le cadre de l'axe 4 du programme opérationnel du FEDER pour accompagner des projets d'excellence territoriale, 15 projets ont été sélectionnés par le comité de programmation du 12 juin 2009 et déposés pour l'échéance fixée à la fin de l'année 2010. Ces 15 opérations ont été retenues au regard de leur exemplarité d'un point de vue environnemental, économique, social et partenarial mais aussi de leur contribution au rayonnement régional et de leur impact sur la structuration et le développement du territoire. Leur programmation s'est poursuivie en 2010. Ces projets se partageront une enveloppe de 41,5 millions d'euros de FEDER.

■ Développement et réorientation de la politique de la ville

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent les territoires urbains en difficultés, la politique de la ville recouvre une grande diversité d'interventions qui complètent les autres politiques publiques pour agir sur tous les leviers à la fois.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) associent, autour du partenariat pivot constitué de l'État, du maire et/ou du président de l'intercommunalité, l'ensemble des acteurs locaux dont la mobilisation est essentielle. Signés pour une durée de trois ans renouvelable, les contrats programment des actions précises dans cinq champs prioritaires : habitat et cadre de vie ;

emploi et développement économique ; éducation ; citoyenneté et prévention de la délinquance et santé. Chaque partenaire s'engage prioritairement sur son domaine de compétence (en termes de moyens financiers et de moyens humains). La mobilisation des crédits dits de droit commun est une condition essentielle à l'amélioration durable et significative des conditions de vie dans ces quartiers.

En Nord - Pas-de-Calais, 47 CUCS ont été signés concernant 273 quartiers regroupés dans 98 communes.

Dans le Nord ont été conclus 4 contrats cadres (arrondissements de Douai, Maubeuge-Val de Sambre, Fourmies et environs, Lille Métropole), 8 CUCS intercommunaux et 30 CUCS communaux.

Des avenants expérimentaux (centrés sur la mobilisation des politiques de droit commun) seront signés sur 33 sites en France, dont deux sont situés dans le département du Nord : il s'agit du site intercommunal d'Anzin - Condé sur l'Escaut - Valenciennes et de celui de Dunkerque (quartier sud).

Dans le Pas-de-Calais, 7 CUCS ont été signés à l'échelle intercommunale et un CUCS est communal (Étaples), ce qui rassemble ainsi 44 communes. Le fonctionnement est globalement correct, même si un certain déficit d'ingénierie est constaté pour les CUCS du bassin minier (Lens-Liévin et Hénin-Carvin). Le département du Pas-de-Calais n'est pas à ce stade concerné par la nouvelle génération des CUCS, mais il promeut la logique d'avenant qui est acceptée par les partenaires intercommunaux, afin d'optimiser le partenariat prorogé jusqu'en 2014.

■ Un soutien des territoires fragiles

L'État est présent aux côtés des territoires fragiles, notamment les territoires confrontés au chômage le plus important (Sambre-Avesnois, Calaisis...), aux menaces de pertes d'emploi et au déficit d'ingénierie.

C'est à ce titre par exemple que le Hainaut français, constitué des arrondissements d'Avesnes, Douai et Valenciennes, a bénéficié, en cohérence avec sa position frontalière avec le Hainaut belge, de soutiens financiers européens (FEDER, FSE) et nationaux forts depuis 1994 afin de conforter ses projets de territoire. Cette priorité a continué à s'appliquer en 2010, même si c'est avec des enveloppes financières plus réduites qu'avant 2007.

□ Le fonds nationale de revitalisation des territoires (FNRT)

Le Nord - Pas-de-Calais est la région la mieux dotée pour l'intervention du fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), qui prend place dans les bassins en difficultés orphelins de convention de revitalisation (celles-ci ne sont obligatoires que pour les entreprises de plus de 1 000 salariés qui suppriment des emplois). Ainsi, le Sambre-Avesnois, le Valenciennois, le Douaisis, les bassins d'emploi de Lens et de Béthune-Bruay, le Calaisis, le Boulonnais et l'Audomarois sont désormais éligibles à ce fonds, qui intervient sous forme de prêts sans garantie auprès des entreprises qui se développent ou implantent une activité.

□ Les restructurations de défense à Arras, Cambrai et Valenciennes

Suite aux restructurations des sites de défense, deux contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) ont été prévus.

Le CRSD d'Arras a été signé le 2 avril 2009 pour un montant de 55 millions d'euros, dont 6,26 millions d'euros de crédits spécifiques (FRED et FNADT). La mise en œuvre du CRSD d'Arras a permis la reconversion d'un bâtiment «cadres célibataires» en 34 logements étudiants. Une étude de reconversion des emprises de la Citadelle, abandonnée par l'armée, a été réalisée en 2009-2010. Une mixité d'activités est envisagée qui mêlerait ainsi l'habitat, le commerce, les services, la culture et les loisirs. Les bureaux de la communauté urbaine d'Arras (CUA) devraient être transférés dans la Citadelle début 2012. Un schéma directeur d'aménagement et de reconversion économique des quatre emprises (incluant des sites antérieurement délaissés par l'armée) sera présenté fin juin par la CUA. L'objectif du CRSD d'Arras est de contribuer à la création maximale d'emplois qui viendront en compensation des effectifs militaires perdus, de trouver une nouvelle affectation économique aux quatre emprises libérées (72 ha) et de reconstituer 8 millions d'euros par an de ressources perdues par l'économie du bassin



Visite ministérielle d'Alain Juppé et Bruno Le Maire à Cambrai pour la signature du CRSD de la BA 103

d'Arras. Dans cette perspective, l'aide directe aux entreprises apportée par le fonds de restructuration de la défense (FRED) commence à porter ses fruits. 13 dossiers auront bénéficié d'une aide cumulée du FRED de 1,9 millions d'euros. Ils permettront la création de près de 135 emplois sous trois ans.

Le CRSD de Cambrai a été signé pour un montant de 34 millions d'euros, dont 11,7 millions d'euros de crédits spécifiques, qui se justifie par la fermeture programmée à l'été 2012 de la base aérienne 103 (BA 103). Ce contrat comporte un important dispositif d'accompagnement, complété par le projet de création du centre de liquidation des factures du ministère de la défense (CLIFA). De nombreux dossiers, relatifs à des projets de création ou de développement d'entreprises, ont été étudiés en vue d'obtenir une subvention du fonds de restructuration de la défense (FRED). Le cumul des aides FRED aux entreprises du Cambrésis s'élève depuis l'été 2010 à 2,8 millions d'euros. Ces aides permettront la création de près de 420 nouveaux emplois dans les trois ans à venir.

Un plan local de revitalisation de 8 millions d'euros, dont 3 millions d'euros de crédits spécifiques, est en cours de préparation à Valenciennes. Le transfert du bureau de service national (BSN) à Lille permettra de libérer, à l'été 2012, une emprise de 1,5 hectare en centre ville. Cette zone devra être requalifiée pour l'ouvrir sur la ville et lui donner une dimension économique nouvelle, avec les projets qui seront identifiés.

■ L'accompagnement du Louvre-Lens dans son rôle de moteur de développement

Le Louvre Lens et ses 500 000 visiteurs attendus constituent une opportunité de développement pour le territoire de l'ancien bassin minier. Les activités commerciales et touristiques devront adapter leurs offres aux attentes et exigences de ces nouveaux consommateurs potentiels pour exploiter les opportunités économiques qu'offre le Louvre Lens. Dans ce sens, plusieurs types d'actions peuvent être mis en place : analyse quantitative et qualitative de l'offre, modernisation des équipements commerciaux et touristiques, professionnalisation des services, démarches qualités, etc.



Maison du projet Louvre-Lens - © Sous-préfecture de Lens

Le groupe de travail appelé « EuraLens développement économique », piloté par la sous-préfète de Lens, a défini une stratégie structurée de développement économique du territoire. Une des perspectives de développement est l'implantation de commerces d'artisanat d'art et d'artisanat rare et la création d'un cluster dédié au numérique culturel. En effet, le constat d'autres villes témoigne de la réduction du taux de chômage local grâce au développement d'activités parallèles au musée, ou même sur d'autres secteurs d'activités. Aussi, un groupe de travail s'est constitué pour construire ce pôle des Métiers d'Art.

De nombreuses actions ont été engagées en 2010 pour amorcer et préparer la valorisation touristique du territoire autour du Louvre. Le but est de créer dans ce territoire qui souffre d'une faible notoriété - et donc d'une faible fréquentation, sans pratique touristique - la dynamique nécessaire pour, d'une part, fixer sur place les visiteurs du Louvre et, d'autre part, favoriser le développement local par l'émergence d'entreprises touristiques.

Parallèlement, des études sont conduites pour connaître les comportements culturels et touristiques des clientèles potentielles (France, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Italie) pour concevoir des produits de découvertes adaptés aux pratiques des visiteurs et pour élaborer un plan marketing finement ciblé et pour auditer l'offre touristique actuelle.

Améliorer la gouvernance des territoires

L'État doit veiller à ce que les collectivités territoriales travaillent ensemble à la bonne échelle, tout en veillant à l'insertion de leurs projets dans une dynamique régionale et transfrontalière.

■ Le renforcement de la pertinence de l'intercommunalité

Le développement de l'intercommunalité a incontestablement constitué l'un des faits majeurs de l'évolution territoriale de ces dernières années. Conformément à la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, l'objectif est de rationaliser et d'achever la carte de l'intercommunalité pour aboutir au 1^{er} juin 2013 à une couverture intercommunale plus cohérente sur la totalité du territoire régional. Afin d'améliorer l'efficacité de l'action des structures intercommunales à un moindre coût, chaque préfet de département est invité à conduire une concertation avec les élus locaux en vue d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale avant la fin de l'année 2011. Les propositions des deux préfets ont été présentées au sein de chaque commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 29 avril 2011.

Les préfetures du Nord et du Pas-de-Calais ont élaboré un état des lieux ainsi qu'une évaluation pour chaque structure intercommunale (communautés ou syndicats) de leur département. L'année 2011 sera jalonnée de moments d'échanges institutionnels : présentation des orientations du schéma à la CDCI, puis consultation pendant trois mois des maires et présidents d'EPCI et enfin consultation de la CDCI pendant quatre mois avant l'adoption du schéma au plus tard pour la fin de l'année 2011. Les préfets ont veillé à la cohérence régionale des propositions pour les deux départements. Les schémas seront mis en œuvre du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} juin 2013.

■ L'Aire métropolitaine lilloise

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, le préfet de région a lancé, en partenariat étroit avec les collectivités, en 2009, la « démarche préparatoire pour un cadre de cohérence de l'aménagement et les transports pour l'aire métropolitaine lilloise », à l'échelle du territoire formé par le continuum urbain lillois et du bassin minier, démarche à laquelle les partenaires belges sont conviés.

L'objectif est d'examiner et d'analyser les projets portés par les différents acteurs du territoire et d'orienter le développement de son attractivité. Cette démarche, coordonnée techniquement par la DREAL, associe l'ensemble des représentants des territoires concernés. Elle est arrivée au terme de sa première étape en octobre 2010 avec la réalisation d'un état des lieux partagé du territoire, des démarches engagées et des projets arrêtés.

L'état des lieux a mis en relief les interactions entre l'aménagement urbain, la demande de mobilité et les offres de transport qui en découlent, la protection contre les risques naturels et les incidences sociales et économiques, dont l'agriculture. Il a pointé les incidences des activités urbaines et de transport sur la préservation de la qualité de l'air, de l'eau et la protection de la ressource en eau. Les enjeux essentiels concernent l'économie de l'espace et des ressources, la lutte contre l'étalement urbain et la prise en compte des risques.

L'objectif est d'identifier la place à réserver pour les espaces naturels, agricoles, de préserver la biodiversité, la ressource en eau, de prévenir les risques naturels ou technologiques, de s'assurer de la cohérence des offres de transport en visant la réduction de l'automobile et des camions et en favorisant l'organisation d'un réseau de plates-formes multimodales.

Au final, si les partenaires en sont d'accord, une directive territoriale d'aménagement et de développement durable pourrait être élaborée à cette échelle.

L'initiative prise par l'État revêt aujourd'hui d'autant plus de pertinence que le Hainaut-Cambrésis, l'Artois-Douaisis et le Littoral semblent vouloir s'engager dans la création de pôles métropolitains, en application de la réforme des collectivités territoriales. Or les interactions entre au moins les deux premiers de ces ensembles et la métropole lilloise sont évidentes.

Valoriser le potentiel du transfrontalier

Le Nord - Pas-de-Calais est une région frontalière, partageant de nombreuses caractéristiques avec ses régions voisines de l'Europe du Nord-Ouest (passé industriel, densité urbaine, système urbain multipolaire...). Si cette situation géographique de carrefour européen et de porte d'entrée vers la Grande-Bretagne génère des effets à réguler (flux migratoires irréguliers vers la Grande-Bretagne, trafics de matières stupéfiantes du fait de la proximité des Pays-Bas, flux de poids lourds...), elle constitue également une ressource importante pour le Nord - Pas-de-Calais, dont l'exploitation doit être encore développée, notamment par l'approfondissement des coopérations transfrontalières.

■ La valorisation des travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge (GTPFB)

Le SGAR a activement participé au comité interministériel sur les questions transfrontalières de la DATAR. Cette participation a pour objectif de valoriser les travaux du Groupe de travail parlementaire franco-belge qui s'était réuni en 2007, en associant les différents ministères concernés.

L'État a procédé à la mise aux normes Schengen des postes-frontières de Camphin (A27) et de Saint-Aybert (A2) en partenariat avec les autorités compétentes wallonnes.



Réunion de lancement de l'étude sur le réseau des territoires franco-belge du Hainaut

© SGAR

Sigles et acronymes

ACSE = Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ADEC = Accord de Développement de l'Emploi et des Compétences
ADEME = Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADRIANOR = Centre de Recherches Agroalimentaires
AFNOR = Association Française de Normalisation
AGEFIPH = Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AML = Aire Métropolitaine Lilloise
ANAH = Agence Nationale de l'Habitat
ANRU = Agence Nationale de Rénovation Urbaine
APCE = Agence Pour la Création d'Entreprise
AQUIMER = Pôle de Compétitivité sur les produits de la Mer
ARACT = Association Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail
ARH = Agence Régionale de l'Hospitalisation
ARIA = Association Régionale de l'Industrie Automobile
ARS = Agence Régionale de Santé
ARTS = programme Artiste Rencontre Territoire Scolaire
BAFD = Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur
BSN = Bureau du Service National
BTP = Bâtiments et Travaux Publics
CAD = Communauté Urbaine du Douaisis
CAE = Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAMVS = Communauté d'Agglomération de Maubeuge – Val de Sambre
CAPH = Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
CARSAT = Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CAVM = Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole
CCDE = Centre de Création et de Développement des Eco-entreprises
CCE = Centre de Conservation et d'Étude
CCI = Chambre de Commerce et d'Industrie
CCID = Commission Communale des Impôts Directs
CCIR = Chambre de Commerce et d'Industrie de Région
CCLIN = Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales
CCREFP = Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CCSF = Commission des Chefs de Services Financiers
CDCI = Commission Départementale de Coopération Intercommunale
CDFE = Commission Départementale du Financement de l'Économie
CDI = Centre des Impôts
Cd2e = Centre de Développement éco entreprises
CET = Contribution Économique Territoriale
CEP = Contrat d'Étude Prospective
CERA-PAJOR = Centre Éducation Routière Artois
CFA = Centre de Formation et d'Apprentissage
CFE = Cotisation Foncière des Entreprises
CHRS = Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRU = Centre Hospitalier Régional Universitaire
CIA = Campus Intelligence Ambiante
CIADT = Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire et d'attractivité régionale
CIDFF = Centre d'Information sur les Droits de la Femme et de la Famille
CIE = Contrat Initiative Emploi
CIFRE = Convention Industrielle de Formation par la REcherche

Sigles et acronymes

CIR = Crédit Impôt Recherche
CIRA = Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique
CIRE = Cellule Interrégionale d'Epidémiologie
CISIT = Campus International sur la Sécurité et l'Intermodalité des Transports
CITES = Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ou convention de Washington
CIVIS = Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLAP = Comité Local d'Aide aux Projets
CLEA = Contrat Local d'Education Artistique
CLIFA = Centre de Liquidation des Factures du Ministère de la Défense
CLIS = Classe pour l'Inclusion Scolaire
CMAR = Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région
CMR = Cancérogène, Mutagène et toxique pour la Reproduction
CNAMS = Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services
CNFPT = Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPA = Conseil National des Professions de l'Automobile
CNSA = Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CODEFI = Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des Entreprises
COPIRE = Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi
COREAMR = Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural
COREPAM = Commission Régionale pour la Pêche Maritime et l'Aquaculture Marine
CPER = Contrat de Projet Etat-Région
CRAM = Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRCI = Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CREPIB = Centre de Recherche et d'Essais Matières Plastiques Innovantes Biosourcées
CREPIM = Centre de Ressources Technologiques sur l'Ignifugation des Matériaux
CREPS = Centre Régional de l'Education Populaire et du Sport
CRIE = Chargé de Mission Régional à l'Intelligence Economique
CROS = Comité Régional d'Orientation et de Suivi du plan
CRPS = Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
CRSA = Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CRSD = Contrat de Redynamisation de Site de Défense
CRT = Comité Régional de Tourisme
CSF = Crédit Social des Fonctionnaires
CSCF = Convention de Services Comptables et Financiers
CTP = Contrat de Transition Professionnelle
CUA = Communauté Urbaine d'Arras
CUCS = Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CVAE = Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
C2RP = Centre Régional de Ressources Pédagogiques et de Développement de la qualité en formation
DALO = Droit Au Logement Opposable
DAP CAD = Demande d'Admission Préalable – Centre d'Accueil des Demandes
DDASS = Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDCS = Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDFiP = Direction Départementale des Finances Publiques
DDPAF = Direction Départementale de la Police Aux Frontières
DDPP = Direction Départementale de la Protection des Populations
DDTM = Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DDR = Dotation de Développement Rural
DDRM = Dossier Départemental des Risques Majeurs
DDSP = Direction Départementale de la Sécurité Publique
DGCP = Direction Générale de la Comptabilité Publique

DGE = Dotation Globale d'Équipement
DGEFP = Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DGFIP = Direction Générale des Finances Publiques
DGI = Direction Générale des Impôts
DGME = Direction Générale de la Modernisation de l'État
DICRIM = Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIRECCTE = Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DOCOB = Document d'Objectifs
DPI = Dispositif Pédagogique d'Intégration
DRAAF = Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DRAC = Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRASS = Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
DRCA = Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat
DRDFE = Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFiP = Direction Régionale des Finances Publiques
DRJSCS = Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DRRT = Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie
EHPAD = Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EmoS = Équipes Mobiles de Sécurité
EPCC = Établissement Public de Coopération Culturelle
EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPF = Établissement Public Foncier
EPS = Établissement Public de Santé
ESAT = Établissement et Service d'Aide par le Travail
ETP = Équivalent Temps Plein
FCTVA = Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FDACR = Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER = Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA = Fonds Européen Agricole de Garantie
FEDER = Fonds Européen de Développement Économique Régional
FEJ = Fonds d'Expérimentation Jeunesse
FEP = Fonds Européen pour la Pêche
FIPJ = Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FISO = Fonds d'Investissement Social
FLACR = Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural
FMEA = Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles
FNADT = Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNRT = Fonds National de Revitalisation des Territoires
FODEHC = Fonds de Développement du Hainaut-Cambrésis
FODEL = Fonds de Développement du Littoral
FRED = Fonds pour les Restructurations de la Défense
FSE = Fonds Social Européen
FSI = Fonds Stratégique d'Investissement
GAPIET = Groupe d'Action Chargé de l'Intelligence Économique Territoriale
GECT = Groupement Européen de Coopération Territoriale
GEIQ = Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GPEC = Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPS = Groupe de Programmation et de Suivi
GRSP = Groupement Régional de Santé Publique

Sigles et acronymes

GTPFB = Groupe de Travail Parlementaire Franco-Belge
ICPE = Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDEX = Projets d'Initiative d'Excellence
IFT = Indice de Fréquence des Traitements
INLF = Institut National de la Formation de la Librairie
INNOCOLD = Institut Technologique du Froid
INPI = Institut National de la Propriété Industrielle
INRAP = Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
INVS = Institut de Veille Sanitaire
IRCICA = Institut de Recherche en Composants et Systèmes pour l'Information et les Communications Avancées
IRE = Industrie au Regard de l'Environnement
IRENI = Institut de Recherche sur l'Environnement Industriel
ISTNF = Institut au Travail du Nord de la France
I-TRANS = Pôle de compétitivité des transports intelligents
JEI = Jeune Entreprise Innovante
LMCU = Communauté Urbaine de Lille Métropole
LMD = Licence-Master-Doctorat
MAAPRAT = Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MAE = Mission d'Appui à l'Environnement
MAUD = Pôle de compétitivité des Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable
MEDEE = Maîtrise Energétique des Entraînements Electriques
MEDEF = Mouvement des Entreprises de France
MEDAD = Ministère de l'Ecologie et du Développement et de l'Aménagement Durables
MEEF = Mission d'Expertise Economique et Financière
MESHS = Maison des Sciences de l'Homme et de la Société
MESR = Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MGI = Mission Générale d'Insertion
MILDT = Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIN = Marché d'Intérêt National
MINEFI = Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
MJD = Maison de Justice et du Droit
MRS = Mouvement pour la Réinsertion Sociale
NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises
NFID = Nord France Innovation Développement
OFII = Office Français de l'Immigration et de l'Insertion
OMI = Organisation Maritime Internationale
ONEMA = Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONPDS = Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé
OPCA = Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OPPBTP= Office Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics
ORSEC = Plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
OSEO = Organisme de soutien à l'innovation et à la croissance des PME
PAC = Politique Agricole Commune
PACT = Propagande et action contre les taudis
PAPIES = Projet Académique de Prévention de l'Illettrisme dans l'Enseignement Secondaire
PARTAJ = Plan d'Accompagnement Régional et Territorial pour l'Avenir des Jeunes
PASE = Projet d'action stratégique de l'Etat
PAT = Prime d'Aménagement du territoire
PCS = Plan Communal de Sauvegarde
PDALPD = Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

PES V2 = Protocole d'Échanges Standard V2
PIA = Programme des Investissements d'Avenir
PICOM = Pôle de Compétitivité des Industries du Commerce
PIDIL = Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales
PIVER = Portail d'Information et de Veille Economique en Région
PLDE = Programme Local de Développement Economique
PFLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH = Programme Local de l'Habitat
PLR = Plan Local de Redynamisation
PLU= Plan Local d'Urbanisme
PLUS = Prêt Locatif à Usage Social
PME = Petites et Moyennes Entreprises
PNRQAD = Plan de Réhabilitation des Quartiers Anciens Dégradés
PO-CPER = Programme Opérationnel – Contrat de Projet Etat-Région
PPE = Plan de Performance Energétique
PPE = Passeport Phytosanitaire Européen
PPI = Plan Particulier d'Intervention
Ppige = Plate-forme Publique de l'Information Géographique
PPRT = Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRAGSUS = Plan Relatif à l'Alerte et la Gestion des Situations d'Urgence Sanitaire
PRCTE = Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprise
PRDA = Programme Régional de Développement de l'Artisanat
PRDECS = Programme Régional de Développement des Entreprises Commerciales et de Services
PRE = Programme de Réussite Educative
PRES = Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRIAC = Programme Interdépartemental de l'Accompagnement du Handicap et de la Perte d'Autonomie
PRITH = Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés
PRN = Programme de Restructuration National
PRS = Plan Régional de santé
PRSP = Plan Régional de Santé Publique
PRST = Plan Régional de Santé au Travail
PSEA = Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture
PSRS = Plan Stratégique Régional de Santé
R&D = Recherche et Développement
RCA = Revenu Contractualisé d'Autonomie
RéATE = Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat
RNCP = Registre National des Certifications Professionnelles
RPIE = Responsable régional de la Politique Immobilière de l'Etat
RSA = Revenu de Solidarité Active
RSE = Responsabilité Sociale des Entreprises
SAFER = Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SATT = Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SEDIRE = Centre d'accueil, d'écoute et d'accompagnement
SEGPA = Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SGAR = Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
SIDPC = Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
SIE = Service des Impôts aux Entreprises
SIG = Système d'Information Géographique
SIP = Service des Impôts aux Particuliers
SIRACEDPC = Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

Sigles et acronymes

SISTC = Service Interdépartemental de Sécurisation des Transports en Commun
SIT = Système d'Information Territorial
SNIT = Schéma National des Infrastructures de Transport
SOFIP = Société de Formation et d'Insertion Professionnelle
SRA = Service Régional d'Archéologie
SRCAE = Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
SRDE = Schéma Régional de Développement Economique
SREAFE = Service Régional de l'Economie Agricole, de la Foret et de l'Environnement
SRFD = Service Régional de la Formation et du Développement
SRI = Stratégie Régionale de l'Innovation
SROS = Schéma Régional d'Organisation Sanitaire
STRATER = Stratégies Territoriales de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation
SYMSEER = Système Mutualisé d'Evaluation et de Suivi des Elèves en Région
SZDS = Service Zonal de Défense et Sécurité
TASCOM = Taxe sur les Surfaces Commerciales
TCSP = Transport en Commun en Site Propre
TEAM2 = Technologies de l'Environnement Appliquées aux Matières et Matériaux
TER = Train Express Régional
TIC = Technologies de l'Information et de la Communication
TPE = Très Petite Entreprise
TPI = Titre de Paiement par Internet
UIMM = Union des Industries et Métiers de la Métallurgie
UNLF = Université Lille Nord de France
UPA = Union Professionnelle Artisanale
UPI = Unité Pédagogique d'Intégration
UP'TEX = Pôle de Compétitivité Matériaux des Textiles
URAF = Union Régionale des Associations Familiales
URMEL = Union Régionale des Médecins Exerçant à Titre Libéral
VAD = Vente A Distance
VAE = Validation des Acquis et de l'Expérience
VNEI = Versant Nord-Est Initiative
ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZUS = Zone Urbaine Sensible

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais

Préfet : **Dominique BUR**

Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Secrétaire Général : **Pierre STUSSI**

Préfecture de Région - SCRIVE

12 – 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE

Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32

www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)

Déléguée Régionale : **Isabelle DELCROIX-NAULAIX**

Préfecture de Région - SCRIVE

12 - 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE

Tél : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96

www.droitsdesfemmes.org

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Directrice Régionale : **Marie-Laure BALMÉS**

70, rue Saint Sauveur - BP 456

Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex

Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63

www.npdc.travail.gouv.fr

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Directrice Régionale : **Véronique CHATENAY - DOLTO**

Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59800 LILLE

Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23

www.culture.gouv.fr

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Directeur Régional : **Christian RATEL**

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex

Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19

www.dgfip.finances.gouv.fr

Agence régionale de santé (ARS)

Directeur : **Daniel LENOIR**

2, rue de Tenremonde

59042 LILLE cedex

Tél : 03.20.06.70.20 – Fax : 03.20.06.70.30

www.ars.nordpasdecalais.sante.fr

Rectorat

Rectrice : **Marie-Jeanne PHILIPPE**

20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex

Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90

www.ac-lille.fr

Délégation régionale à la recherche

et à la technologie (DRRT)

Déléguée Régionale : **Cathy BUQUET**

Espace Recherche Innovation

2, rue des canonnières - 59800 LILLE

Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20

www.recherche.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Directrice Régionale : **Sophie BOUYER**

Cité Administrative - BP 505 - 59022 LILLE cedex

Tél : 03 20 96 41 00 - Fax : 03 20 96 42 99

www.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Directeur Régional : **Michel PASCAL**

44 rue de Tournai- 59019 LILLE cedex

Tél : 03 20 40 54 54 - Fax : 03 20 13 48 78

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Directeur Régional : **André BOUVET**

35, rue Boucher de Perthes - 59044 LILLE cedex

Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00

www.drdjs-nordpasdecalais.jeunesse-sports.gouv.fr

Direction régionale des services pénitentiaires de Lille (DRSP)

Directeur Régional : **Alain JEGO**

123 rue Nationale - BP 765 - 59034 LILLE cedex

Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64

www.justice.gouv.fr

Direction interrégionale des douanes

Directeur Interrégional : **Philippe GALLY**

5, rue de Courtrai - BP 683 - 59033 LILLE cedex

Tél : 03 28 36 36 36 - Fax : 03 20 06 30 59

www.douane.finances.gouv.fr

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ)

Directrice Interrégionale : **Michèle CHAUSSUMIER**

172 rue de Paris – 59000 LILLE

Tél : 03 20 21 83 50 - Fax : 03 20 21 83 69

www.justice.gouv.fr

Direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord

Directeur Interrégional : **Laurent COURCOL**
4, rue du Colonel Fabien – BP 34
6083 LE HAVRE cedex
Tél : 02.35.19.25.43. – Fax : 02.35.43.38.70
Antenne de Boulogne-sur-Mer
92 quai Gambetta - B.P. 629
62321 BOULOGNE-SUR-MER Cedex
Tél : 03.21.30.53.23- Fax : 03.21.30.08.23

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Délégué Régional : **Hervé PIGNON**
Centre tertiaire de l'Arsenal
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71
www.ademe.fr

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Directeur Régional : **Daniel HUART**
130, avenue Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00
www.insee.fr

Service de la Navigation - Direction régionale des Voies navigables de France (SN - VNF)

Directeur régional : **Jean-Pierre DEFRESNE**
37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE cedex
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71
www.vnf.fr

Direction Régionale OSEO (DROSEO)

Directeur : **Bertrand FONTAINE**
Délégué innovation : **Mathieu DEFRESNE**
Immeuble Axe-Europe
213 boulevard de Turin
59 777 EURALILLE
Tél : 03 20 81 94 94 - Fax : 03 20 81 94 58
www.oseo.fr

Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)

Délégué Régional : **Régis LOURME**
Aéroport de Lille Lesquin - BP 429 - 59814 LESQUIN cedex
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06
www.dgac.fr

Direction régionale de la SNCF

Directeur Régional : **Jacques GOOLEN**
33, avenue Charles Saint Venant - 59043 LILLE cedex
Tél : 03 28 55 71 10 - Fax : 03 28 55 75 12

Direction régionale de Réseau Ferré de France (RFF)

Directrice Régionale : **Lucette VANLAECKE**
100, Boulevard de Turin – Tour de Lille – 59777 EURALILLE
Tél : 03 20 12 45 20 - Fax : 03 20 12 45 29
www.rff.fr

Pôle Emploi

Directeur Régional : **Karim KHETIB**
28/30, rue Elisée Reclus -59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.28.76.09.44 – Fax : 03.20.42.52.79
www.pôle-emploi.fr

Direction régionale de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Directeur Régional : **Manuel LESUR**
3, rue Jeanne Maillotte - BP 2021 -59013 LILLE Cedex
Tél : 03 20 30 35 30 - Fax : 03 20 57 98 96
www.afpa.fr



L'État dans la région Nord - Pas-de-Calais
Rapport d'activité des services de l'État 2010

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais

12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32

Site internet : www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr

Conception & réalisation : SGAR préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Photos couverture : DIRECCTE (Fotolia), Rectorat, MEDDTL (Laurent Mignaux), DRAC, SGAR

Impression : ACTIDOC WERQUIN
Rédaction achevée en juin 2011 / imprimé sur du papier éco-recyclé